

BELGIQUE - BELGIË  
P.P.  
1050 BRUXELLES 5  
BC 5770

Le Bulletin n°43-44 - septembre 2014

## Le citoyen face au génocide : le cas du Rwanda

**Justice & Démocratie  
RCN**

Bureau de dépôt: 1050 Bruxelles 5 [P 302089]

© Bruce Clarke



# Contacts

www.rcn-ong.be

## SIÈGE - BRUXELLES

Av. Brugmann, 76 - 1190 Bruxelles

## BUREAUX - BRUXELLES

Bld. Adolphe Max 13-17, 1000 Bruxelles

Tel. :+32 (0)2 347 02 70 Fax+32 (0)2 347 77 99

## DIRECTION

Martien Schotsmans :

martien.schotsmans@rcn-ong.be

## PROGRAMMES

RD CONGO, Responsable de programme

Florence Liégeois :

florence.liegeois@rcn-ong.be

RWANDA/BURUNDI, Responsable de programme

Anne-Aël Pohan : aa.pohan@rcn-ong.be

EUROPE, Responsable Programme Traitement du passé - Hélène Morvan :

helene.morvan@rcn-ong.be

Chargée pédagogique - Maïté Burnotte:

maite.burnotte@rcn-ong.be

Chargée d'animations et de communication :

Lies Dewallef : lies.dewallef@rcn-ong.be

## ADMINISTRATION - FINANCES - LOGISTIQUE

RESPONSABLE AFL

Lionel Dehalu : lionel.dehalu@rcn-ong.be

ASSISTANTE ADMINISTRATIF ET LOGISTIQUE

Patricia Kela : patricia.kela@rcn-ong.be

ASSISTANT FINANCE

Nestor Tedne : nestor.tedne@rcn-ong.be

## VOLONTAIRES AFL - SECRETARIAT

Paul Humblet, Anne Reding, Michaël Pierson

## COMMUNICATION

ASSISTANTE COMMUNICATION - Marinette Nyakarerwa :

marinette.nyakarerwa@rcn-ong.be

## RWANDA

Tel. : +250 2 52 58 04 95

CHEF DE MISSION / COUNTRY DIRECTOR

Benoit Joannette : cdm@rcn.rw

## BURUNDI

Tél. : +257 22 24 37 25 ou +257 22 24 90 83

CHEF DE MISSION / COUNTRY DIRECTOR

Mathilde Boddaert : mathilde.boddaert@rcn.bi

## RD CONGO / KINSHASA

Tél. : +243 998 63 96 14

CHEF DE MISSION / COUNTRY DIRECTOR

Gaëlle Vandeputte :

gaelle.vandeputte@rcn-rdc.org

# Sommaire

- 3 Editorial
- 5 Colloque sur le génocide commis au Rwanda : retour sur les débats
- 7 Témoignages issus du colloque
- 19 Témoignage écrit - Rwanda en 1994 dans un rétroviseur belge
- 24 Le volcan menace toujours. Dessins illustrés
- 30 Du côté de la justice
- 31 Articles
- 31 La politique de la mémoire au Rwanda au lendemain du génocide de 1994 au travers les *ingando*: enjeux des mémoires alternatives
- 44 Le programme « Ndi Umunyarwanda » : une opportunité d'expression vraie pour les Rwandais
- 50 Historique des programmes RCN J&D sur le Rwanda
- 52 RCN Justice & Démocratie en bref
- 55 Aperçu des programmes

Visuel 1° de couverture : « Years On » de Bruce Clarke

Visuel 2° de couverture : « De l'instant présent » de Bruce Clarke

# Editorial

Cher lecteur,

Organiser une conférence, publier un Bulletin et écrire un éditorial sur un sujet aussi sensible que la commémoration du génocide contre les Tutsi et les massacres des Hutu modérés commis au Rwanda en 1994 est un vrai défi. Déjà cette première phrase n'est pas sans provoquer plusieurs questionnements : évidemment, il s'agit du crime de génocide, commis contre les personnes appartenant à ce qui à l'époque était appelé l'ethnie Tutsi. Depuis, ce concept même de l'existence de différentes ethnies au Rwanda est contesté, considérant que la population était et est toujours unie par une langue, une culture et une nationalité commune. Aujourd'hui, aucune personne raisonnable ne peut nier que ce génocide a eu lieu. Le nombre de victimes est estimé entre 800.000 et 1.000.000 de personnes.

Mais on sait qu'il y a aussi des Hutu qui ont été tués pendant cette période : eux, non pas victimes de génocide, mais de massacres, juridiquement qualifiés plutôt comme crimes contre l'humanité ou crimes de guerre. Pourquoi alors ajouter cet adjectif « modérés » ? Faut-il avoir été « modéré » afin de pouvoir être reconnu comme victime ? Il y a comme on le sait des Hutu qui s'étaient ouvertement opposés à la radicalisation, à l'extrémisme et aux tueries et qui l'ont payé de leur vie. Mais ne commémore-t-on que ces Hutu courageux ? Ou commémore-t-on aussi les Hutu qui étaient au mauvais endroit au mauvais moment et dont on ne sait pas s'ils étaient « modérés » ou s'ils seraient devenus « extrémistes » s'ils n'avaient pas été tués ? Et, allant plus loin encore, commémore-t-on les Hutu, considérés comme extrémistes pendant le génocide, mais éliminés sans avoir eu droit à la justice ? Est-il exclu qu'il y avait des innocents parmi eux ? Or, on ne sait même pas de combien de personnes on parle à ce chapitre. Plusieurs chiffres circulent, souvent en fonction des thèses que veulent défendre ceux qui les avancent. Peut-être l'histoire nous apportera-t-elle la vérité un jour. La vérité, quels que soient les chiffres.

On sait aussi que le simple fait de poser ces questions est trop souvent considéré comme une tentative de banalisation du génocide commis contre les Tutsi ou même comme une critique sur le Rwanda d'après-génocide. Tout comme ne pas les poser, ou ne pas les poser avec plus d'insistance, est parfois interprété comme un soutien à ceux qui minimisent les crimes commis contre les Hutu. Néanmoins, il faut les poser, même si on n'a pas aujourd'hui des réponses claires et nettes à apporter.

Après de tels crimes, il faut que justice soit faite. Le Tribunal Pénal International pour le Rwanda, les Chambres Spécialisées, les juridictions militaires, les juridictions *Gacaca* et la Cour Suprême au Rwanda, les procès sur base de compé-

tence universelle en Europe et en Amérique, ont tous contribué à cette justice. L'œuvre de justice continue. Le rôle de la justice transitionnelle, l'ensemble des mesures et mécanismes mis en place après un conflit armé pour gérer les crimes du passé, implique la justice, mais va bien au-delà: recherche de la vérité, réparations, réformes institutionnelles et autres garanties de non-répétition, transmission de la mémoire, activités pour soutenir le processus de réconciliation... L'objectif ultime est la restauration de l'harmonie sociale, ainsi que la prévention de nouveaux conflits.

Le Bulletin que vous avez sous les yeux est le fruit de beaucoup d'échanges et de discussions sur ces sujets, tant à l'extérieur qu'au sein de RCN Justice & Démocratie.

Il mélange des témoignages personnels, des articles de chercheurs ou d'activistes, ainsi que des éléments issus des débats tenus lors de la conférence que nous avons organisée le 26 mars 2014 à Bruxelles, avec LINC (Leuven Instituut voor Criminologie de l'Université de Louvain) et le GRIP (Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix et la Sécurité). Ces contributions ont comme point commun de questionner le rôle des citoyens et de la citoyenneté avant, pendant et après ce génocide. Comme vous le savez, RCN Justice & Démocratie, à l'époque RCN (Réseau des Citoyens – Citizen's Network) a vu le jour suite à l'engagement d'un groupe de citoyens belges indignés par ce qui s'était passé au Rwanda.

Cette indignation persiste, de sorte qu'on ne pouvait et ne voulait pas laisser passer inaperçu ce triste anniversaire. Au lendemain du génocide, la question de la responsabilité de la communauté internationale s'est posée. Elle a été examinée et analysée. Des éléments de réponse ont été trouvés, mais le questionnement continue et doit continuer.

Si la prévention du génocide revient en premier lieu aux instances politiques et à l'État dans lequel le génocide a été commis, ainsi qu'aux États ayant ratifié la Convention pour la Prévention de Génocide, nous avons pensé que le rôle de RCN J&D serait d'encourager la réflexion sur la capacité de mobilisation des citoyens pour empêcher que de tels crimes ne soient commis. Que ce soit le citoyen européen ou rwandais, nous avons voulu donner la parole à ceux qui étaient sur place et à distance, qui ont observé, essayé d'alerter, résisté, fui, survécu.... en espérant pouvoir en tirer des leçons, même si on ne peut que souhaiter qu'elles soient appliquées ailleurs aujourd'hui.

Comment prévenir un génocide ? La justice, la transmission de la mémoire, l'éducation à la citoyenneté sont autant d'actions qui peuvent y contribuer. C'est ainsi qu'au Rwanda celles-ci font partie d'une politique qui vise à gérer le passé pour créer un meilleur futur. Cette politique fait des choix, qui –en plus d'être créatifs et innovateurs– sont inévi-

# Editorial

tablement analysés et contestés. Cette critique est positive et constructive, tant qu'elle permet au politique de se questionner et de s'améliorer. Nous avons donc décidé de publier certains témoignages et articles, tout en écartant d'autres jugés insuffisamment étoffés ou nuancés. Il est fort probable que notre sélection soit critiquée à son tour. Evidemment, leur publication n'implique pas que RCN J&D fait siennes les analyses et conclusions mises en avant par les auteurs de ces articles. Mais nous estimons que ces articles ont le mérite d'ouvrir le débat et d'encourager la réflexion sur comment tirer des leçons du passé et faire mieux. Au-delà de la résignation, au-delà de l'impuissance: de quels moyens de prévention et de réaction disposons-nous ?

RCN J&D souhaite encourager le dialogue et les échanges constructifs sur la prévention et le traitement des crimes de génocide et autres crimes internationaux. On vous invite donc à lire ce Bulletin, à réfléchir, à débattre avec nous.

Martien Schotsmans  
Directrice  
Septembre 2014



Participants au colloque sur le génocide commis au Rwanda, 26 mars 2014

## Le citoyen face au génocide : avons-nous des moyens de prévention? Le cas du Rwanda.

*A l'occasion de la 20<sup>ième</sup> commémoration du génocide commis au Rwanda, RCN Justice & Démocratie en collaboration avec le Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix et la sécurité (GRIP) et Leuvens Instituut voor Criminologie (LINC) de l'Université de Louvain) a organisé, le mercredi 26 mars 2014, un colloque intitulé : « Le citoyen face au génocide : avons-nous des moyens de prévention ? Le cas du génocide des Tutsi et des Hutu modérés au Rwanda ».*

Autour de cette question, se sont réunis des représentants de la société civile, avocats, journalistes, étudiants, mais aussi citoyens sans affiliation particulière.

L'objectif premier de ce colloque était de se pencher sur le rôle joué par les citoyens et les organisations de la société civile internationale dans la prévention du génocide.

En effet, si la prévention du génocide revient en premier lieu aux instances politiques et à l'Etat dans lequel le génocide est commis, ainsi qu'aux Etats ayant ratifié la Convention pour la prévention de génocide, il y a lieu de se poser aussi des questions sur notre capacité individuelle, en tant que citoyen, de faire quelque chose pour prévenir le génocide.

La matinée a ainsi été marquée par cinq témoignages, parfois émouvants, de personnes qui ont assisté de près ou de loin au génocide rwandais. L'assistance a été touchée par deux témoignages d'activistes de droits de l'homme, un témoignage audio d'un Rwandais qui a vécu en Belgique en 1994, et un Belge qui a fait partie de plusieurs missions d'enquête au Rwanda entre 1990 et 1993. Ces récits ont été suivis par ceux, chargés eux-aussi en émotion, d'un coopérant en ONG et d'une journaliste, qui ont chacun dû être évacués du Rwanda en 1994. Enfin, une citoyenne belge, dont la sœur et sa famille ont été tués au Rwanda, a partagé son combat pour la justice.

Pour avoir été au Rwanda avant les événements, les différents intervenants sont revenus plusieurs fois sur les nombreux signes précurseurs du génocide et sur l'incapacité des décideurs politiques et de la société civile internationale à les décrypter ; sur les diverses tentatives des activistes des droits de l'homme pour informer et sensibiliser l'opinion publique occidentale ; et, suite au début des massacres, sur les appels à l'aide des Tutsi rwandais restés sans réponse de la part de la communauté internationale.

Les débats ont ainsi pointé du doigt les manquements de la communauté internationale, le mutisme des médias, l'aveu-

glement de certaines couches de la société civile belge, l'indifférence générale... Toutefois, ils ont aussi engagé la réflexion sur les moyens d'action à la portée du citoyen et de la société civile pour empêcher que de telles catastrophes humaines se reproduisent à l'avenir.

Sur la question de la responsabilité de la communauté internationale, Maître Gillet dira que le génocide a été possible, d'une part, grâce à la passivité de la communauté internationale face au déchaînement meurtrier qui a eu lieu au Rwanda et, d'autre part, au cynisme de certains pays occidentaux, dont la France, qui avaient pris le Rwanda pour terrain d'expérimentation politique entre 1990 et 1994.

Il ajoutera que cette même communauté internationale, trop focalisée sur la signature des Accords de Paix d'Arusha, n'avait pas pris conscience de la politique génocidaire qui, en parallèle, était mise en place par le gouvernement rwandais entre 1990 et 1994, ni compris comment la liberté de la presse, l'ouverture au multipartisme et la signature de ces accords, outils qui devaient permettre de revenir à la paix et à la démocratie, étaient détournés au service du projet génocidaire. Selon Maître Gillet, cet aveuglement imprégnera aussi certains pans de l'opinion publique belge, notamment partis politiques et ONG d'inspiration chrétienne, qui fort solidaires avec le régime d'Habyarimana ont cru à son double discours.

Lors des débats, la question de l'aveuglement de certaines factions de la société civile belge vis-à-vis de la politique du gouvernement rwandais est également évoquée par Luk Verbeke. D'après lui, la polarisation des opinions se faisait sentir jusqu'au sein de la communauté d'expatriés présente à Kigali en 1993 et 1994. Une société civile, au discours trop intellectualisé, demeurant le plus souvent à Kigali, manquant de contact avec la population de l'intérieur et, par conséquent, de connaissance réelle de son quotidien. Un décalage aggravé, selon lui, par le fait que les discours extrémistes, diffusés par la Radio Télévision Libre des Mille Collines (RTLM), l'étaient en Kinyarwanda, une langue que peu d'expatriés ne comprenaient.

# Colloque

Le rôle joué par les médias dans le génocide rwandais a été aussi débattu. S'il est incontestable que la RTLM et une certaine presse écrite extrémiste ont joué un rôle déterminant dans le déroulement des événements au Rwanda, Katrien Vanderschoot attire l'attention sur l'absence de réceptivité et d'intérêt de la part des médias belges et internationaux vis-à-vis de la situation qui se vivait au Rwanda en avril de 1994. Pour elle, ce manque de réaction des médias par rapport à la situation rwandaise aurait aujourd'hui moins d'importance, car la société civile dispose de nos jours de moyens d'information au pouvoir fort mobilisateur : les réseaux sociaux. Ceux-ci font circuler l'information en temps réel, donnant à tout citoyen le pouvoir de sensibiliser et mobiliser l'opinion publique vis-à-vis d'une cause qui lui tient à cœur.

La capacité citoyenne d'influer sur des situations aussi extrêmes qu'un génocide a été soulevée par Stephan Parmentier. A ce propos, il défendra l'importance de promouvoir la compréhension du processus génocidaire, de passer de l'action post-génocide - de nature humanitaire et judiciaire - au décodage des signes précurseurs et à l'identification des étapes de sa mise en œuvre. Il a ainsi cité la grille d'analyse de Gregory H. Stanton qui identifie 8 étapes de mise en œuvre du processus génocidaire :

1. L'**identification** des individus appartenant ou pas à un même groupe, ce qui entraîne l'exclusion d'une partie des individus,
2. La **classification** des individus selon qu'ils appartiennent au bon ou mauvais groupe,
3. La **déshumanisation** du groupe exclu par l'attribution de noms d'animaux ou dénigrants,

Une fois cette étape franchie, plus rien ne retient l'Etat génocidaire de progresser vers l'extermination à grande échelle du groupe cible car les individus y appartenant ne sont plus perçus comme humains. Ils s'en suivent alors les étapes :

4. d'**organisation**, avec la création, l'entraînement et l'armement de milices civiles,
5. de **polarisation** de la société, avec la diffusion de propagande raciale à caractère haineux et l'assassinat de voix modérées existantes au sein de la société,
6. de **préparation** du génocide, avec l'établissement de listes d'individus appartenant au groupe cible et la mise en place de lois discriminatoires vis-à-vis de ce groupe telles que l'expropriation, l'interdiction de mariages mixtes, l'obligation de porter des signes d'identification discriminatoires, l'enfermement dans des ghettos ou camps destinés à cet effet, etc.,
7. d'**extermination** du groupe cible par l'organisation systématique de massacres à grande échelle par des agents

de l'Etat et/ou des miliciens entraînés par celui-ci,

8. de **négationnisme**. Á ce stade, les coupables d'actes de génocide tentent de cacher leurs crimes, en organisant la disparition des cadavres de leurs victimes, en prétextant la légitime défense, en bloquant les investigations, en intimidant les témoins, etc.

Pierre Vincke, président de RCN J&D conclura en affirmant que si une compréhension accrue de processus génocidaire permettra sans doute une action préventive plus efficace, deux des plus grands freins à la prévention du génocide demeurent notre incapacité à nous représenter l'horreur ainsi que notre égoïsme naturel d'êtres humains préoccupés avant tout par notre vie de tous les jours. Il clôturera les débats ainsi : « Le droit pénal international nous dit ce qu'est un génocide mais ne définit pas ce qui fait notre humanité à tous. L'éveil des consciences me semble donc essentiel à ce niveau ».

# Colloque - Témoignages

## Témoignage audio de Gasana Ndoba<sup>1</sup>

*Gasana Ndoba a été président de la Commission Nationale des droits de l'Homme au Rwanda. En Belgique, au moment du génocide, il tentera en vain d'alerter la communauté internationale. Il a fondé le Collectif des Parties Civiles en Belgique, qui a été à l'origine des procès devant la Cour d'Assises à Bruxelles. Aujourd'hui, il réside au Rwanda.*

On m'aurait classé Tutsi.  
Ca signifie une part de mon histoire.  
Mais ce n'est pas une prison.

Je suis un homme libre, et je revendique d'être d'abord ce que je veux être.

Je ne me sens pas d'obligation à être ce que l'autre veut que je sois. Je suis d'abord ce que je suis par ma volonté, et c'est de ça que je suis prêt à répondre.

Circonstanciellement, je me trouve être un citoyen rwandais, un Africain.

Mais de tout ça, le plus important c'est que je suis d'abord un être humain, avec une volonté et une capacité de choix et une responsabilité.

[...] C'est la trahison du monde, c'est la trahison de la communauté internationale vis-à-vis de ses propres valeurs et vis-à-vis de la population rwandaise, la communauté Tutsi en particulier qui est la première cible de ce programme d'extermination, vis-à-vis des opposants Hutu qui sont abandonnés à eux-mêmes. Ils sont quand même assassinés comme les Tutsi. Je me trouvais à Bruxelles, ça je peux le dire, et je fais ce que je peux, j'avais un combat à mener.

J'avais très peu de temps pour réfléchir à mes propres sentiments. J'ai essayé, avec mes camarades du comité, nos amis de divers milieux, du monde politique, de la presse, des universités, de... tout qui avait une raison à sa place, pour sauver ce qui pouvait l'être.

Mais ça n'a pas suffi pour influencer ni le gouvernement belge, ni encore moins les gouvernements du monde. C'était comme si nous parlions dans un désert.

[...] Et puis, en 1990, lorsqu'a éclaté la guerre au Rwanda, j'ai contribué à la création d'un comité Droits de l'Homme

spécialisé. Nous avons fait beaucoup beaucoup beaucoup d'activités pour attirer l'attention du monde sur les violations des droits de l'homme qui étaient déjà très graves en 1990. Et dont à partir de 1993, on voyait clairement qu'elles allaient conduire à un génocide.

Et nous avons avec nos collègues des associations rwandaises des droits de l'homme établies sur le terrain contribué à organiser cette enquête internationale sur les violations des droits de l'homme qui a eu lieu en janvier 1993 et qui a produit un rapport extrêmement important en mars 1993, dont malheureusement ni l'ONU, ni les gouvernements auxquels nous l'avions adressé, n'ont tenu compte.

C'était un rapport qui indiquait avec une clarté totale, j'ai envie de dire aveuglante, peut-être les avons-nous aveuglés par l'évidence des preuves qu'il y avait dans ce rapport, que le génocide était en préparation. Le 8 mars, nous avons fait trois conférences de presse ; l'une à Bruxelles, l'une à Paris, et l'autre à Montréal si je me souviens bien. Et une semaine après nous en faisons une quatrième au Burkina Faso à Ouagadougou. C'était en 1993, parce que nous sentions l'urgence...

Et ça n'a servi à rien [...]

**Dans ce rapport, qu'aviez-vous identifié comme étant des signes vraiment alarmants par rapport à la situation rwandaise ?**

D'abord, les massacres eux-mêmes. Systématiques. Massacres de Tutsi, très clairement organisés par le pouvoir en place. Ces massacres étaient planifiés, exécutés de manière systématique par des agents de l'Etat. L'utilisation de la radio, la radio officielle, Radio Rwanda, et puis la radio RTLM qui est née en 1993, était devenue systématique dans l'encouragement à la haine ethnique, dans l'incitation à la persécution des Tutsi, et puis ultime étape, incitation au génocide. Tout ça était dans le rapport.

<sup>1</sup> Extrait de la série radiophonique « Si c'est là, c'est ici » (Série I), réalisée par Pascaline Adamantidis et produite par RCN Justice & Démocratie.

# Colloque - Témoignages

Autre signe évidemment : la non-répression de ces événements. Naturellement, le pouvoir ne pouvait pas se réprimer lui-même puisqu'il organisait ce complot.

[...] Nous avons appris pratiquement dans les heures, sinon dans les minutes, qui ont suivi le crash de l'avion que cet incident venait d'avoir lieu. Et dès le lendemain, nous savions que les massacres avaient commencé.

Nous n'avions aucune difficulté à récolter des informations au début du génocide pour la bonne raison que notre réseau si je puis dire était en place depuis novembre 1990, au moment de la création de notre comité. L'avantage que nous avons, c'est donc que notre comité fonctionnait depuis quatre ans, au moment où le génocide survient. Et donc ceux de nos collègues qui étaient encore vivants, ceux-là nous informaient jusqu'à leurs derniers soupirs. Certains sont morts en conversant avec des collègues à nous. D'autres nous ont dit « *Ils arrivent* » et on coupait la communication. Nous avions de la famille aussi.

Moi j'avais un frère qui était professeur à l'université de Butare avec qui j'ai pu communiquer par téléphone jusque vers le 15 avril. Et puis son téléphone a été coupé. Une semaine après il mourrait. Il était tué, plus précisément. [Soupirs] C'était une dure période, bien sûr.

## Tu étais le réceptacle de quel genre de témoignages ?

[Soupirs] Des témoignages affreux. Dès les premiers jours, j'ai su que les deux responsables principaux de l'association Kanyarwanda, qui était une des principales associations de droits de l'homme – avaient été tués. L'un d'entre eux a été tué à Kicukiro, sur le site de Nyanza, un site où les réfugiés regroupés à l'école technique officielle de Kicukiro, sous la protection des casques bleus belges avaient été amenés après que les casques bleus les aient abandonnés. Mon collègue a été tué là-bas, avec des milliers de gens.

Nous avons reçu des faxes de l'hôtel des 1000 collines, extrêmement alarmants. C'était des messages à vous fendre le cœur ; quand quelqu'un vous écrit « *Je suis à bout. Ce n'est pas moi seul. Nous sommes 500. Nous n'avons plus d'eau. Les Interahamwe sont devant l'hôtel... Dans quelques heures, je ne serai plus. Untel est mort, untel est mort. Et tel autre, et tel autre... Faites quelque chose...* »

C'est très pénible de recevoir ce genre de messages. Et c'est particulièrement pénible de le recevoir quand on a soi-même si peu de moyens pour agir. Tout ce que nous faisons, c'était répercuter ces messages le plus largement possible, à toutes les autorités dont nous avons les contacts, y compris les autorités françaises... Que de messa-

ges nous n'avons envoyés à l'Elysée, j'avais le fax de l'Elysée... que de messages... Y compris ce fameux appel téléphonique des 1000 Mille Collines...

Que de messages ! Nous avons inondé le monde en quelque sorte de nos messages. Mais bon, ça se passait en Afrique, dans un pays sans intérêt géostratégique majeur, sans ressources minières, sans pétrole. Ça se passait chez des Noirs. Ce n'était pas la peine pour ces grandes puissances du monde occidental principalement, de laisser leurs fils aller s'exposer à des attaques de ces sauvages-là.

[Silence] Mais... il y a quelque chose qui me sidère malgré tout, même si par ailleurs sur le plan général je suis prêt à accepter vu mon âge et mon expérience que nous, humains, nous sommes si peu sensibles à la souffrance d'autrui, de manière générale. Mais j'ai du mal à l'accepter de la part de certains gouvernements qui n'étaient pas les pires du monde. Alors, il y a une part de mystère. Il y a une part d'inexpliqué, en tout cas à mon niveau devant cette apathie.

[Silence] Bien sûr qu'on éprouve du dégoût dans des circonstances pareilles. Bien sûr qu'on éprouve de la désillusion, même si je me suis toujours efforcé d'être quelqu'un de réaliste. Nous avons travaillé en nous disant que même quand il était trop tard, il était encore temps d'agir.

[...] Il ne nous restait qu'une chose, c'est d'aller vers la justice.

Et dès juin, bien avant que le génocide ne soit achevé, nous avons commencé à préparer des dossiers pour des procès contre des génocidaires. Et les deux premières plaintes ont été déposées en juillet 1994.

[...] et de commencer à construire l'après-génocide. De le construire sur la justice, de le construire sur le refus de l'impunité, de le construire sur la mise en œuvre de ce beau principe de compétence universelle que la Belgique avait adopté, mis dans une de ces lois. [...] Nous avons été les premiers, grâce à nos plaintes, à créer les conditions de sa première utilisation concrète.

[...] Le grand problème, c'est que le parquet de Bruxelles et les parquets belges en général à cette époque n'étaient pas prêts à investir dans une enquête. [...] Je me suis rendu dans les deux années cinq fois au Rwanda pour enquêter moi-même paradoxalement alors que je n'étais qu'une victime parmi d'autres. Et donc, notre travail, ça a été de convaincre les autorités belges que c'était à la fois leur devoir et leur honneur d'appliquer leurs lois, particulièrement face à des crimes d'une telle gravité.

# Colloque - Témoignages

Ca a été dur, ça a été dur. Cela a pris sept ans, puisque le premier procès a eu lieu seulement en 2001.

[...] Ce procès, c'était d'abord la reconnaissance des faits. La justice a quelque chose d'universel, même si c'était un jury belge, et une Cour d'assises belge, je ne crains pas de dire que cette institution a siégé pour l'humanité.

Donc ce procès, il nous dépasse, largement, il a une signification universelle, je crois que ça n'a rien de prétentieux de le dire et je m'en réjouis, je m'en réjouis très modestement d'avoir participé à un processus qui, quelque part, rend justice à l'humanité. Quelque part.

[...] Je crois que se battre, c'est vivre. C'est le premier ressort de mon combat. C'est la conviction que rien ne se fait tout seul. Et que même quand on peut compter sur l'aide d'autrui, il est tout de même plus digne d'apporter sa propre contribution.

Je crois en l'humanisme. Je suis convaincu que nous avons en commun non seulement une histoire, mais aussi un avenir comme êtres humains. Je suis convaincu que cet avenir est à construire. Pour que cet avenir ne soit pas celui qui se fait tout seul, ou celui qui m'est imposé, ou celui qui nous est imposé, mais qu'il ressemble un tant soit peu aux valeurs de fraternité entre les humains. Des mêmes lieux, mais aussi de tous les lieux du monde, si possible.

C'est très ambitieux de dire cela, mais je pense qu'aujourd'hui on y croit un peu plus, on le voit un peu plus que par le passé, puisque comme on dit le monde est devenu un village. [...] Les interactions sont infiniment plus visibles aujourd'hui qu'elles ne l'étaient dans le passé. Et donc, le sen-

timent que nous avons un devoir par rapport à ce qu'il se passe à côté de nous, et parfois très loin de nous. Que nous avons un intérêt à le savoir, que nous avons un devoir de contribuer à ce que cela se passe bien.

Nous sommes nombreux à le percevoir. Et je voudrais que nous soyons aussi plus nombreux à nous y engager, concrètement.

Je crois en l'humanité comme un fait en devenir. C'est-à-dire comme une réalité qui se construit tous les jours et par rapport à laquelle j'ai aussi une responsabilité. [...] Je sais que l'humanité peut reculer et se transformer en inhumanité. Je sais que de l'inhumanité peut sortir de l'humain [...]

Je n'ai jamais perdu espoir. [...] des progrès sont possibles. Et que les progrès ne viennent pas seulement des gens qui nous sont géographiquement les plus proches. Mais, parfois, de très très loin, de gens qui sont très différents de nous.

Et ça me fait un grand plaisir de lire l'humanité dans les yeux de quelqu'un qui m'est très éloigné géographiquement et culturellement. Et je ne cesse pas de m'émerveiller devant la fraternité humaine. C'est sans doute ma chance, c'est qu'il m'est arrivé de rencontrer tellement de gens merveilleux qu'à la limite, ils compensent toute l'inhumanité qui m'a été faite.



*Panel au colloque : « Le citoyen face au génocide : avons - nous des moyens de prévention? Le cas du génocide des Tutsi et des Hutu modérés au Rwanda. »*

*De gauche à droite :  
Martien Schotsmans : Directeur RCN Justice & Démocratie  
Eric Gillet : Avocat  
Jean Claude Nkubito : Journaliste à la BBC (modérateur)  
Stephan Parmentier : Juriste, Sociologue et professeur à Leuven Institute of criminology (LINC)*

# Colloque - Témoignages

## Témoignage d'Eric Gillet, avocat belge

*Eric Gillet a co-présidé la Commission internationale d'enquête qui, en 1993, a publié un rapport sur la situation des droits de l'homme au Rwanda depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1990<sup>2</sup>. Il a également été avocat des parties civiles notamment dans le cadre des procès qui se sont déroulés devant la Cour d'assises de Bruxelles en 2001, 2005 et 2007 sur le génocide commis au Rwanda.*

Pourquoi a-t-on parlé dans un désert ? Pourquoi n'avons nous pas pu empêcher ce génocide ?

Tout a commencé dès le premier octobre 1990 avec la terrible répression au Rwanda de ce qu'on appelait déjà les « complices » du FPR, les Tutsi de l'intérieur. Cette répression menée contre les Tutsi de l'intérieur par le gouvernement Habyarimana était une pratique courante depuis l'indépendance chaque fois qu'il y avait des incidents avec les Tutsi de l'extérieur.

L'action qu'a menée Gasana Ndobu à cette époque en Europe, s'inscrit dans ce climat de tension. Je me suis rendu au Rwanda en août 1991 comme avocat pour défendre des journalistes qui s'y trouvaient emprisonnés. Ces journalistes symbolisaient la répression par rapport à la liberté d'expression.

Il est important de noter que parallèlement à la tension politique qui se vivait au Rwanda, les événements politiques survenus au Burundi à cette époque – massacres (dans le cadre desquels je suis aussi intervenu comme avocat) et l'assassinat du président Ndadaye – contribuaient également à la radicalisation de la situation au Rwanda.

### **La Mission d'enquête de la Fédération Internationale des Ligues de Droits de l'Homme (FIDH) en 1992**

Le massacre des Bagogwe survient en représailles à la prise de Ruhengeri par le FPR<sup>3</sup>, et cela va constituer le point de départ de la mission d'enquête menée par la FIDH (conjointement avec trois autres ONG de défense des droits de l'homme) au Rwanda, en 1992.

Le rapport de la commission d'enquête était attendu par le gouvernement belge qui devait sur base de ses conclusions prendre une position vis-à-vis de la politique adoptée par le gouvernement rwandais en ce qui concerne les violations

des droits de l'homme; dès la publication du rapport, il a rappelé son ambassadeur à Kigali pour consultations et exercé des pressions auprès de la Présidence de l'époque.

La Présidence du Rwanda a alors émis un communiqué de presse reconnaissant les violations de droits de l'homme et s'engageant à prendre des mesures pour y remédier. Ce communiqué est resté sans suite.

Il est important de constater que le rapport de la commission d'enquête de la FIDH et le communiqué de presse, qualifiaient déjà le massacre des Bagogwe de génocide, terminologie qui n'était pas facile à faire accepter même parmi les membres de la commission d'enquête, car 2000 morts semblaient à cette époque un nombre dérisoire par rapport aux 6 millions de morts de la Shoah.

À cette époque, on n'avait pas compris/prévu que le projet génocidaire était déjà en cours, même si le massacre du Bugesera – deux ans avant les événements d'avril 1994 – et le massacre des Bagogwe en 1991 ressemblent à s'y méprendre au modus operandi génocidaire d'avril 1994. Mais ceci est la lecture de l'histoire à la lumière des événements qui s'en sont suivis !

### **Le monde savait**

Les gouvernements occidentaux – eux - étaient toutefois au courant de ce qui se passait au Rwanda via leurs ambassades et leurs services de renseignements (notamment celui de la France qui était particulièrement bien informé sur la situation).

En 1993, Human Rights Watch (HRW) publie un rapport qui démontre que les engagements pris par le gouvernement rwandais dans le communiqué qui a suivi la publication du rapport de la mission d'enquête de la FIDH étaient restés lettre morte.

<sup>2</sup> Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme, Commission Internationale d'Enquête (7 – 21 janvier 1993), Violations massives et systématiques des droits de l'homme depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1990, février 1993.

<sup>3</sup> Front Patriotique Rwandais

# Colloque - Témoignages

Plus tard, en 1994, trois semaines à peine après le début du génocide, HRW publiera un nouveau rapport intitulé « Génocide au Rwanda » énumérant l'un après l'autre les noms des responsables de la politique génocidaire en cours d'exécution (à l'exemple de Pascal Simbikangwa qui vient d'être jugé en France). Alison Des Forges lira même à la tribune des Nations Unies un par un le nom de ces responsables.

Des pressions ont été faites auprès du gouvernement français pour faire cesser d'émettre la Radio Mille Collines. Des demandes ont été introduites auprès des Nations Unies pour que les représentants politiques rwandais ne soient pas reçus par l'Assemblée car cela les légitimait dans la poursuite du projet génocidaire : J'ai encore les courriers, les interventions, les communiqués de presse qu'on a publiés à l'époque, pour essayer d'obtenir auprès de la communauté internationale qu'elle pose tous les actes qui permettraient de délégitimer le gouvernement génocidaire.

A ce propos, le livre d'Alison Des Forges « Aucun témoin ne doit survivre »<sup>4</sup>, démontre à quel point le gouvernement rwandais a été attentif à la réaction des instances internationales par rapport à l'avancement du génocide.

Enfin, tout ce travail fait en amont du génocide, de dénonciation des violations des droits de l'homme commises au Rwanda entre 1990 et avril 1994, a permis de constituer des dossiers dès le mois de mai 1994 et d'introduire en juillet les premières plaintes devant le parquet de Bruxelles. Des plaintes qui ont abouti à un procès malgré les résistances que l'on a rencontrées, même en Belgique. Ce n'est qu'a posteriori, avec ce procès, que la Belgique a pu apparaître comme le précurseur de l'exercice de cette compétence universelle.

Ce procès a démontré que tout le travail qui a pu être effectué depuis 1990 a été d'une efficacité redoutable parce que d'une part, des personnes comme les avocats conseils des victimes, connaissaient de manière intime ces années qui ont précédé le génocide et donc les acteurs et par conséquent, ont pu apporter une contribution considérable à la manifestation de la vérité.

D'autre part, l'ouvrage « Aucun témoin ne doit survivre » d'Alison Des Forges qui est le résultat d'un bureau commun établi au Rwanda à partir de 1994 par HRW et la FIDH, contient toute la documentation possible et les témoignages sur le génocide.

Pour conclure, je crois que ce qui fonde l'inefficacité du travail des organisations de défense de droits de l'homme dans l'exercice de la prévention, c'est une sous-estimation des mouvements profonds alors à l'œuvre. Si nous voulons agir à titre préventif et empêcher un génocide nous devons aller en profondeur, dans les abysses. Il est important de ne pas se leurrer : ce génocide n'a pas été spontané mais construit. C'est un génocide extrêmement sophistiqué. Pour le comprendre, nous devons en rechercher les causes profondes. Ces motivations/causes ont fait que malgré les réactions d'ONG, les Accords d'Arusha et malgré l'action diplomatique des Etats comme la Belgique, la France et les Etats-Unis, il y ait eu une résistance quasi inexpugnable. Trop d'intérêts étaient en jeu, rwandais comme étrangers. On n'a pas su identifier clairement ce que les extrémistes défendaient et à quel point ils étaient prêts d'aller jusqu'au bout.

Nous devons nous poser les vraies questions : pourquoi les pays occidentaux ne sont-ils pas intervenus pour empêcher le génocide ? Lire à ce propos le livre « Une guerre noire » sur le rôle de la France avant et pendant le génocide, de David Servenay et Gabriel Piérès. Il montre à quel point certains establishments, dans les pays occidentaux sont prêts pour des questions d'intérêts, mais aussi pour des questions d'implication idéologique à appliquer ou à utiliser dans ces pays des stratégies et des méthodes de laboratoire.

<sup>4</sup> FIDH et HRW, *Aucun Témoin ne doit survivre. Le génocide au Rwanda*, mars 1999.

# Colloque - Témoignages

## Témoignage de Luk Verbeke, Coopérant belge

*Luk Verbeke était coopérant NCOS (devenu depuis 11.11.11) basé à Kigali de 1992 à 1994. Il est toujours actif dans le milieu associatif lié à la coopération au développement, chez Broederlijk Delen.*

J'ai commencé à vivre et à travailler au Rwanda à partir de mai 1992 jusqu'en avril 1994. Précédemment, j'avais travaillé pendant dix ans au Zaïre (République démocratique du Congo), avant d'être muté comme Représentant régional au Rwanda suite à la crise belgo zaïroise qui avait éclaté à l'époque. Le fait d'avoir travaillé pendant cette période au Zaïre, notamment au Sud Kivu, au Bas Congo et à Kinshasa, m'a permis d'avoir une vision particulière de ce qui s'est passé au Rwanda.

Quand RCN J&D m'a demandé de témoigner de mon séjour au Rwanda, j'ai répondu favorablement. Mais très vite, j'ai constaté qu'il n'était pas si facile de retrouver mon histoire dans sa juste chronologie et contexte, de ce que j'avais vécu et ce que j'avais fait. Ce fut un travail intense car il y a de cela 20 années que ma famille et moi sommes revenus du Rwanda. Un pays que nous avons quitté sans un seul souvenir, ni de photo. Les souvenirs étaient enfuis au plus profond de moi. Finalement, j'ai redécouvert ma propre histoire.

Comme il fallait d'abord m'installer et organiser mon bureau à Kigali, j'étais d'abord seul à Kigali. Mon épouse avec nos deux enfants m'ont rejoint à la fin de l'année 1992. Nous habitons le quartier Kaciru, juste derrière l'hôtel Méridien et en face de l'hôpital Faysal. Dès mon arrivée à Kigali, la tension se faisait sentir mais il y avait une relative stabilité. Le FPR occupait une petite partie au nord du pays et l'armée française appuyait l'armée rwandaise dans sa lutte contre le FPR. La situation de guerre n'était pas très visible à Kigali et dans le pays, à part la présence des soldats français.

La question du multipartisme se posait dans le contexte du processus de démocratisation au Rwanda qui par ailleurs se déroulait plutôt difficilement : à cause de manque de volonté politique au niveau du gouvernement, la présence du FPR sur le territoire qui pesait sur les esprits, la radicalisation progressive des esprits d'une bonne partie de la population. Entre-temps, il y avait de temps en temps des tueries ou des attentats à la grenade à des endroits publics. Il s'agissait plutôt des actes isolés suivis d'aucun effort d'enquête pour vérifier les responsabilités de ces actes. Mais ces actes ont

contribué à créer lentement et sûrement un sentiment d'impunité d'une part et d'insécurité d'autre part. Cela a également contribué à déstabiliser l'opinion publique sur ce qui se passait dans le pays.

L'attaque du FPR en février 1993 a opéré un premier changement dans ce contexte. Elle a en effet permis au FPR d'avancer sa position jusqu'à une vingtaine de kilomètres de Kigali en occupant cette fois-ci jusqu'à un tiers du territoire. C'est avec l'appui de l'armée française que le FPR a pu être arrêté dans son ascension. Après cette attaque, les barrières des militaires rwandais sont devenues visibles et des camps de réfugiés s'étaient constitués à l'entrée de Kigali avec des populations qui ont fui la zone occupée par le FPR. Dès ce moment, les autorités ont installé un couvre-feu à Kigali et dans la partie nord du pays.

En juin 1993, j'étais au Burundi, en pleine effervescence avec la préparation des élections démocratiques qui se sont soldées par l'élection du premier président Hutu. Au Rwanda voisin, l'actualité parlait de la signature des accords de paix d'Arusha en août 1993 entre toutes les parties politiques, le gouvernement rwandais et le FPR. Par la suite, les soldats français se sont retirés du Rwanda et remplacés par un contingent de 3.000 casques bleus, dont environ 300 belges. En octobre 1993, le président burundais fut assassiné dans un coup d'état. Ce qui créa un effet direct de radicalisation des esprits au niveau des acteurs rwandais avec le mouvement Hutu-Power qui commençait à contester plus ouvertement les accords de paix et un processus de paix bloqué.

Les massacres et attentats aux grenades se sont multipliés. Dans ce contexte, la Radio Mille Collines est apparue comme une radio qui soutenait le mouvement Hutu-Power et les *Interahamwe* devenaient une réalité de plus en plus visible dans les rues.

Il y avait une succession de manifestations dans les rues de Kigali contre les accords de paix. Dans ma vie privée, je constatais que certains de mes amis belges étaient aussi radicaux que les manifestants dans les rues.

# Colloque - Témoignages

Dans mes contacts avec les collaborateurs des ONG partenaires, il y avait l'inquiétude concernant l'évolution de la situation dans le pays, mais il y avait toujours une certaine croyance que tout allait s'arranger. Les contacts directs avec les rwandais qui travaillaient à la maison, par contre, nous ont permis de savoir que la population avait peur de l'avenir et attendait quelque chose de très grave. Mais personne de notre entourage, ni même de la société civile ou des instances plus officielles n'avait prévu ce qui allait suivre : cela dépassait de loin toute imagination.

NCOS avec d'autres acteurs internationaux de droits de l'homme avaient co-organisé au cours de 1993 une enquête internationale sur la situation des droits de l'homme au Rwanda. Quand le rapport de cette enquête est arrivée au Rwanda, elle a été directement critiquée par les parties extrémistes et par le gouvernement et même par certains amis expatriés, parce que jugée partielle. En effet, l'enquête ne s'est pas réalisée dans la zone occupée par le FPR de la même façon qu'on l'a pu faire dans la zone gouvernementale. Ainsi, le rapport qui pouvait devenir un instrument de plaidoyer pour la paix et la démocratisation, a été neutralisé politiquement. Mais de manière générale, la situation a permis un rapprochement entre le CCOAIB<sup>5</sup>, les associations de droits de l'homme au Rwanda, quelques personnes de l'Eglise et un nombre limité d'ONG internationales.

La tension était palpable, une première révolte a bloqué durant 2 jours la vie à Kigali en début février 1994 avec des magasins et des marchés fermés, des barrières montées dans la ville et des rues tout à fait vides. Dans les semaines qui ont suivi, un attentat à la grenade s'est produit juste à côté de chez moi. Nous saurons, deux jours après, qu'il y avait trois morts.

Le 5 avril, je revenais d'un séjour de trois semaines à Kinshasa et Bas-Zaïre. Je me souviens, qu'au 6 avril je suis resté travailler tard. À 20h du soir, je venais tout juste de rentrer à la maison, des tirs de fusils ont éclaté un peu partout dans la ville. Mais j'étais trop fatigué pour en chercher les causes. Après quelques heures, un certain calme est revenu. C'est seulement à 4h du matin qu'un ami m'a téléphoné pour m'annoncer que l'avion présidentiel a été abattu et que le pire a commencé. Le 7 avril, nous avons vu des soldats partout dans le quartier et compris qu'il était sage de rester à la maison. Nous avons passé toute la journée au téléphone avec les connaissances de Kigali et avec la famille en Belgique. Quand à la fin de l'après-midi, l'armée rwandaise a bombardé le parlement où était cantonné un bataillon du FPR pour assurer la sécurité de la délégation du FPR à Kigali dans le cadre des accords de paix, ça a occasionné une coupure du courant et du téléphone. Le bataillon du FPR a pris

dans la nuit le contrôle de quelques kilomètres environnants et notre maison se retrouvait à la limite de la zone occupée par le FPR avec des petits canons à gauche et à droite de la maison. La population du quartier s'était réfugiée dans les enceintes de l'hôpital Faysal où il y avait des casques bleus du Bangladesh.

Durant 5 longs jours, nous étions isolés dans notre maison avec seulement notre petite radio comme contact avec l'extérieur. On a passé ces journées à jouer avec nos deux enfants à des petits jeux pour les distraire, pour nous distraire. La situation commençait à nous inquiéter : les provisions se vidaient, l'isolement. On ne savait plus quoi faire. Est-ce qu'il faut continuer à attendre mais attendre quoi ? Attendre était dangereux mais s'enfuir l'était tout autant. Finalement, au cinquième jour nous avons été évacués par deux casques bleus à 10h du matin vers l'hôtel Méridien. On a eu que 5 minutes pour quitter les lieux et nous sommes partis avec seulement une valise. Nous avons passé 24h dans un couloir de l'hôtel avec beaucoup d'autres personnes évacuées. Nous avons été témoins des scènes incroyables. Certaines personnes avaient perdu leur sang-froid et parfois leur dignité dans cette évacuation chaotique. Le plus effrayant était l'évacuation des familles de l'hôtel Méridien vers l'aéroport en passant par la ville. Conduite et protégée par les casques bleus, une colonne de 100 à 200 véhicules a été escortée et a fait 3h pour parcourir le trajet de 25 km.

Une fois dans la zone gouvernementale, tous les 50 m, il y avait des barrières avec des soldats rwandais et des *Interhamwe* qui contrôlaient à vue les véhicules sur la présence des rwandais. Entre les barrières, il y avait une masse d'*Interhamwe* drogués ou ivres, et armés avec des machettes et lances. En traversant la ville, nous avons vu les cadavres dans les rues, certaines corps bougeaient encore. Arrivé à l'aéroport, il fallait laisser les véhicules comme prix à payer pour l'armée rwandaise. Nous avons eu de la chance. Contrairement à d'autres comme Athanasie qui travaillait chez nous à la maison, tuée le 7 avril dans la matinée avec son mari et enfants. Toute la famille élargie de notre gardien Innocent – qui était avec nous bloqué à la maison - a été exterminée. Par la suite, de retour à la Belgique, nous avons eu progressivement des nouvelles des autres amis et collègues de travail encore vivants, exilés ou tués.

## Le travail de la société civile au Rwanda

Après la chute du mur de Berlin en 1989, c'était l'époque de la démocratie un peu partout dans le monde. Ce vent d'ouverture politique et d'enthousiasme pour la démocratie a aussi envahi l'Afrique. On peut dire que le monde était, à cette époque, très optimiste et naïf. Au Zaïre et Rwanda, les

<sup>5</sup>Conseil de Concertation des Organisations d'Appui aux Initiatives de Base

# Colloque - Témoignages

ONG pour le développement se sont mises ensemble dans des plates-formes de concertation et formaient à l'époque les premiers noyaux de la société civile dans ces pays. Au Rwanda, c'était le CCOAIB, Conseil de Concertation des Organisations d'Appui aux Initiatives de Base. La société civile en Afrique était toute jeune, embryonnaire, enthousiaste et engagée, mais trop peu professionnelle, et aveugle pour apprécier sa réelle force, sa représentativité et son impact dans la société. L'Internet n'existait pas encore et il fallait agir avec la vitesse de la poste, du téléphone et du fax. D'où, l'accès à l'information était difficile. Mentalement, on était très enclavé à Kigali.

Comme expliqué précédemment, après la première révolte à Kigali en début février 1994, un noyau de société civile s'est formé avec la présence du CCOAIB, des organisations de droits de l'homme, des personnes de l'Eglise et de quelques ONG internationales. Ensemble, ils ont organisé des rencontres régulières pour analyser de plus près la situation et pour agir à travers des déclarations et des actions de plaidoyer - surtout en matière de droits de l'homme, de démocratisation et de paix - envers la population, le gouvernement, les parties prenantes des accords de paix et la communauté internationale.

Mais c'était déjà trop tard et cela ne pouvait pas empêcher le groupe de modérés au sein de la société à se maintenir. Il devenait risqué de prendre des positions modérées et nous étions dépassés par ce qui se passait dans la rue et trop éloignés des réalités dans lesquelles vivait la population dans les quartiers populaires et dans les collines pour voir ce qui se passait réellement. Le soir du 6 avril, tout s'est arrêté.

## Mes conclusions

En 1994, le contexte était tout à fait différent de celui d'aujourd'hui. Quant aux conclusions pour l'action de la société civile dans une situation de conflit, je retiens :

Une société civile doit dépasser le cadre intellectuel dans les villes, et s'investir dans la sensibilisation et la mobilisation des populations pour donner un poids réel aux actions de plaidoyer, pour créer des visions populaires et contribuer ainsi à créer des résistances réelles. L'idée d'un mouvement social devrait être au centre des stratégies de la société civile.

Limiter la démocratie au multipartisme et aux élections libres c'est réduire cette démocratie à une formalité : la sensibilisation et mobilisation de la population autour de l'idée de cette démocratisation devrait être au centre des préoccupations des acteurs de la société civile.

La collaboration avec les autres acteurs, la création de synergie et de complémentarité au niveau national et international, l'échange des informations est très important pour harmoniser les visions et stratégies, pour avancer dans la professionnalisation, pour unir les forces.

Quand la communauté internationale est profondément divisée (comme c'était le cas à l'époque pour le Rwanda), il devient très difficile d'agir d'une façon efficace. Le retrait de la communauté internationale au début du génocide a donné carte blanche aux parties prenantes du conflit pour réaliser leur agenda de génocide et de guerre. Cette division se présente aujourd'hui aussi pour la Syrie, l'Ukraine, ...

# Colloque - Témoignages

## Témoignage de Katrien Vanderschoot, Journaliste free-lance belge

*Katrien Vanderschoot était présente au Rwanda comme journaliste free-lance en 1994 où elle a couvert le début du génocide. Elle est actuellement journaliste à la VRT<sup>6</sup>.*

[...]J'ai découvert le Rwanda huit mois avant le début du génocide, en août 1993. C'était le premier pays que je visitais en Afrique.

J'avais à peine 26 ans. J'étais pleine d'idéalisme mais sans expérience. J'étais venue au Rwanda pour travailler comme volontaire des Nations Unies, pour le PNUD<sup>7</sup> basé à Kigali.

En arrivant au Rwanda, j'étais d'emblée confrontée à la tension qui régnait dans le pays pendant les mois qui ont précédé le génocide. Partout ailleurs, on sentait une atmosphère de période de transition, de changement : Le FPR avait attaqué le pays à deux reprises, faisant fuir des centaines de milliers de personnes, parmi eux beaucoup de jeunes sans moyens de subsistance et frustrés, qui dans les camps deviendraient un cible facile pour les recruteurs des *Interhamwe*.

Dans les rues et sur les chemins, je voyais partout des signes d'un régime en décadence. Je me souviens des barrages, du nombre croissant de meurtres politiques, de la prolifération d'armes. Je me souviens d'un enfant, mort quand il voulait ramasser un billet de 100 francs rwandais, attaché à une grenade... Et, en parallèle, l'arrivée de la MINUAR (Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda). Je revois les soldats : les Belges, joyeux et chasseurs de femmes ; les Bangladeshi, musulmans stricts ; les Uruguayens qui ignoraient tout de la langue et du peuple rwandais ; qui les regardait avec des yeux un peu sceptiques. Une dizaine d'années plus tard, je retrouverais ce même mixe de curiosité et défaitisme à Goma, envers la MONUC (Mission des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo).

Cette tension allait s'intensifier encore plus lors de l'installation de 600 soldats du FPR au Parlement, le cœur de la "démocratie" rwandaise. La présence de ces soldats à Kigali - applaudis par les uns, méprisés par les autres - a été perçue comme un signe de réconciliation pour les uns et une

grande menace pour les autres.

En janvier 1994, suite à un changement d'activité professionnelle, je suis revenue au Rwanda en tant que journaliste free – lance. A cette époque – début 1994, informer sur la tournure que prenaient les événements au Rwanda n'était pas facile car la situation au Rwanda n'intéressait pas les journaux belges. Bien sûr, la tension existante était connue des médias, mais il n'y avait pas de nouvelles - pas de 'hard news', sur les meurtres politiques, la création de la RTLM, la période de couvre-feu, etc. En outre, je ne disposais pas des moyens actuels pour acheminer l'information. Je devais écrire mes textes à la main et les apporter à la Croix Rouge belge pour qu'ils soient envoyés par fax en Belgique, sans aucune garantie que mes articles seraient publiés. Avec mes photos ou mon rouleau de film, j'allais à l'aéroport et je donnais le paquet à un voyageur qui prenait le vol pour Bruxelles...

Le 6 avril 1994, invitée par un ami belge de la CIVPOL (Police civile), je me joins à une de leurs patrouilles de nuit. C'était deux jours avant que je sois rapatriée, comme un cadeau d'adieu. C'est là, en parcourant des petites rues, que j'ai cru voir un éclair. Plus tard, j'ai su que c'était l'avion du président Habyarimana qui s'écrasait au sol. J'ai entendu à la radio que l'avion du président avait été attaqué et que tous les Casques bleus devaient rester dans leur caserne. Un officier Autrichien m'a conduit à la maison de l'ONG Iles de Paix, où je logeais. Alors, les jours d'angoisse ont débuté. A ce moment là, j'étais la seule journaliste belge sur place, ou du moins la seule journaliste néerlandophone, et tout le monde voulait des nouvelles.

Le Premier ministre rwandais, Mme. Agathe Uwilingiyimana, et les dix paras belges qui devaient l'escorter avaient été tués. J'étais en contact par téléphone avec des amis qui me racontaient des choses terribles. Les meurtres avaient déjà commencé, et le FPR avait lancé son attaque.

Je ne veux pas m'étendre ici sur mon angoisse ni sur mon

<sup>6</sup> Vlaamse Radio en Televisieomroeporganisatie.

<sup>7</sup> Programme des Nations Unies pour le Développement.

# Colloque - Témoignages

évacuation. Après tout, j'étais parmi les heureux, les privilégiés, ceux qui seraient évacués. Je suis partie avec un sentiment mixte de soulagement et de honte, en laissant derrière moi des gardiens, les enfants de la rue que j'avais aidé pendant plusieurs mois, mes collègues du PNUD... Mais, à ce moment là, j'étais encore pleinement convaincue que la Belgique et même la communauté internationale étaient suffisamment averties de l'ampleur et de la gravité des tueries - 20.000 morts après une semaine – pour ne pas laisser les citoyens rwandais livrés à eux-mêmes. C'est, cependant, ce qui s'est passé.

Pendant les mois qui s'en sont suivis j'ai fait énormément de cauchemars, je voyais des cadavres partout. Quand j'allais chez ma mère à vélo, j'imaginai que les lignes blanches de la piste cyclable étaient des « body bags », et que des rebelles ou des milices allaient descendre des collines. Il m'a fallu deux ans pour oser retourner en Afrique.

*Quels leçons est-ce que moi, en tant que citoyen, je retire de cette expérience vingt ans après?*

## **Avertir c'est prévenir**

Le génocide au Rwanda a changé ma vie. C'est devenu un point de référence, négatif d'abord, car il s'agit d'un traumatisme que comme beaucoup de gens, vous-mêmes peut-être, j'ai dû subir. Mais c'est devenu aussi un point de référence positif maintenant. Depuis mon séjour au Rwanda en 1994, j'ai une mission dans la vie: avertir mon public, pour qu'un tel désastre ne puisse plus se reproduire, ou du moins, ne puisse pas avoir lieu sans que je n'aie, personnellement, tout fait pour avertir les décideurs politiques. Quand je vois les signes annonciateurs de ce genre de massacres j'essaie de persuader mon hiérarchie qu'il faut anticiper. Par exemple: je me suis rendue à l'est du Tchad en 2005 pour y faire des reportages sur le Darfour avant que cette crise soit connue mondialement comme 'la pire crise humanitaire du moment'. De même pour la Somalie (et le camp de réfugiés à Dadaab, au Kenya), où j'ai fait des reportages en 2010 qui ont constitué un « incentive » pour l'action 1212. Et même la famine latente au Niger que j'ai pu 'vendre' à mon chef. Heureusement, ça n'a pas éclaté, et tant mieux.

## **Utiliser les moyens techniques modernes**

Comme j'ai dit auparavant, le génocide rwandais a été commis loin des caméras et avant l'ère de l'Internet. Imaginons seulement un instant si en avril de 1994 Facebook existait déjà ? Ou Twitter? Ou les blogs qui, maintenant illustrent la vie quotidienne des rwandais, des thaïlandais, de nous tous... Heureusement maintenant des signaux d'alarme peuvent s'allumer partout. Personne ne peut dire

maintenant qu'il n'est pas au courant de ce qui se passe en Centrafrique, à Lampedusa, au Sud Soudan.

L'importance des médias sociaux, de l'Internet et de la possibilité d'informer en temps réel (des *early warning systems*), est démontrée par les contre-exemples, que ce soit la Syrie, la Turquie ou la Corée du Nord. Chaque régime qui veut cacher sa politique, essaie de contrôler les médias sociaux.

Le seul problème de cette technologie est son succès. On a besoin d'adopter beaucoup de filtres pour que les citoyens engagés ne soient pas submergés par la masse d'information qui circule. Alors, c'est là que nous, les journalistes, avons une tâche énorme à accomplir. Nous devons analyser et évaluer à la lumière de notre expérience, l'information et agir en tant que citoyens engagés.

## **Suivre**

Pour moi, un conflit, la situation d'un réfugié, n'est pas fini quand j'ai fini mon reportage. Trop souvent, quand la nouvelle passe, elle est oubliée. C'est aussi devenu ma mission de continuer à suivre mes propres interlocuteurs. C'est pour cela, par exemple, que j'ai fait une série « Vervolgverhalen »: des histoires de suivi, sur trois migrants demandeurs d'asile, afin de savoir ce qu'était devenu chacun d'entre eux. Au Rwanda, et plus globalement, dans la région des Grands Lacs, suivre les évolutions politiques et sociales, est un travail de Sisyphe.

Depuis 1994, c'est difficile de ne pas perdre confiance. Des accords de paix, des élections, ont été suivis par des nouveaux incidents. Des groupes de rebelles successifs continuent de terroriser des populations entières sous l'œil indifférent des forces de maintien de la paix. Au Rwanda la prospérité est là, la stabilité est là, mais à quel prix ? Ce n'est pas à moi de faire le bilan du régime de Paul Kagame. Moi j'observe, je mets le doigt sur des points négatifs aussi bien que positifs, je donne la parole à tout le monde pour que mes auditeurs (et donc aussi les politiciens) puissent en tirer leurs conclusions et leurs leçons.

Mesdames et messieurs. En dépit de la triste commémoration, je me sens très heureuse après ces 20 ans. J'ai eu l'énorme privilège d'avoir pu contribuer un tout petit peu à la sensibilisation. Merci et bravo à vous tous, experts, organisations de droits de l'homme, vous les rwandais qui êtes ici pour témoigner et plaider pour la tolérance. Et retenez bien ma propre devise: une goutte dans l'océan change l'océan.

# Colloque - Témoignages

## Témoignage de Martine Beckers, Citoyenne belge

*Martine Beckers, citoyenne belge, dont la sœur – mariée à un Tutsi et résidant à Kigali avec leurs enfants – avait essayé d'alerter les autorités belges des dangers encourus par la population majoritairement Tutsi.*

### Le combat de Claire ...

En octobre 1990, suite à l'incursion des troupes du Front Patriotique Rwandais (FPR), commence une période de terreur dont souffrent toute la population et essentiellement les Tutsi qui sont massivement emprisonnés, torturés, tués, etc. Claire vit dans un quartier de la classe moyenne, à côté d'un stade de foot où sont amenés des milliers de gens. Elle entend leurs hurlements, les coups, les pleurs, jours et nuits. Ma famille lui propose de revenir vivre en Belgique... Bien qu'ils vivent souvent avec la peur au ventre, ils décident de rester au Rwanda, d'aider leurs amis et puis Claire croit pouvoir protéger les siens, grâce à sa peau blanche.

Elle essaie, dans nos conversations téléphoniques de nous faire comprendre ce que vit la population de ce pays qui est devenu le sien. Elle est surtout en colère. Toute cette terreur, ces discriminations, ces injustices, ... elle nous implore de l'aider à faire connaître tout cela en Belgique. Elle se rend compte que le gouvernement rwandais offre aux chancelleries et aux journalistes étrangers une vue très faussée de la réalité que vit la population. Mais la plupart d'entre eux semblent se contenter de ce discours. Les expatriés ont soit quitté le pays, soit vivent dans des quartiers protégés et ne semblent pas réellement réaliser ce qui se passe au sein de la population.

Au début, la poste internationale est momentanément coupée, ensuite le téléphone sera surveillé pendant des années, les gens ont peur de sortir de chez eux. Ils se méfient les uns des autres, les menaces, les brutalités pleuvent. Des gens disparaissent. Et puis, tout est bon pour profiter de ce climat d'insécurité: vols, dénonciations, pillages... A l'école, les enfants Tutsi subissent des sévices, discriminations et insultes.

Commence alors une collaboration entre Claire et moi qui durera jusqu'à ce que Claire soit assassinée. Nous avons trouvé des systèmes et codes pour nous transmettre mutuellement des informations : elle m'informe des exactions qui sont commises. Dès ses premières lettres, elle évoque des faits de génocide. Elle m'envoie des listes de prisonniers

que je transmets à Amnesty International, à la Ligue des droits de l'Homme et à la Croix Rouge, au Comité pour le Respect des Droits de l'Homme et de la Démocratie au Rwanda (CRDDR). Claire reste discrète, mais elle est en contact avec des personnes qui deviennent par la suite des défenseurs des droits de l'homme et de la justice sociale. Notamment Ignace Ruhatana, éminent intellectuel Hutu, fondateur avec Fidèle Kanyabugoyi de « Kanyarwanda », Association de défense des droits de l'homme et de la justice sociale. Par l'intermédiaire de Claire, ils me passent des informations que je transmets à Gasana Ndoba. En retour, je lui envoie des articles de presse parus en Belgique sur le Rwanda.

Avec le CRDDR commence une collaboration active. Les listes que m'envoie ma sœur, les informations sur des situations de disparitions, tortures et menaces, sont compilées, comparées, vérifiées autant que possible par le CRDDR et puis éventuellement utilisées pour des actions que nous menions en Belgique : communiqués de presse, conférences de presse, courriers aux ONG, au gouvernement, aux médias.

En Belgique, ces actions se faisaient dans un climat de scepticisme car le gouvernement rwandais gardait une image de bon élève de la coopération, via notamment des institutions religieuses. Mais le Rwanda étant forcé de s'ouvrir au multipartisme et à une presse plus libre, Claire achète tous les journaux et me les envoie. La terreur reste cependant toujours latente, voire très présente : **des journalistes de la presse libre**, dont Joseph Mudatsikira et Jean Pierre Mugabe, l'appellent à l'aide lorsqu'ils sont recherchés. Claire les cache dans sa maison. Au fil des années (1992-1994) et de la prétendue ouverture à la démocratie, des associations et partis politiques se créent. Claire reste toujours discrètement vigilante.

Depuis octobre 1990, elle tente d'alerter la chancellerie belge et l'ambassadeur sur les drames qui se vivent au sein de la population mais elle se demande si elle est entendue : sa perception de la vie est sans doute très différente de celle présentée par les milieux officiels. Elle me raconte ce qui

# Colloque - Témoignages

se passe à d'autres niveaux : le ballet des vols d'avions militaires, le double langage gouvernemental : l'un pour la communauté internationale et l'autre pour la population. Etc.

Le 9 avril 1994, elle sera assassinée avec sa famille.

## **Le mouvement « Citoyens pour un Rwanda démocratique »**

Suite à l'assassinat de ma sœur et de toutes les tueries, quelques-uns de mes proches décident dès le début du mois de mai 1994 de créer un groupe de pression et de faire signer une pétition pour interpeller le gouvernement belge, les ONG, les décideurs dans les institutions internationales sur ce génocide et pour leur demander d'intervenir pour l'arrêter.

Nous essayons de sensibiliser nos milieux respectifs. Nous avons constaté que les expatriés revenus en Belgique, les nombreuses ONG de développement, l'Eglise, les missionnaires étaient complètement muets. Seuls quelques experts présentaient des analyses de la situation. Quelques rares journalistes rapportaient les horreurs dans les medias. La pétition recueille des milliers de signatures et est transmise à notre gouvernement. Mais il était très difficile de se faire entendre. Une chape de silence et de méfiance pesait. D'autres sujets étaient à l'ordre du jour dont la mort des 10 paras, ensuite le choléra dans les camps de réfugiés au Congo.

Cependant, petit à petit, notre groupe s'est agrandi, des citoyens nous rejoignaient, avec leur bonne volonté et leur colère : des enseignants, des ex-expatriés, quelques rares politiciens, des Rwandais. Nous avons ainsi produit des publications, organisé des rencontres, des conférences, etc. Nous n'avions aucun moyen matériel, ni subside. Bref, nous

avons travaillé grâce aux cotisations et dons.

Par la suite, le groupe a édité une publication pédagogique destinée aux éducateurs pour expliquer ce génocide (« Rwanda 1994 documents sur le génocide », Ed. Luc Pire, 1997). Un projet de dénonciation des viols n'a malheureusement pas pu se réaliser.

Le combat de ma sœur était dangereux et risqué dans ce climat de terreur et pourtant c'est avec ce courage d'un être révolté, proche de la population, qu'elle a contribué à faire connaître au monde cette folie meurtrière qui avait embrasé le pays.

Le combat de « Citoyen pour un Rwanda démocratique » est aussi une expression de lutte courageuse d'un mouvement citoyen dans une ambiance de méfiance. Nous nous sommes rassemblés, avec générosité, pour crier notre colère et appeler à l'aide. Par la suite, nous avons continué en dénonçant ces injustices et en sensibilisant l'opinion publique.

# Témoignage - écrit

**Philip Verwimp**

## **Rwanda en 1994 dans un rétroviseur belge: un essai**

*Philip Verwimp (chercheur belge) est un économiste du développement et titulaire de la Chaire Marie et Alain Philippson sur le développement humain durable à l'Université Libre de Bruxelles. L'auteur remercie Nancy de Munck et Pierre Jeurissen pour la correction de l'orthographe du texte.*

Parfois je me réveille le matin et je me souviens d'avoir fait le rêve suivant. Je suis à genoux en face de la rue de la Loi 16, et je supplie le Premier ministre Jean -Luc Dehaene de ne pas retirer les troupes du Rwanda mais au contraire, d'en envoyer plus. Fin du rêve.

Diplômé en sciences économiques, je n'avais aucune connaissance du Rwanda. C'est en soi une déclaration, parce que j'avais choisi, cependant, l'économie et la politique économique à l'Université d'Anvers contenant divers cours sur l'économie du développement. Le Rwanda n'y était presque jamais abordé. Pour en savoir plus, il aurait fallu faire une thèse sur le Rwanda. Il en était de même pour mes camarades. Des générations entières d'élèves et d'étudiants dans l'enseignement secondaire et à l'université n'ont rien appris au sujet du Rwanda. Comment les choses seraient-elles aujourd'hui? A l'époque il n'y avait pas d'objectifs ni des leçons transversales.

Cela signifie que je n'avais aucune idée de ce qui se passait en Avril 1994 dans ce pays. Il était essentiel d'être informé pour aller frapper à la porte de Monsieur Dehaene. Or, je n'avais pas cette information-là. Le fait que je rêve parfois pourrait être interprété comme un remords, comme le traitement ou la mémoire d'un échec: je n'ai pas été frappé à la porte de Monsieur Dehaene et j'aurais dû le faire. Le rêve est un rappel de mon devoir en tant que citoyen.

### **Retrait des troupes belges**

Le retrait des troupes belges opérant sous mandat de l'ONU au Rwanda est l'une des plus grandes disgrâces de la politique étrangère de la Belgique. Après l'assassinat de leurs camarades, nos parachutistes sur place ont dû être enfermés parce qu'ils voulaient se battre. Mais ils n'en ont pas eu la permission. La politique en avait décidé autrement. Parce que nous ne voulions pas être isolés dans le retrait, notre ministre des Affaires étrangères Willy Claes a demandé à ses collègues diplomates à New York de plaider en faveur du retrait entier de la mission de l'ONU au Rwanda. Sans doute l'une des pages les plus sombres de la politi-

que étrangère.

Cette décision a, sans aucun doute, coûté la vie à des milliers de Rwandais. Pourquoi ? Car les Casques bleus belges ont été l'épine dorsale de la force de l'ONU sur le terrain. Tirez-les et vous n'avez plus de force. Un bataillon de para commandos motivés et bien armés aurait été en mesure de combattre ceux qui étaient responsables des massacres à Kigali, les 7, 8 et 9 Avril. L'armée rwandaise n'était pas totalement engagée dans ces massacres. Seules les unités proches du président Habyarimana, de sa femme Agathe Kanzi-ga et le colonel Bagosora étaient responsables des massacres, en particulier la Garde présidentielle et le Corps paracommando. C'étaient, en effet, les unités les mieux entraînées de l'armée rwandaise, mais ils n'auraient pas été en mesure de faire face aux parachutistes belges. D'autant plus que, à ce moment, l'état-major de l'armée rwandaise, dirigé par le colonel Gatsinzi, n'était pas impliqué dans les massacres. Ils ont essayé de maintenir la paix. S'ils avaient découvert que les Belges se battaient avec la Garde présidentielle, il aurait été possible que certaines parties de l'armée régulière se soient retournées contre celle-ci. A cette époque, on ne parlait pas encore de génocide dans l'ensemble du pays. La lutte pour le pouvoir entre les extrémistes et les modérés n'avait pas encore été réglée. Au cours de ces trois jours, une force d'intervention forte et robuste aurait pu arrêter les massacres. Après tout, les commandes, les fortifications, l'information, la propagande, venaient de Kigali. L'arrêt des massacres aurait aussi privé le FPR de son argument de reprendre l'offensive.

Cela ne s'est pas produit. Les modérés de l'armée («Hutu modérés») ont été battus par les extrémistes car ils n'ont obtenu aucun soutien de l'extérieur et ont dû eux seuls combattre la puissance des extrémistes rwandais. Ces Hutu modérés, vu le rapport de force, ont vite compris qu'il fallait se taire pour échapper à la mort. Le retrait de troupes belges signifiait que les Tutsi et Hutu modérés allaient être abandonnés à la violence des extrémistes. Si les modérés dans les zones rurales, non seulement l'administration locale mais aussi la population en général, s'étaient sentis soute-

# Témoignage - écrit

nus face aux extrémistes, à savoir la communauté internationale, il aurait alors été impossible pour les extrémistes de s'imposer. Ce qui n'a malheureusement pas été le cas. Ensuite, le mécanisme du « bandwagon », que j'explique dans mon livre « Paysans au Pouvoir : l'économie politique du développement et du génocide au Rwanda » a pleinement pu se mettre en route au Rwanda. Un « bandwagon » est une situation où le comportement des citoyens peut se modifier (instantanément) par des petits changements dans l'opinion publique. Un petit groupe d'extrémistes a la capacité de mettre un tel « bandwagon » en mouvement. Si les conditions sont bonnes (guerre, opposition, absence de médias indépendants, ...), une proportion croissante de la population se ralliera à leur cause.

Je rêve donc d'aller frapper à la porte de Monsieur Dehaene, mais d'autres l'ont fait. Deux exemples.

- Alison Des Forges m'a raconté comment, en Avril 1994, elle a parlé avec le chef du Conseil de Sécurité Nationale de Bill Clinton. Il s'agit de la plus haute instance aux Etats-Unis où les questions de guerre et de paix sont discutées. Des Forges a demandé au président du Conseil d'envoyer des troupes au Rwanda, car le massacre de milliers de personnes y était commis. Le président lui a répondu que le Rwanda n'était pas sur la liste des priorités de la politique étrangère des Etats-Unis, et que si elle voulait que les Etats-Unis fassent quelque chose, elle et son organisation (Human Rights Watch) devaient faire plus de bruit, «to make more noise». Il faut comprendre ici qu'il faut exercer plus de pression sur la Maison Blanche pour faire bouger les choses, par exemple par des rapports sur CNN, des articles dans le New York Times, des témoignages à la télévision, etc... C'est donc le message que Alison Des Forges a reçu « faire plus de bruit. »
- en 1992, le sénateur Willy Kuypers et le professeur Filip Reyntjens ont organisé une conférence de presse dans laquelle ils ont révélé l'existence des "escadrons de la mort". Il s'agissait d'un club militaire-politique, fortement connecté et entrelacé avec les instances au pouvoir à Kigali, où des massacres de la population Tutsi ont été organisés dans plusieurs localités. Ces massacres sont décrits en détail en Mars 1993 par une équipe d'avocats et d'académiques dans un partenariat d'organisations des droits de l'homme avec la Fédération Internationale des ligues des Droits de l'Homme(FIDH). Alison Des Forges faisait partie de l'équipe de recherche<sup>8</sup>.

Dans mon livre mentionné ci-dessus, j'ai analysé ces massacres. Avant le génocide, de 1990 à 1993, environ 2000

Tutsi ont été tués au cours d'une douzaine de massacres locaux. Kuypers, Reyntjens et Des Forges ont donc fait leur travail. Ils ont essayé d'informer des gouvernements occidentaux sur les massacres en cours ainsi que sur l'organisation derrière ceux-ci.

Le problème n'était pas seulement qu'un groupe de personnes devait s'engager pour faire bouger les politiciens, mais que leur message devait être clair, et de préférence pas affaibli par le langage diplomatique. Cette condition n'était certainement pas remplie en Belgique. Il y avait des milieux politiques, des ONG et des universitaires partisans purs et simples du régime Habyarimana. Toute intervention militaire, destinée à sauver les Hutu modérés et les Tutsi aurait été considérée par eux comme un acte contre le régime et même un signe de soutien pour le FPR. Il aurait fallu, de la part de la société civile belge, un message clair et unifié adressé au Premier ministre et au Ministre des Affaires étrangères. On pourrait ensuite se demander si l'action d'un diplômé d'études universitaires récentes – frapper à la porte de Monsieur Dehaene - aurait fait une différence. Des conseillers directs du ministre auraient développé des contre-arguments, utilisé le mandat (limité) de l'ONU, ils auraient mis en avant la neutralité de la Belgique dans le conflit, ou auraient mis en garde de la possibilité de plus de victimes belges, et ainsi de suite. Il y aurait sans doute eu plus de soldats belges tués, mais au prix et à l'honneur de sauver des vies; un monde de différence avec le retrait sans gloire que les soldats ont subi à l'époque.

Pouvons-nous, en tant que société, ne défendre les droits de l'homme que seulement lorsque cela ne nous coûte rien, ou en l'absence de risques? Notre société est tellement diversifiée et drapée avec des groupes d'intérêts, ONG, partis politiques, etc., qui contrent les initiatives lorsqu'ils soupçonnent une manœuvre politique. Attitude que nous pouvons appliquer également à notre politique de développement. Combien de fois la Belgique s'est-elle désistée de son aide au développement sous prétexte de violations des droits de l'homme dans un pays en difficulté? Je ne connais qu'un seul exemple, le Zaïre en 1990. Après un massacre de quelques dizaines d'étudiants sur le campus de Lubumbashi, la Belgique a arrêté de prêter son aide au régime Mobutu. Au lieu de faire face aux régimes autoritaires, notre pays est toujours en train de sauver les uns et les autres, même si les dirigeants tuent leur propre population.

Ces derniers interprètent les condamnations comme une politique de tolérance, une forme de paternalisme, comme des reproches faibles qui sont particulièrement conçus pour rassurer le public belge, mais pas comme des véritables re-

<sup>8</sup> Voir aussi les témoignages de Gasana Ndobu et de Eric Gillet.

# Témoignage - écrit

jets. Avec comme conséquence que les dirigeants ne changent pas leurs comportements. Dans d'autres pays, c'est différent. Les Pays-Bas par exemple ont mis fin à leur aide au développement en Ouganda à cause de sa politique homophobe. Les Pays-Bas ont déclaré ouvertement au gouvernement Burundais qu'ils cesseraient d'apporter leur aide à cause des cas de meurtres politiques non-résolus. En Belgique, il y n'a même pas eu un débat à ce sujet. Ainsi le président Habyarimana a été invité à participer en Août 1993 aux funérailles du Roi Baudouin, à un moment où le gouvernement Dehaene savait déjà qu'environ 10 massacres avaient eu lieu avec 2000 victimes au total.

## Faire plus de bruit en Belgique

Comment faire plus de bruit? C'est difficile parce que, comme je l'ai dit, il faudrait appartenir à un groupe d'intérêts qui défend une position particulière. C'est clair pour les médias, ils savent qui vous êtes, c'est-à-dire le représentant de l'opinion de telle ou telle organisation particulière. Le message implicite est qu'il est «coloré» et qu'il y a des opinions différentes. La «balance» des opinions se trouve souvent dans le même article.

Est-ce une coïncidence qu'un sénateur d'un parti (Volkspartij), qui, en 1992 était un petit parti, dénonce les massacres? Où étaient les sénateurs et les députés des principaux partis politiques? Notre système parlementaire fonctionne de manière désastreuse: députés et sénateurs des partis au pouvoir ne peuvent pas poser de questions sensibles dans la presse ou au Parlement qui pourraient mettre «leur» ministre dans une position difficile. Par conséquent, ces questions critiques sont immédiatement catégorisées et ignorées. Il n'y a donc jamais de débat.

Il faut noter que le Ministre Claes a été bien informé de l'état des affaires au Rwanda. Dans les mois et années avant le génocide, lui et son cabinet recevaient très souvent (par le biais de l'ambassade ou des renseignements militaires) des informations détaillées sur les émeutes soi-disant «spontanées», la propagande raciste, la création de milices, les dépôts de armes, etc. La quantité et la précision des informations mises à la disposition du gouvernement Dehaene sont devenues très claires avec les audiences de la commission parlementaire belge pour le Rwanda et la publication de son rapport final. Ici le parlement a fait son travail.

Ces audiences, ainsi que le rapport final, étroitement discutés dans nos journaux, ont été pour un jeune chercheur comme moi une incroyable révélation. Est-ce que notre gouvernement fonctionne par la rétention d'information et défaut de communication, avec tout le lobbying dans les couloirs, avec le vaste réseau d'ONG catholiques et non-catholiques et des groupes d'intérêts qui essaient d'influen-

cer «leurs» ministres? Puis, il y avait le «bruit» fait dans les médias belges: les ministres ont été convoqués, les familles des victimes ont été entendues, des rapports ont été publiés, des analyses ont été faites. Pourquoi cela n'a pas pu être possible avant le génocide?

Des académiques essaient parfois, de leur propre initiative, d'apporter un thème dans les médias. L'un des moyens est d'envoyer une libre-opinion pour publication dans un journal. Vous atteignez un grand nombre de lecteurs, et avec un peu de chance, le thème est repris par les journalistes qui y consacrent une réflexion. Peut-être vous serez invité par la radio ou la télévision et vous pourrez dire que votre article est en première page. Très peu d'académiques y parviennent. Cependant, chaque jour, nos journaux se remplissent avec les plans de nos politiciens. Ils obtiennent une énorme quantité d'attention et la possibilité de les proclamer partout.

## Comment l'opinion publique est-elle formée?

Les journaux ont d'autres fonctions. Ils permettent au lecteur de consommer les nouvelles de la journée avec des opinions, le tout dans un même journal, ce qui facilite la formation des opinions. Les journaux ont également un rôle communautaire. Parce que beaucoup de gens lisent le même article, vous arriverez à un grand groupe et en tant que lecteur, vous savez que beaucoup d'autres personnes lisent le même article dans la journée. C'est précisément pourquoi les articles d'opinion ont un impact sur les décideurs politiques, parce que ces derniers savent que beaucoup de gens lisent l'article également ce jour-là. Cet effet ne se produit pas avec un blog. Les médias décident de l'importance que nous et les décideurs politiques accorderont à un thème spécifique.

Comment les médias pourraient-ils aborder leur rôle? Au lieu de laisser discuter deux politiciens ou être interviewés par un présentateur, des chaînes d'information pourraient organiser des échanges d'arguments entre, d'une part le ou la politicien(ne) et d'autre part, un/une expert indépendant (e). Cela peut rendre une émission beaucoup plus intéressante et plus instructive.

C'est l'une des leçons que j'ai tirée de mes années d'analyse du génocide rwandais: il ne faut pas laisser faire les politiciens. Qu'ils soient rwandais, américains, belges ou flamands, les ministres devraient être interrogés dans un débat critique. Parfois, cela s'est produit en Belgique et à ce moment, j'ai trouvé que les médias faisaient leur travail. Dans ces cas, j'ai au moins appris quelque chose en tant que citoyen. Et ce soir-là, je sais qu'il y avait au moins un journaliste ou chercheur qui a suivi le dossier. Le ministre sait qu'il est suivi.

# Témoignage - écrit

Quel est le problème ? Si vous voulez défendre les droits de l'homme dans un pays africain comme individu, petit groupe, vous risquez tôt ou tard de rencontrer le problème de «l'action collective». C'est l'un des plus beaux concepts de l'économie politique qui nous apprend pourquoi il est si difficile d'organiser une action commune. Beaucoup veulent que les droits de l'homme soient respectés au Rwanda et ailleurs. Mais qui veut faire quelque chose? La science économique nous dit que le raisonnement d'un citoyen est typiquement le suivant: si les autres prennent des mesures, la cause de respect pour les droits de l'homme en Afrique est défendue sans que moi-même j'ai dû faire grand-chose. Plus qu'il y a de personnes qui réagissent comme ça plus que, c'est sûr, il n'y aura pas d'action pour les droits humains. Ce problème ne peut être surmonté que par un groupe de citoyens très motivés qui, pendant des semaines, voire des mois ou des années s'engagent pour le thème en question. Il en coûte beaucoup à ces personnes en termes d'efforts, de temps et d'argent pour mettre le thème à l'ordre du jour.

## Les conséquences (personnelles) de l'étude du génocide rwandais

Lorsque l'on étudie intensément ce génocide, cela ne vous lâche plus. Tout d'abord, parce que vous connaissez (et avez senti sur place) le degré de souffrance inimaginable que cela a causé. Ensuite, vous apprenez quels sont les mécanismes par lesquels un pays et ses habitants ont dérivé dans une orgie de violence sans précédent. Enfin, et c'est l'objet de cet essai, vous constatez et déplorez le fonctionnement et l'échec de la communauté internationale et de notre démocratie nationale. Par conséquent, je peux dire que l'étude du génocide rwandais a influencé ma compréhension et mes positions politiques, mais aussi mon intérêt pour la politique.

Au Rwanda, en 1994, il n'y avait pas de connexion à Internet, cependant, l'administration surveillait la population. L'état civil de chaque municipalité connaissait la composition de la famille, l'appartenance ethnique, l'âge et le lieu exact de résidence de la famille. L'appartenance ethnique était indiquée sur la carte d'identité. Une autorisation de la commune était nécessaire pour la plupart des demandes. Si vous n'aviez pas participé au service de la communauté hebdomadaire obligatoire (*umuganda*) c'était indiqué et il devenait très difficile d'obtenir des documents officiels.

En 1994, les informations qui avaient collectées de cette manière ont été utilisées contre certains citoyens. Dans les pays occidentaux, l'Etat a plus de détails sur ses citoyens que l'Etat rwandais n'en avait sur les siens en 1994: revenus, santé, les médicaments que vous utilisez, éducation, profession, le nom de votre conjoint et les enfants, la valeur de votre maison, votre lieu de résidence ainsi que vos

résidences précédentes.

Tant que ces pays occidentaux sont des démocraties -cela semble l'argument de beaucoup de gens - nous n'avons pas besoin de rester vigilants. Combien de Tutsi sous le régime Habyarimana auraient imaginé que l'appareil d'Etat se retournerait contre eux et que leur identité signifierait leur peine de mort ? L'étude du génocide vous fait développer un sixième sens pour tout ce qui touche à l'abandon des libertés et de contrôle par le gouvernement.

## Pour conclure

En 1994, les bureaucrates de l'ONU, nos politiciens et les gardiens de la paix ne sont pas les seuls responsables de l'échec. La société civile doit assumer une partie de ces responsabilités. C'est donc vous et moi, ou du moins ceux d'entre nous qui avons eu suffisamment d'informations pour sonner l'alarme. La division du paysage ONG confessionnelle versus non-confessionnelle a également assuré qu'il n'y a pas eu de coalition pour alerter et pousser les ministres Claes et Dehaene à intervenir au lieu de retirer les troupes.

Les médias préfèrent parfois des controverses et des combats de coqs autour des questions à la une au lieu d'une analyse sobre mais poussée. Ces derniers ne sont en aucun cas politiquement neutres ou facultatifs, car ils mettent les politiciens devant leurs responsabilités. Un article dans un journal ou une apparition à la télé ne changera pas les priorités du monde politique. Nous avons besoin d'une coalition de citoyens très motivés qui ne lâchent pas et qui peuvent influencer les décideurs par des pressions ciblées et des moments médiatiques sophistiqués. Tout pour «faire plus de bruit». Pour y arriver, le problème de l'action collective doit être surmonté. C'est difficile, mais c'est possible.



Pas caline Adamantidis

*Panel au colloque : « Le citoyen face au génocide : avons - nous des moyens de prévention? Le cas du génocide des Tutsi et des Hutu modérés au Rwanda. »*

*De gauche à droite :*

*Pierre Vincke : Président RCN Justice & Démocratie*

*Luk Verbeke : Coopérant, Broederlijk Delen*

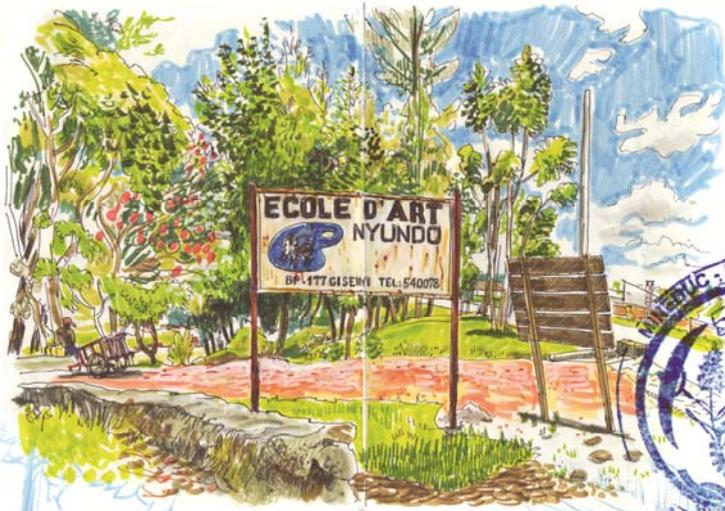
*Jean Claude Nkubito : Journaliste à la BBC Afrique (modérateur)*

*Katrien Vanderschoot : Journaliste à la VRT*

### *Dessins illustrés par Jeroen Janssen*

Jeroen Janssen (1963) est auteur de bande dessinée et illustrateur. Son premier album « Muzungu, Sluipend gif » (littéralement "Homme blanc, poison insidieux") publié en 1997, a été rédigé avant et après le génocide rwandais au Rwanda alors qu'il était professeur à l'Ecole d'Arts de Nyundo (au Rwanda). Depuis lors, il a publié entre autres « La revanche de Bakamé », une fable africaine, et « Doel », un reportage dessiné.





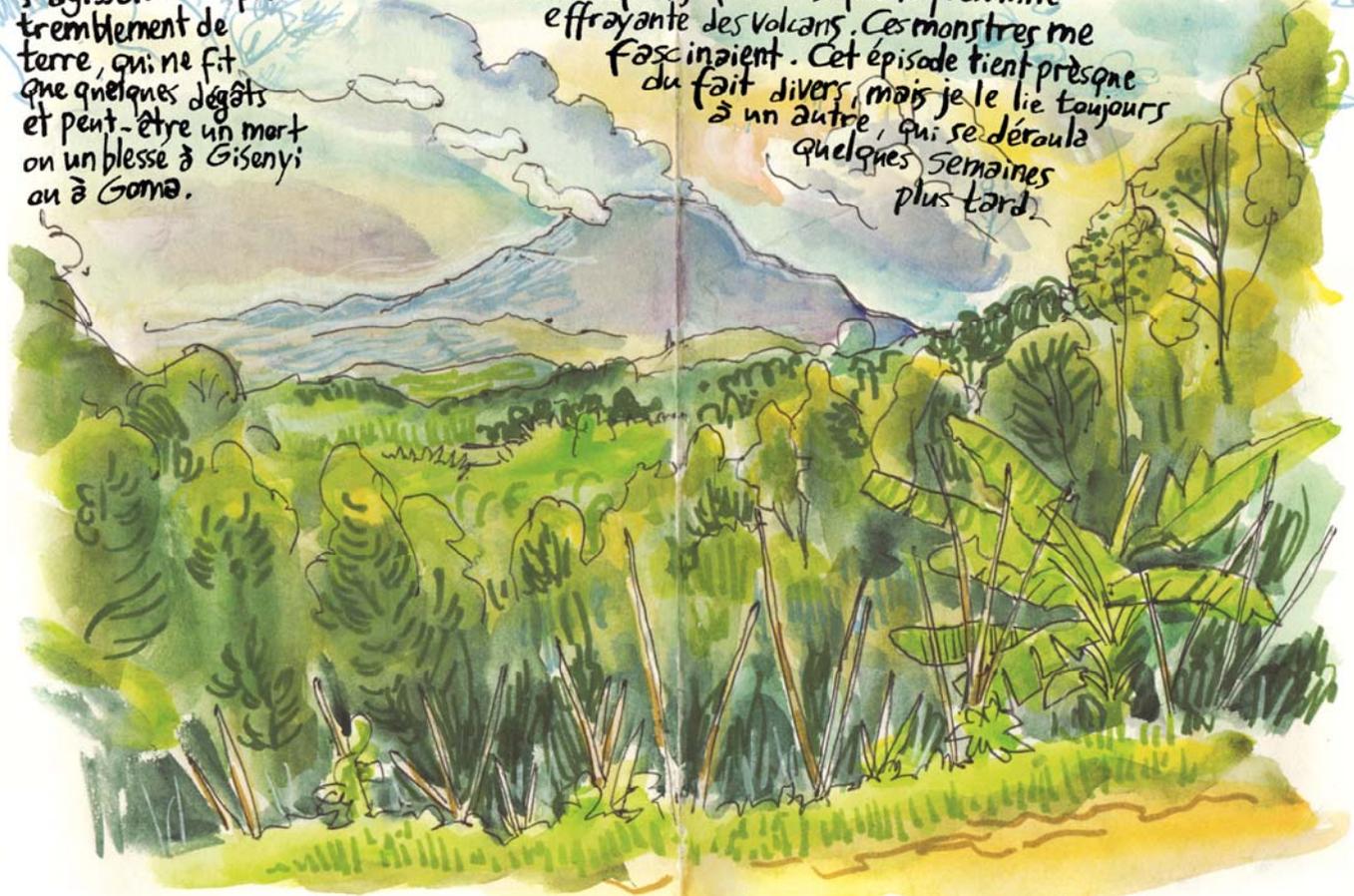
**J**e venais de me marier avec Myriam lorsque nous sommes arrivés vers le 1<sup>er</sup> septembre 1990 au RWANDA. Elle avait trouvé un travail à l'Ecole d'Art de NYUNDO. Quant à moi, on m'avait proposé de remplacer un professeur d'illustration qui venait d'être incarcéré pour avoir vendu le moteur d'une voiture qu'on lui avait prêtée.

**J**e tombai immédiatement amoureux du Rwanda. Dès que j'avais un moment de libre, je partais me promener dans les collines de ce petit pays verdoyant. Les habitants étaient sympathiques, joviaux et ne manquaient jamais de vous dire bonjour. J'avais d'excellentes relations avec mes étudiants. Ces jeunes avaient été sélectionnés pour suivre cette formation artistique et étaient déterminés à en retirer le meilleur.

**A**u cours de mon premier mois, deux événements me marquèrent particulièrement.

**U**n après-midi, le sol se mit à trembler. Il s'agissait d'un petit tremblement de terre, qui ne fit que quelques dégâts et peut-être un mort ou un blessé à Gisenyi ou à Goma.

**M**outefois, je fus saisi par la proximité effrayante des volcans. Ces monstres me fascinaient. Cet épisode tient presque du fait divers, mais je le lie toujours à un autre, qui se déroula quelques semaines plus tard.

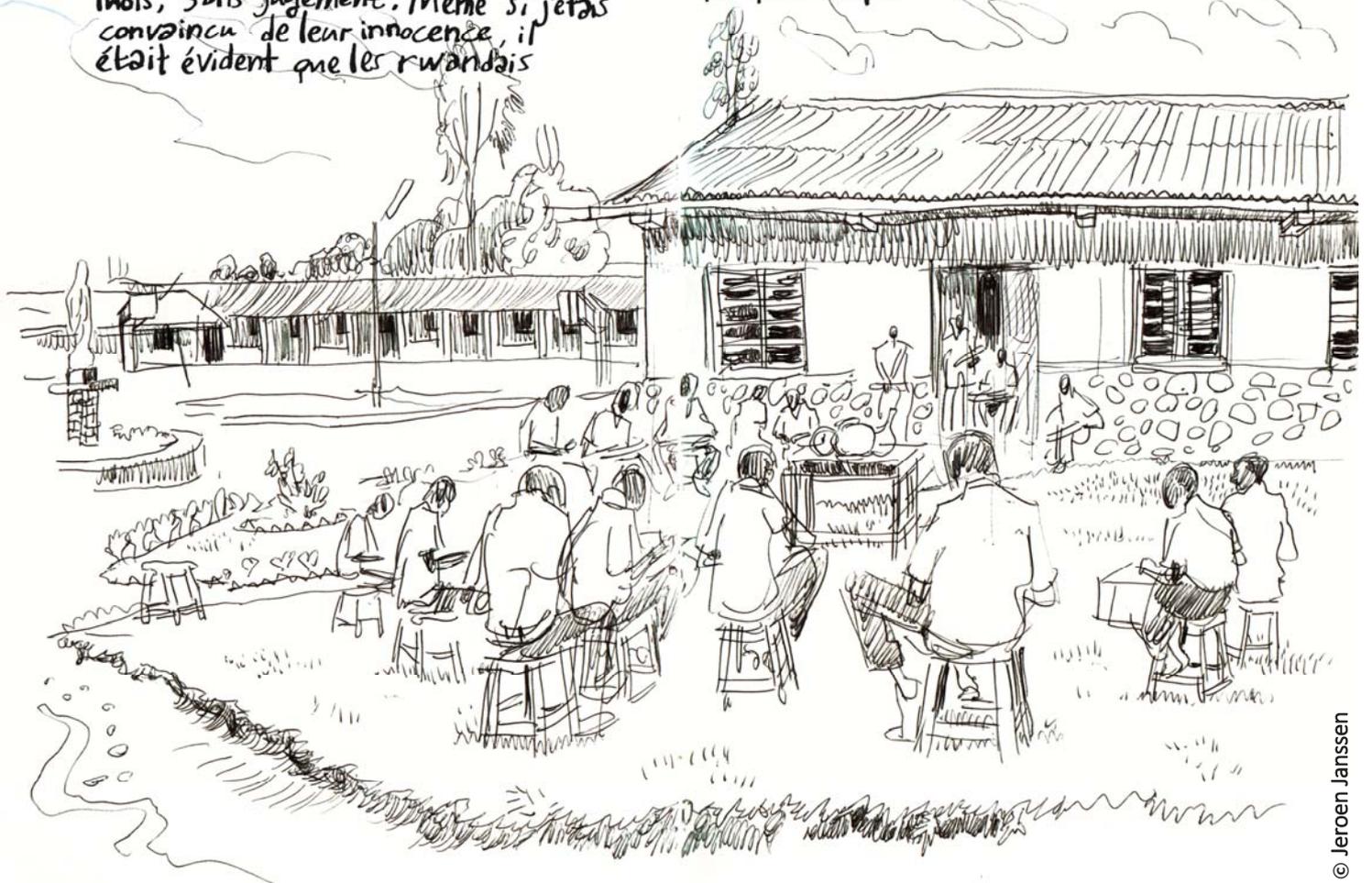
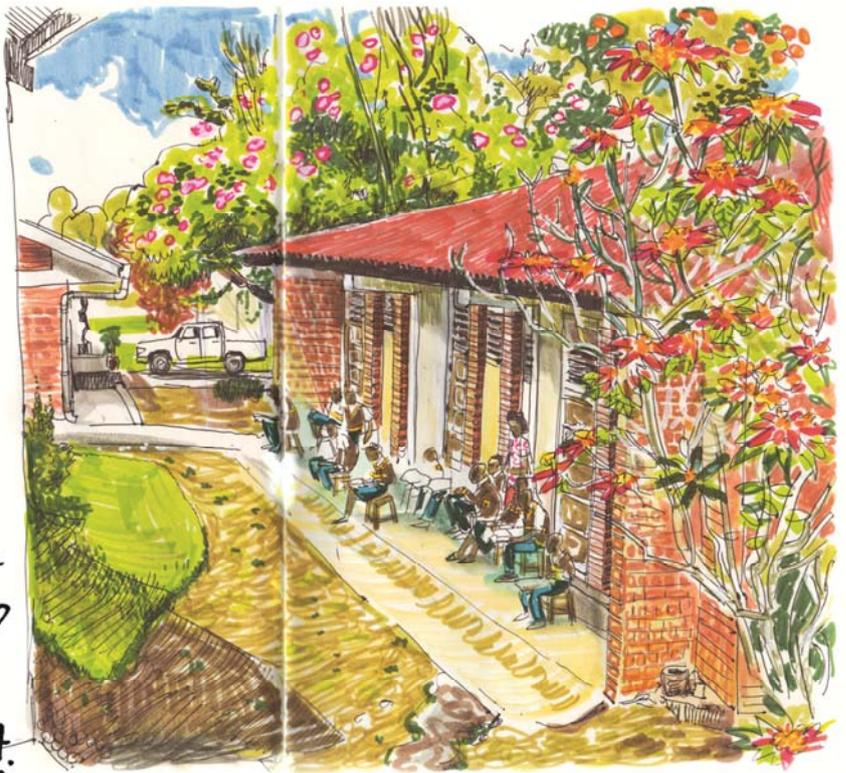


Un beau jour, alors que je donnais cours, je vis mes étudiants se regrouper autour d'un transistor et se répandre en éclats de joie alors que la radio annonçait : « La courageuse armée rwandaise a déjoué une attaque des rebelles INKOTANYI du FPR. Soyez vigilants. Il y a des infiltrants dans le pays.

J'étais inconscient. Nous n'étions que des gosses qui venaient de sortir de l'école. Je n'avais jamais entendu des coups de feu, mais j'apercevais toujours plus de militaires armés dans les rues. Était-ce donc ça, la guerre ? Étions-nous réellement entourés de rebelles ? Comment pouvions-nous les reconnaître ? Des tensions souterraines émergent, comme avec le volcan.

Donc crètement, tout le monde s'épiait. Les Tutsi's, en particulier, faisaient l'objet d'une grande méfiance. Très pris par cette tâche, un frère hutu de l'école alla jusqu'à montrer à la police un bout de bois, qui ressemblait vaguement à une arme et qu'il affirmait avoir trouvé sous le lit du frère Vital. Ce dernier et beaucoup de nos amis tutsis furent enfermés pendant des mois, sans jugement. Même si j'étais convaincu de leur innocence, il était évident que les rwandais

dans notre entourage considéraient chaque tutsi comme un complice. Il était impossible d'en parler. Finalement, grâce à leurs relations, certains Rwandais réussirent à faire pression sur le gouvernement par le biais de l'ambassade belge, de sorte que la plupart des détenus furent relâchés après quelques temps.



**M**ais la situation empirait. Des mouvements extrémistes publiaient des journaux de propagande. La radio Mille Collines vit le jour. Les appels à la vigilance se transformèrent en appels au meurtre, des messages qui étaient parfois pris au pied de la lettre.



**C**e n'était pas le cas chez nous à Nyundo. Nous, les expatriés, étions persuadés que nos étudiants et collègues étaient des personnes raisonnables qui n'étaient pas impliquées dans cette doctrine extrémiste. Néanmoins, il y avait des tensions, surtout dans notre région. Nous, nous attribuions ces violences aux militaires saouls, aux chômeurs et aux « bons à rien ». Pourtant, la situation empirait de jour en jour.

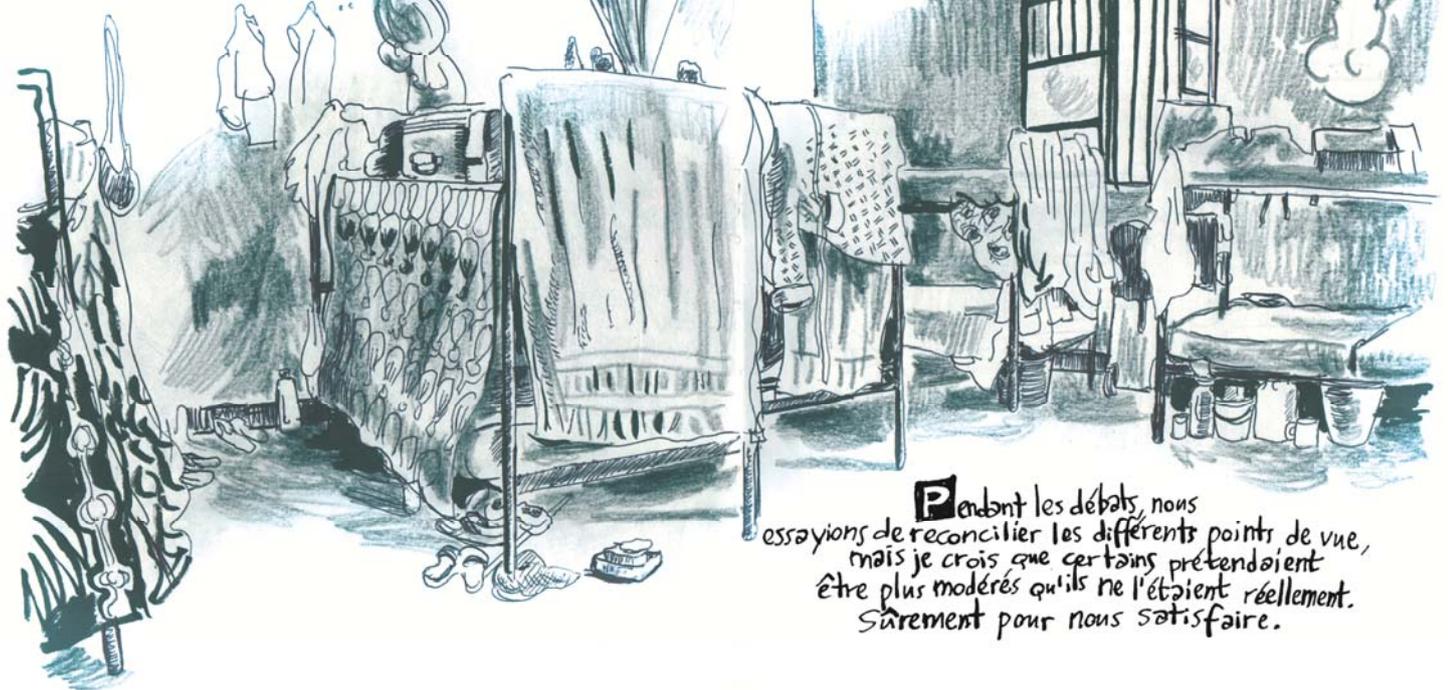


← Linogravure que j'ai faite fin 1992

élève sculpteur



**M**ême l'école connaissait des moments difficiles. Une grève eut notamment lieu contre les professeurs bazungu (les blancs) et on trouva des couteaux sous les lits des étudiants. Les frères, qui étaient plus proches de ces jeunes, nous cachaient ces choses. Là, nous ne les avons appris qu'après plusieurs années. A l'époque, nous étions conscients que certains élèves étaient davantage impliqués dans les affaires politiques que dans leurs devoirs, mais pour nous professeurs, il n'y avait que les résultats scolaires qui comptaient.



**P**endant les débats, nous essayions de concilier les différents points de vue, mais je crois que certains prétendaient être plus modérés qu'ils ne l'étaient réellement. Sûrement pour nous satisfaire.



**L**e matin du 7 avril 1994, nous avons appris l'assassinat du président. Partout dans le monde, les nouvelles parlaient des conséquences de sa mort. Personnellement, nous n'avons pas été témoins des meurtres, mais nous étions au courant qu'ils avaient lieu. Autour de nous, nous voyions des pillages, et à en croire la radio Mille Collines, la question n'était pas de savoir **SI** ils allaient nous tuer, mais **QUAND**. Après plusieurs jours passés dans l'angoisse, enfermés dans un couloir, nous avons pu fuir chez des amis au Zaïre.



**N**ous ignorions lesquels de nos amis tutsis étaient encore en vie. Nous ne pouvions rien faire pour les aider. Nous nous sentions coupables d'avoir pu nous échapper, laissant derrière nous des centaines de milliers de Rwandais qui, eux, n'avaient nulle part où aller.



Bar-relief de YOHANI KANYABINGIRO, années 90



**L**es premiers mois en Belgique, je n'ai pas touché à un seul crayon. À quoi bon? Toute la beauté dont je m'inspirais, ce Rwanda magnifique, cette Afrique, avait disparu. Tout était brisé. Je devais reconstruire une vie avec deux jeunes enfants (Lina était née sept semaines avant le début du génocide, à Gisenyi).

**A**u fil du temps, j'ai réussi à convertir cette expérience en BD; *Muzungu, SLUIPEND GIF*. Cette histoire, que j'avais commencée à écrire au cours de mes derniers mois au Rwanda, présentait déjà tous les éléments précurseurs du génocide: la pauvreté, l'injustice, l'abus de pouvoir et la peur, exacerbés par la propagande de la radio. Certaines images que j'avais dessinées un an avant le génocide présidaient déjà le drame qui se vivrait en avril. Pourtant, jamais nous n'avions imaginé que les choses allaient prendre une telle dimension.



**L**es années passaient et je restais hanté par mon expérience. L'Afrique s'insinuait dans mon travail. Dans les fables d'animaux que je dessinais à l'époque, la corruption, l'abus de pouvoir, l'injustice refaisaient souvent surface amenant à chaque fois leur lot de misère. La belle Afrique que j'avais connue était malheureusement restée derrière moi.

**E**t puis un jour, j'ai écouté la radio de propagande interdite de JURGEN VERSTREPEN sur internet. A l'époque, il était encore membre du VLAAMS BLOK. J'avais l'impression d'écouter la radio MILLE COLLINES. Le même ton, le même refrain.

C'est alors que je me suis dit : j'ai déjà connu ça, au Rwanda. Et une fois en marche, personne n'a pu arrêter la mécanique de la violence. C'était un pays magnifique. Ses habitants travaillaient dur pour se construire un meilleur avenir, mais ils étaient aussi remplis de peurs, peur de la pauvreté et des menaces extérieures. Des gens normaux, comme nous, et non des sauvages, comme ils aiment à le penser les défenseurs d'une Europe forteresse.

**C'**est alors que j'ai pris conscience que MUZUNGU, SHIPEND GIF méritait un public plus large, que son histoire pouvait ouvrir les yeux.

+  
IBUKA  
Muntu wese  
winjiye muri iyi ngoro  
nyije wibuka  
amahano yaha bereye  
09-04-1994 - 0  
Atlanta  
baranga magana  
baha...  
www.ayashinye





J'en ai parlé à Patrick de Saint-Exupéry qui travaillait au Rwanda comme journaliste principal pour Le FIGARO à l'époque du génocide. Il m'a encouragé, mais il m'a surtout incité à m'en tenir aux faits. Parce que les faits l'emportent toujours sur la fiction. J'ai donc réalisé que pour dessiner des personnes et raconter leur histoire, il fallait que je sorte de mon atelier et que je parte à leur rencontre.

En 2007, je suis donc retourné au Rwanda. A ma grande surprise, j'ai été accueilli à bras ouverts par mes amis de l'époque, ceux qui avaient survécu, ceux qui avaient fui et qui étaient revenus. Ceux qui, je l'espérais du fond du cœur, n'avaient pas de sang sur les mains. J'y suis retourné, encore, et encore. De ces rencontres j'aimerais en faire un livre, qui parlerait de ces survivants, qu'ils vivent au Rwanda

ou en Europe. Ce livre n'a pas encore de titre, mais déjà un message, celui du «plus jamais». Ni en Afrique, ni dans une autre partie du monde, ni ici. Mais en réalité,

il est déjà trop tard. Combien de morts. Y a-t-il eu en Syrie, en Afrique Centrale, en Lybie ou en Afghanistan ?

Le volcan menace toujours.

Jeroen JANSSEN 2014

# Du côté de la Justice

Au lendemain du génocide, plus de 100.000 suspects sont arrêtés mais seule une vingtaine de magistrats est encore en fonction tandis que de nombreux tribunaux ont été sacqués.

Pour lutter contre l'impunité et en réponse aux carences de l'appareil judiciaire rwandais, un ensemble de mécanismes judiciaires seront mis en place dont certains sont spécifiquement créés en réponse au génocide notamment le Tribunal Pénal International pour le Rwanda et les juridictions *Gacaca*. Les compétences attribuées à ces différentes juridictions sont définies en fonction de la gravité des crimes et du niveau de responsabilité des auteurs.

**Au niveau international :** pour les principaux responsables du génocide, des poursuites ont lieu au niveau international par le Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR) et devant les juridictions de pays tiers.

Le **Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR)** a été créé par les Nations Unies en novembre 1994 et prévoit de clôturer ses travaux en 2015. Implanté à Arusha (en Tanzanie), le TPIR a permis de démontrer de façon exemplaire les responsabilités de haut niveau (responsables militaires, politiques ou des médias). Toutefois, cette institution est lourde, coûteuse et lente. Depuis le premier procès qui s'est tenu en 1997, seuls 59 affaires ont été clôturées. Par ailleurs, certains observateurs dénoncent la partialité du tribunal qui n'a pas engagé de poursuite contre des membres de l'ancienne rébellion du Front patriotique (qui est actuellement le parti au pouvoir au Rwanda) accusés de crimes de guerre.

**Les procès sur base de compétence universelle :** certains accusés qui s'étaient réfugiés à l'étranger ont été jugés par des tribunaux nationaux des pays où ils étaient en refuge en vertu de la compétence universelle relative aux crimes internationaux. Il y a notamment eu des procès en Belgique, au Pays-Bas, au Canada, en Finlande, en Suisse et récemment en France. Le procès en Cour d'assises qui a eu lieu en Belgique en 2001 était le deuxième du genre au niveau mondial. Toutefois, face à l'afflux de demandes, la loi belge a été modifiée en 2003, rendant aujourd'hui impossible la poursuite d'affaires pour lesquelles ni l'auteur ni la victime n'a un lien avec la Belgique. Les tribunaux nationaux : si des poursuites ont eu lieu au niveau international, l'immense majorité des personnes accusées d'avoir participé au génocide ont été jugées au Rwanda par des Rwandais.

**Les juridictions ordinaires :** au lendemain du génocide, les tribunaux civils et militaires vont engager des poursuites contre les personnes accusées d'avoir participé au génocide et dès 1996, des Chambres Spécialisées seront mises en place au sein des tribunaux civils. Selon les estimations, les juridictions nationales auraient jugé près de 10.000 affaires. En outre, quelques 35 cas de crimes de 'vengeance' par des militaires du FPR ont été poursuivis devant les juridictions militaires. Toutefois, ces chambres n'avaient la capacité de juger que quelques milliers d'accusés par an tandis que plus de 100.000 personnes étaient incarcérées dans des conditions extrêmement difficiles. En 1998, au rythme des procès, il aurait fallu plus d'un siècle pour juger tous les accusés de génocide. En réponse, le gouvernement rwandais a donc imaginé un système complémentaire aux juridictions ordinaires.

**Les juridictions *Gacaca* :** Les juridictions *Gacaca* (littéralement gazon) sont des tribunaux originaux qui bien qu'inspirés des pratiques traditionnelles sont organisés par l'Etat. Les procès se déroulent en plein air et en public. Les juges non professionnels sont élus par la population mais appliquent la loi. Ces juridictions *Gacaca*, qui ont été actives à l'échelle nationale entre 2005 et 2012 ont été amenées à juger la plus grande partie du contentieux du génocide. Selon les autorités, les juridictions *Gacaca* ont permis de juger près de deux millions d'affaires avec un taux de condamnation de 65% allant de condamnations à la restitution des biens pillés à des peines d'emprisonnement d'un an à la perpétuité. Reposant essentiellement sur l'aveu des coupables, ce système a permis des procès rapides avec la participation populaire, une réduction de la population carcérale et une meilleure compréhension de ce qui s'est passé en 1994. Ce processus a cependant des faiblesses tel que l'absence d'assistance judiciaire pour les accusés et a été marqué par des dérives (fausses accusations, intimidations des témoins, corruption des juges et ingérence politique).

En complément de ces différents mécanismes judiciaires et pour répondre aux enjeux de la reconstruction dans un pays marqué par de profonds clivages et d'importants traumatismes, des politiques de la mémoire, officielles ou non, se sont mises en place, au niveau national comme au niveau local, des rituels commémoratifs ont été élaborés et des lieux de mémoire institués.

## La politique de la mémoire au Rwanda au lendemain du génocide de 1994 au travers les *ingando* : enjeux des mémoires alternatives.

*Eric Nsanzubuhoro Ndushabandi est Docteur en sciences politiques et sociales de l'Université Saint Louis-Bruxelles. Il enseigne la Politique Etrangère, les Relations Internationales et l'Analyse des politiques publiques à l'université du Rwanda. Comme chercheur associé au Centre de gestion des conflits, ses recherches portent sur les questions de mémoire du passé conflictuel et la reconstruction de la société post-conflit.*

### Introduction

La question qui sert de fil conducteur tout au long de cet article concerne la place de la mémoire dans la reconstruction de la société après le génocide<sup>1</sup>. Que faire avec le passé au lendemain d'un génocide ? Comment ou faut-il absolument imaginer au-delà du vivre ensemble, la réconciliation entre victimes, survivants et bourreaux ? Quel regard porter sur ce passé conflictuel pour réinventer une conscience identitaire collective partagée par un groupe national ?

Dans cet article, nous avons choisi de nous intéresser à la « politique de la mémoire »<sup>2</sup> du génocide au Rwanda depuis 1994. Nous comprenons la politique de la mémoire comme un ensemble d'orientations et choix politiques dans la gestion du passé au lendemain du génocide. Au Rwanda, le gouvernement a choisi de promouvoir une « mémoire collective nationale »<sup>3</sup> et la (re)fondation d'une identité supra ethnique ou « identité nationale »<sup>4</sup> (tous Rwandais).

Dans une approche cognitive<sup>5</sup> et pragmatique<sup>6</sup> d'analyse de politiques publiques, cette réflexion démontre les continuités, les discontinuités et les tensions entre la mémoire officielle et les mémoires individuelles et collectives qui se

constituent comme des mémoires alternatives à la mémoire officielle, celle portée et transmise par les autorités officielles au sommet de l'Etat.

La mémoire officielle apparaît d'abord comme l'expression d'un pouvoir politique qui s'exprime au cours des commémorations des événements qui ont le plus marqué l'histoire nationale : La « mémoire officielle » est donc celle que les instances de l'Etat tentent par la glorification, la mythification ou l'occultation, de forger et de maintenir; elle coïncide avec l'ambition de construire « une identité et une mémoire nationale ». Cette mémoire officielle s'adresse aux « mémoires de groupes », qu'elles émanent des classes sociales, des groupes ethniques, des partis politiques, des associations, des militants pour une cause particulière, des volontaires de la lutte contre tel ou tel oubli. Les Etats soucieux d'un rapprochement peuvent recourir à trois mécanismes distincts concernant le passé. Ils peuvent tenter d'apaiser les souvenirs liés à leur passé conflictuel (1), d'accentuer ceux qui concernent le passé harmonieux avec l'autre Etat (2) et de reconnaître la mémoire officielle de l'ancien adversaire (3). La mémoire officielle repose tout entière sur ce mécanisme d'ajustement du passé au présent. Bien que les éléments relatés soient souvent éloignés dans le temps, l'ensemble des évocations officielles du passé ne concerne

<sup>1</sup> Question qui a fait objet de notre thèse portant sur, « La politique de la mémoire au Rwanda après le génocide de 1994: étude du dispositif des *ingando* », (FUSL), Octobre 2013 thèse de doctorat disponible en ligne sur <http://dial.academielouvain.be/handle/boreal:133662>, 12 Février 2014.

<sup>2</sup> MIJESPOC, *Politique sectorielle de la mémoire du génocide des Tutsi*, Kigali, 2008. Lire MULLER P., *Les politiques publiques*, Presses Universitaires de France, Paris, 4ème édition : 2000, p.4-5.

<sup>3</sup> Au sens de Maurice Halbwachs la « de mémoire collective », dans *Le cadre sociaux de la mémoire*, Albin Michel, Paris, 1994 est l'ensemble des souvenirs partagés par un groupe. Lire également M-C LAVABRE, « Du poids et du choix du passé. Lecture du syndrome de Vicy », dans PESCHANSKI D., POLLAK M., ROUSSO H., (s/dir), *Histoire politique et sciences sociales*, Edi complexes, Paris, 1991, 265-278.

<sup>4</sup> J. GILLIS, *Commemorations, The politics of National Identity*, Princeton, Princeton University Press, 1994, pp. 4-5.

<sup>5</sup> L'approche cognitive permet de comprendre les valeurs et les logiques déterminant les choix d'action des acteurs politiques dans la mémoire du génocide au Rwanda. ( MULLER P., « L'analyse cognitive des politiques publiques : vers une sociologie politique de l'action publique », dans *Revue française de sciences politiques*, n°50, 2000, p.189-207).

<sup>6</sup> L'approche pragmatique préconise l'observation fine des situations de travail qui entend saisir la production des services à destination de l'utilisateur en se limitant au « visible » : pratiques langagières, déplacements physiques, manipulation d'objets. Il est, donc intéressant de montrer qu'une analyse des justifications de l'action publique témoigne des présupposés normatifs et de cadres d'interprétation de l'action. (MULLER P., *Les politiques publiques*, PUF, Paris, 2008, (7<sup>ème</sup> édit), pp.24-25. Voir KNOEPFEL P, LARRUE C, et VARONE F., *Analyse et pilotage des politiques publiques*, Helbing und Lichtenhahn, Genève, 2001, p.37.

<sup>7</sup> ROSOUX V., « Le rôle de la mémoire en politique étrangère. Essai de théorisation », *op. cit.*, p.2.

# Articles

en réalité que peu le passé : elles informent essentiellement sur le présent.<sup>7</sup>

Par ailleurs, Maurice Halbwachs<sup>8</sup> montre que la mémoire collective est constituée de souvenirs conformes aux exigences et aux idées du ou des groupes auxquels l'individu appartient ou veut appartenir. De ce fait, la mémoire collective contribue à façonner l'identité d'un groupe et inversement. Elle peut donc être un enjeu social et politique. Cela ne veut pas dire pour autant que la mémoire individuelle n'existe pas. Selon Halbwachs, elle n'existe que par les « cadres sociaux » qui la déterminent. La « mémoire collective » est conçue comme « l'ensemble des souvenirs communs à un groupe »<sup>9</sup>.

La mémoire collective est donc l'ensemble des représentations du passé partagées par les individus membres d'un groupe, qu'il s'agisse, d'une part, des souvenirs vécus ou transmis ou des connaissances historiques acquises (mémoire vive) et, d'autre part, de l'ensemble des élaborations finalisées de l'histoire qui ne relèvent pas de la discipline historique stricto sensu (mémoire historique)<sup>10</sup>

Adopter cette approche suppose mettre en relation la mémoire et l'identité comme des facettes d'une même médaille dans le processus de reconstruction de l'Etat post-génocide. Cette démarche nous permet d'interroger les mécanismes officiels mis en place dans ce processus de reconstruction nationale entrepris depuis 1994 sous l'égide de la Commission Nationale pour l'Unité et la Réconciliation (CNUR)<sup>11</sup>, dont le dispositif *ingando*. Ce dispositif constitue un vecteur de diffusion d'une mémoire officielle. Il est donc intéressant d'analyser la manière dont les participants aux *ingando* se positionnent par rapport à l'interprétation officielle du passé transmise au travers des *ingando*.

## La mise en œuvre de la politique officielle de mémoire : le cas du dispositif *ingando*

Dans cette section, nous partons d'abord des opinions des participants aux *ingando* pour analyser ce dispositif officiel adopté par l'Etat dans la gestion du passé après le génocide.

Ensuite, nous montrons à travers nos recherches que ce dispositif est très évolutif. Enfin, nous démontrons que l'avant *ingando* n'est pas égal à l'après *ingando*.

### a. La gestion du passé à travers le dispositif *ingando*

Les *ingando* en tant que vecteur de diffusion d'une mémoire officielle sont régis par la même loi régissant la CNUR. L'éducation civique étant l'activité principale de la CNUR, les *ingando* constituent jusqu'en 2007 le grand dispositif au travers duquel un très grand nombre de Rwandais reçoivent des leçons d'histoire. La CNUR, prévue dans les Accords de paix d'Arusha trouve sa justification dans le passé conflictuel caractérisé par des divisions ethniques qui ont été structurées et se sont radicalisées pendant la colonisation. Elle est régie par la loi n°03/99 du 12/03/1999, portant la création de la Commission nationale pour l'unité et la réconciliation telle que modifiée et complétée par la loi n°35/2008 du 08/08/2008, loi portant sur l'organisation et le fonctionnement de la Commission Nationale de l'Unité et la Réconciliation, Journal Officiel, 48<sup>ème</sup> année n° 14 06 avril 2009.

La CNUR a pour mission principale de consolider l'unité et la réconciliation entre les Rwandais à travers l'éducation civique. Le dispositif *ingando* est conçu dans cette perspective.

Ces formations dispensées se sont adressées principalement aux rapatriés, aux ex-prisonniers, fonctionnaires dans tous les secteurs tant privés que publics et surtout aux prisonniers libérés et aux étudiants en fin de secondaire<sup>12</sup>.

Le dispositif *ingando* est un vecteur de diffusion de la mémoire portée par les autorités officielles. Cette mémoire se donne l'ambition d'amener « tous les Rwandais » à partager une « mémoire collective nationale. »<sup>13</sup>

<sup>8</sup> HALBWACHS M., *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, Albin Michel, 1984. HALBWACHS M., *La mémoire collective*, Paris, Albin Michel, 1997 (1re édition, 1950), p. 33. Lire aussi le commentaire fait par Robert FRANK, « La mémoire et l'histoire », dans Cahier de l'IHTP, n°21 : La bouche de la Vérité ? La recherche historique et les sources orales, en ligne sur : [http://www.ihtp.cnrs.fr/spip.php?article233&lang=fr.html#\\_ftn7](http://www.ihtp.cnrs.fr/spip.php?article233&lang=fr.html#_ftn7), consulté le 4 septembre 2012.

<sup>9</sup> NSANZUBUHORO N. E., *La politique de la mémoire au Rwanda au travers des ingando de 1999- Étude du dispositif*, pp 99. Thèse présentée en vue de l'obtention du titre de Docteur en Sciences Politiques et sociales, Université Saint Louis- Bruxelles, Bruxelles 2013.

<sup>10</sup> ROSOUX V., *Les usages de la mémoire dans les relations internationales. Le recours au passé dans la politique étrangère de la France à l'égard de l'Allemagne et de l'Algérie. De 1962 à nos jours*, Bruylant, Bruxelles, 2001, p.12. La mémoire vive » est l'ensemble des représentations individuelles du passé nourries par des souvenirs vécus ou transmis et par des connaissances historiques acquises, structurées par une vision du monde. Lire LAVABRE M.-C., *Le fil rouge. Sociologie de la mémoire communiste*, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1994, p.278.

<sup>11</sup> Loi 03/99 du 12/03/1999, créant la CNUR. Loi n°03/99 du 12/03/1999, portant création de la commission nationale pour l'unité et la réconciliation. Rwanda : CNUR, *Structure fonctions et programmes de la CNUR*, en ligne sur <http://www.grandslacs.net/doc/2385.pdf>, Mars, 2009.

<sup>12</sup> SHYAKA A., (consultant), *The Rwandan Conflict, Origin, Development, Exit strategies*, Study ordered by the NURC, Kigali, 2004.

<sup>13</sup> CNUR, *Rapport d'activités*. Exercice 2001, Kigali, Mai, 2002, p.1.

Chaque année, (jusqu'en 2010), neuf à dix groupes formés d'environ 700 à 900 étudiants sont organisés pour suivre les *ingando* pendant deux à trois semaines.

A l'entrée du centre de Nkumba dans lequel nous avons mené nos observations en 2009, on a l'impression d'arriver dans un centre de formation militaire. Des uniformes militaires et des habits de civils sont étendus sur des séchoirs. Les recrues sont alignés sur des longues files, elles chantent et font des exercices physiques au rythme du commandement et de surveillance militaire.

Elles sont réveillées à 4h du matin pour des exercices physiques, ensuite elles prennent leur petit déjeuner entre 7h et 8h. Depuis 9h du matin, elles sont invitées à s'installer dans la salle pour y suivre des leçons qui vont jusqu'à 17h00 moyennant une interruption entre 13h et 14h30 pour la pause de midi. Enfin, la journée se termine vers 22h après une soirée d'animation culturelle dans laquelle on apprend des contes, des proverbes.

Ce programme journalier, nous renseigne déjà sur le rythme de travail et la discipline qui caractérisent les *ingando*.

Concernant le profil des formateurs, nous constatons une certaine dynamique. Pendant les premières années, entre 1995 et 2000, les formateurs sont principalement des hautes autorités de l'Etat, des hauts officiers militaires et bien d'autres cadres supérieurs à la tête des institutions tant publiques que privées. Cet intérêt majeur se justifierait par le fait que les premiers *ingando* sont organisés dans un contexte post-génocide dans lequel les idéologies négatives planent encore sur une société fragilisée par l'ethnisme.

Ensuite, entre 2000 et 2005, la participation des acteurs de la société civile, des chercheurs et professeurs d'université est plus grande : ils interviennent dans les *ingando* sur des matières précises. On constate, cependant, que la plupart de ces professeurs d'universités ne sont pas restés longtemps sur les listes des invités. Certains ont été remplacés, d'autres s'y sont désintéressés ou d'autres encore ont été nommés à des postes politiques<sup>14</sup>.

Enfin, entre 2006<sup>15</sup> et 2010, on voit peu à peu des chefs de service dans les institutions publiques devenir formateurs. Mais quand ils entrent en politique, il est rare qu'on les invite encore. Dès les premiers *ingando* organisés par le ministère de la jeunesse entre 1996 à 1999, la liste des formateurs apparaît comme bien arrêtée. Pour les leçons préliminaires en rapport avec la philosophie humaine, l'histoire du Rwanda, les orateurs comme Théogène Kalinamaryo, Callixte Kanamugire, (tous deux personnel permanent du secrétariat général du parti au pouvoir, le FPR) et Major Gérard Nyiramanzi reviennent le plus souvent, alors que les autres leçons en rapport avec les politiques nationales varient des responsables supérieurs des institutions publiques aux techniciens dans les différents ministères.

A part les données de l'observation dans le centre de Nkumba, notre analyse s'appuie sur les résultats d'une enquête de terrain (entretien et questionnaire) qui a été menée entre 2009 et 2013 auprès de 319 personnes ayant passé les *ingando*. Cet échantillon prend en compte la diversité des profils des individus devant en faire partie.

Ceci signifie que des caractéristiques comme le sexe, l'âge, le niveau d'instruction ou encore les positions sociales nous ont intéressé plus que le nombre global de répondants. Au total, 319 personnes ont participé à notre enquête, dont 83 rescapés du génocide, 111 non-rescapés, 61 réfugiés de 1959 revenus au pays après le génocide, 10 personnes politiques, 24 participants aux groupes de discussion dirigée et 30 personnes complémentaires qui n'ont jamais participé aux *ingando*, comme groupe de contrôle.

L'observation a portée sur quatre leçons et donc sur trois thèmes<sup>16</sup>:

« *Introduction à la philosophie et l'histoire du Rwanda* » qui était donné par un cadre du FPR et un agent du secrétariat du FPR ;

« *La communauté humaine, la conscience et la révolution sociale* » qui aborde les changements et les révolutions qui ont eu lieu au Rwanda et qui était enseigné par un cadre du FPR ;

<sup>14</sup> En examinant les copies d'horaires dont nous disposons, nous constatons que certains de ces professeurs, aussitôt élus ou nommés aux postes politiques, ne sont plus allés enseigner dans les *ingando* ; d'autres, par contre, qui n'avaient été jamais invités au paravent sont intervenus dans les *ingando* après leur affectation aux postes politiques. Par ailleurs, le critère de professeur d'université ou de membre de la société civile n'a jamais été un critère fixe et strictement respecté.

<sup>15</sup> NURC (Agashami gashinzwe gutegora no kuyobora *ingando*), *Rapport y'ingando umwaka w'2007*, Kigali, mars 2008.

<sup>16</sup> Pour plus de détails sur le contenu et la démarche de la leçon, consultez la thèse de NSANZUBUHORO N. E., *La politique de la mémoire au Rwanda après le génocide de 1994: étude du dispositif des ingando*, thèse de doctorat, USL, Octobre 2013, disponible en ligne sur <http://dial.academielouvain.be/handle/boreal:133662>, 12 Février 2014.

# Articles

« *L'histoire du Rwanda avant la colonisation, les questions identitaires et les valeurs traditionnelles rwandaises à travers des contes, des légendes et proverbes* » qui dans le cas de cette étude était donné par un officier militaire supérieur ;

« *L'histoire des deux premières républiques, l'histoire du génocide et la marche de la « vraie révolution » sous la direction du FPR* », cours donné par un cadre du FPR.

Les formateurs dans les *ingando* relèvent de la catégorie des cadres du parti au pouvoir, le Front Patriotique Rwandais (FPR), des officiers militaires, des hommes politiques, des académiciens et quelques rares membres de la société civile.

Le profil académique ne constituant pas un critère indispensable dans ces formations, professeurs historiens, politistes et psychologues n'apparaissent plus sur la liste des formateurs depuis quelques années<sup>17</sup>.

Tous les formateurs qui participent aux *ingando* partagent un même objectif, celui de donner la « vraie » version de l'histoire, « *d'amener tous les participants à partager une même interprétation de l'histoire.*<sup>18</sup> » C'est pourquoi on entend pour la plupart de temps : « *Vous êtes ici pour apprendre la vraie histoire* » ou encore. « *A la fin des ingando vous devez être « un », unis et réconciliés avec vous-même et avec l'histoire* ». Les *ingando* sont une école dans laquelle les recrues apprennent à se « *dissocier des idéologies négatives et adopter les idéologies positives* ». La démarche pourrait se réduire à l'expression « *On vous a dit ou vous avez appris que, mais la vérité est celle-ci...* ». Autant d'expressions qui nous renseignent sur les objectifs, les contenus et la démarche.

L'enseignement est plus magistral que participatif bien que certains exposés sont entrecoupés par des questions-réponses ou alors les formateurs accordent quelques minutes aux participants pour poser des questions.

Les *ingando* constituent réellement un vecteur de diffusion d'une mémoire officielle, histoire qui est contenue dans

les manuels de formation. Il est cependant important de s'interroger sur les différentes interprétations que les participants eux-mêmes font des *ingando* et des leçons apprises.

## b. Le dispositif *ingando*, un processus évolutif

Considérant les opinions de nos répondants, il est intéressant de constater une rupture entre l'appréciation sur les *ingando* selon qu'on est avant, pendant et directement après la formation et enfin longtemps après avoir réintégré la société. Les sentiments des participants aux *ingando* varient donc selon qu'ils sont au début, pendant et après.

Un enquêté exprime ces sentiments en début de la formation : « *J'ai eu peur depuis qu'on nous a annoncé que nous devrions aller dans les ingando ... On se demandait comment on allait tenir le coup... On nous a dit qu'à la fin de la formation nous serions transformés, plus disciplinés comme des militaires. Mais moi je suis déjà impressionné de voir que nous sommes nombreux et l'ambiance est très bonne jusque -là...*<sup>19</sup> »

Ce sentiment de peur découle du caractère militaire des *ingando*. Qu'est ce qui fait que les *ingando* soient considérés comme un service militaire ? Un participant fait le constat suivant : « *les gens racontent qu'ils ont enduré des lourds travaux, que tout se passe comme au camp militaire. Ils nous disent que les ingando sont difficiles, que les militaires te maltraitent et que si on est paresseux on ne peut pas tenir même deux jours... c'est vrai d'une part mais, il est important que tous les Rwandais passent par les ingando...*<sup>20</sup> »

Le sentiment est plus évolutif, le dispositif transforme les attitudes. C'est le cas de l'un de participants qui exprime son optimisme dès le second jour de sa formation : « *Depuis que nous sommes arrivés hier, nous trouvons que c'est normal. Nous avons participé aux activités de lancement officiel, les autorités nous ont dit ce qu'ils attendent de nous, mais la peur est vite passée, nous attendons voir. Mais généralement nous allons apprendre beaucoup de choses j'imagine, car les ingando sont une école où ils vont nous apprendre comment les Rwandais doivent vivre ensemble.*<sup>21</sup> »

A la fin de trois semaines de formation, les participants expriment un sentiment de satisfaction. Ils sont visiblement

<sup>17</sup> NSANZUBUHORO N. E. *op.cit.* p. 236-238 (Thèse).

<sup>18</sup> NURC, Impact assessment of *ingando*, *op. cit.*, 2006, p.16-17. Traduction d'une phrase très célèbre, laquelle revient très souvent dans les propos introductifs des orateurs comme pour fixer l'objectif des *ingando*. « *Kugira imyunvire imwe ku bibazo by'igihugu* ». CNUR, *Manuel de formation dans le ingando*, p.3. République du Rwanda, (CNUR), *In-fashanyigisho y'ingando n'andi m'ahugurwa. (Ishami rishinzwe uburere mboneragihugu, avec le soutien de Sagger Foundation), (Tiré sur les presses de l'imprimerie Prima, mars, 2008.*

<sup>19</sup> L'entretien collectif n°1 mené avec des jeunes participants qui viennent de passer leur première nuit dans le centre de formation des *ingando*, Nkumba, octobre 2009.

<sup>20</sup> Entretien n°2 avec les participants à la veille de la cérémonie de clôture de deux trois semaines de formation au centre de Nkumba, novembre 2009.

<sup>21</sup> Propos recueillis des groupes des discussions dirigées avec les nouveaux arrivants dans le centre de formation de Nkumba, en 2009.

très enthousiastes. Une recrue exprime une évolution dans les perceptions avant et pendant les *ingando* : « *Il est vrai qu'au début, nous avons peur, nous sommes inquiets, nous nous demandons si nous serons à la hauteur ; mais dans la suite, ingando nous rapprochent, nous sommes tous égaux et unis. ...* » Les *ingando* sont perçus comme une école qui permet de stabiliser le pays après le génocide et un dispositif qui favorise le rapprochement entre les individus et les groupes : « *Les ingando nous rapprochent. Certains parmi nous, nous n'avions jamais dépassé les frontières de nos provinces d'origine, mais quand nous nous retrouvons ici, c'est vraiment une chance de découvrir les habitudes de nos collègues qui sont venus de partout dans le pays. Hutu et Tutsi, pauvres et riches, rescapés et enfants des présumés génocidaires, nous sommes tous égaux comme Rwandais...* »<sup>22</sup>

Ces propos fournissent un indice en faveur de la réussite du projet de reconstruction nationale entrepris par les autorités officielles. Les *ingando* offrent une source de rapprochement entre les communautés et un lieu de brassage culturel. La peur de l'autre est dissipée, les stéréotypes sur les personnes originaires d'une autre province, d'une autre ethnie que la sienne tombent. Les participants semblent étonnés ou heureux qu'une vie en commun soit possible malgré les différences.

Par rapport au sens et au contenu des leçons dispensées dans les *ingando*<sup>23</sup>, le thème de l'ethnie revient le plus souvent, comme le montre le témoignage d'une participante aux *ingando*, édition 2009 : « *Que l'on soit Hutu ou Tutsi, nous devons vivre dans l'unité nationale, parce que la guerre emporte tout le monde et nous mourons tous de la même façon. Les leçons apprises nous permettent de nous sentir transformés, nous devenons tous « un » ...* »<sup>24</sup>

Les *ingando* constituent un cadre dans lequel le gouvernement rwandais tente de modifier une histoire qui a renforcé le sentiment de différenciation ethnique. Les *ingando* ont pour rôle de sensibiliser les Rwandais à dépasser les limites ethniques qui séparent les Hutu et les Tutsi. Au regard de cette version officielle, apparemment intériorisée par les participants aux *ingando*, il est presque naturel de décon-

struire les identités ethniques au profit de l'identité nationale, base d'un nouveau Rwanda uni et réconcilié. Quand on pose la question du rôle des *ingando*, la grande majorité, (près de 36 sur 38 interviewés à travers les provinces du Nord, du Sud et de l'Ouest, soit 92,3% de nos interviewés) reviennent systématiquement sur les relations sociales dans l'ancien Rwanda. Il y a « un avant colonisation », harmonieux, pacifique et « un après l'arrivée des blancs, autrement dit les colons », caractérisé par les divisions et les discriminations sur base ethnique.

Grâce à leur participation dans les *ingando*, les participants ont le sentiment d'avoir été « vidés des idéologies négatives. »<sup>25</sup> Les perceptions ethniques qu'ils ont acquises pendant longtemps sont tout de suite déconstruites. Ils affirment ne plus se percevoir mutuellement en termes 'd'ethnies' (*Hutu, Tutsi et Twa*), mais plutôt sous une seule et une même identité nationale, *abanyarwanda*. Ils marquent toujours le temps de rupture dans les relations sociales, une rupture induite par la colonisation. Comme un effet magique, ils montrent que, désormais, depuis qu'ils ont été dans les *ingando*, ils sont redevenus « un », autrement dit tous unis comme des Rwandais.

L'un des participants affirmait ceci : « *Nous avons plutôt appris que les ethnies, sont des fabrications coloniales, alors, que nous sommes tous des frères. Nous avons nos clans qui étaient transversales à toutes les trois catégories sociales Hutu, Tutsi et Twa* ».

S'alignant derrière la mémoire officielle, les participants aux *ingando* présentent ce dispositif comme une structure qui préfigure la société rwandaise d'aujourd'hui et de demain qu'il faut bâtir, un Rwanda sans ethnies, un Rwanda dans lequel tous vivent ensemble dans la paix, la sérénité et l'unité nationale.

Par ailleurs, que cette vision officielle soit fondée ou non, les connaissances acquises ne sont pas naïvement intériorisées, car les participants définissent également les *ingando* comme des lieux de maturation de l'esprit critique, comme l'affirme ce répondant : « *Les ingando sont très importants pour tous les Rwandais. Parce qu'ils nous permettent de mûrir notre réflexion et d'être plus critique avant d'adopter tel ou tel autre comportement. Personne ne peut nous induire*

<sup>22</sup> Entretien avec un membre de parti politique FPR rencontré lors d'une formation avec les membres des partis politiques, octobre 2010.

<sup>23</sup> KALINAMARYO T., *Amateka y'ubutegetsi mu Rwanda. Ou encore dans le document intitulé Uruhare rw'intore mu kubaka u Rwanda n'ubunyarwanda*, 15 Mai, 2009. KALINAMARYO T., « Uruhare rw'intore mu kubaka u Rwanda n'ubunyarwanda », *présentation dans les ingando*, Nkumba, 2009. KANAMUGIRE C., « Imyunyire y'umuryango w'abantu n'impinduramatwara, (Social Consciousness and Social Revolution » dans le manuel de formation des *ingando*, Nkumba 2009. NYILIMANZI, G., (Maj.), *Amateka y'Urwanda avuguruye/atagoretse, Document inédit présenté dans les ingando, entre 2009-2010*. NYIRIMANZI G., (Maj.), *Collective (national) memory: Experience of a Trainer in ingando & New Prospects for Itorero in Rwanda*, Communication faite à la conférence organisée à Kigali en Janvier 2011, dans le cadre du projet inter universitaire ciblé, (document inédit). RWARAKABIJE P. (Maj.général), *Umutekano mu Rwanda no mu Karere k'ibiyaga bigari*. Intitulé de la *présentation faite dans les ingando, 2009-2010*.

<sup>24</sup> Entretien avec une jeune étudiante en sociologie, membre du club d'unité et de réconciliation nationale de l'UNR, édition des *ingando* de 2009, Huye, février 2011.

<sup>25</sup> « *kutuvanamo ibitekerezo bibi twasigiye n'abakoroni* » pour dire « nous enlever les idéologies négatives que la colonisateurs nous ont légués ». Entretien n° 2, mené avec les participants dans les *ingando* à la veille de la clôture de trois semaines de formation, 2009.

# Articles

*dans l'erreur comme cela fut le cas pour l'ancienne génération. Même nos parents ne peuvent plus nous dire ce qu'ils veulent en ce qui concerne les ethnies, nous connaissons désormais la vérité. Il faut d'ailleurs que tous les Rwandais passent par ingando pour que tous ensemble nous participions à la reconstruction nationale.»<sup>26</sup>*

Cette argumentation oscille entre un engouement pour des actions « positives »<sup>27</sup> et le pessimisme. Ceux qui finissent la formation expriment généralement l'engouement pour le changement, ils affirment qu'ils sont déterminés à faire la différence et à ne plus retomber dans les idéologies dites « divisionnistes » qui ont caractérisé les anciennes générations. Le pessimisme se fonde sur le fait que tous les Rwandais ne sont pas encore passés par les *ingando*, les nouveaux formés ont peur de subir l'influence de ceux qu'ils rejoignent en famille, dans les écoles et au village. Existents-ils des mécanismes d'accompagnement ? Nous répondons à cette question en nous basant sur les opinions de nos répondants quant aux objectifs qu'ils se fixent dans la mise en pratique de ce qu'ils ont appris.

## c. L'après *ingando* : la confrontation avec la mémoire collective

Les participants aux *ingando* se fixent des objectifs : ils sont parfois confiants, parfois perplexes quant à la continuité et à la durabilité des attitudes et connaissances nouvelles acquises au travers des *ingando*. Le participant aux *ingando* a le sentiment d'avoir acquis des connaissances qui font de lui un Rwandais civique, patriote et ambassadeur de l'unité et de la réconciliation nationale. Celui qui a participé aux *ingando* veut rester à l'état « pur » et ne veut plus « être souillé » par les idéologies divisionnistes qui planent encore dans la société rwandaise. Il a le sentiment d'avoir eu la chance de participer aux *ingando*, contrairement aux autres étudiants des écoles privées, aux membres de leurs familles, aux jeunes de l'école secondaire et à tant d'autres Rwandais qui n'ont jamais participé aux *ingando*. A la fin de la formation, les 12 participants à notre groupe de discussion dirigée semblent partager un sentiment de satisfaction. Après les *ingando*, les étudiants en fin du secondaire expriment une satisfaction et une vision optimiste quant à la manière dont les *ingando* les ont affectés ; ils sont d'ailleurs confiants en l'avenir du Rwanda uni et réconcilié. L'un de nos répondants semble être déterminé, et il affirme ce qui suit : « *Nous sommes résolus à devenir des artisans de l'idéologie positive, mais il faut étendre les ingando à toutes les couches*

*sociales rwandaises.»<sup>28</sup>*

Que signifie « être positif » après les *ingando* ? Il s'agit d'abandonner les idéologies négatives divisionnistes, d'être plus que jamais Rwandais et non plus Hutu, Tutsi ou Twa. Il s'agit de soutenir la politique de l'Etat et de militer pour l'unité et le développement. Ils affirment que les *ingando* leur ont permis de connaître la « vérité » sur ce qui s'est passé<sup>29</sup>. Il ne s'agit pas forcément d'une histoire vraie avec grand V, plutôt cette histoire est subjectivement vraie car elle est de nature unificatrice et réconciliatrice par opposition à l'histoire divisionniste enseignée avant le génocide.

L'unité semble être symbolisée par le rejet des identités ethniques. Cet argument revient toujours chez nos répondants. On a l'impression que le rejet des identités Hutu, Tutsi et Twa est une condition absolument nécessaire pour arriver à l'unité nationale.

Par ailleurs, les perspectives que se fixent ceux qui ont terminé les *ingando* se heurtent vite à des mémoires et ressentiments des individus et des groupes. Comme nous pouvons l'entendre dans les propos de l'un des participants à nos groupes de discussion, le doute s'installe tout de suite avant même de quitter le centre de formation : « *Nous avons compris que nous sommes tous des Rwandais, mais nous devons faire attention de ne pas retomber dans les idéologies négatives qui sont encore entretenues par certains de nos parents, nos jeunes frères de l'école secondaire, nos collègues des universités privées, qui n'ont pas la chance de passer par les ingando.»<sup>30</sup>*

Les participants redoutent, dès lors, l'environnement perçu comme hostile dans lequel ils seront renvoyés après la formation, car les mémoires vives, portées par des groupes ethniquement constitués ou perçus comme tels, des familles et des camaraderies formées sur une base religieuse ou scolaire, sont bien présentes. La famille, l'école, la société dans laquelle ils sont renvoyés alimentent et ravivent les sentiments et les souvenirs douloureux. La mémoire individuelle est en constante interaction avec la mémoire des groupes familiaux, religieux, régionaux ou ethniques.<sup>31</sup>

A ces facteurs qui font obstacle aux perspectives de nos enquêtés, d'autres contraintes devenues presque structurelles se rajoutent. En ce qui concerne la répercussion des connaissances acquises dans les *ingando* aux autres membres de la société rwandaise, un des participants à notre

<sup>26</sup> Entretien n°2 mené avec le groupe d'étudiants à la veille de la clôture officielle des *ingando*, 2009

<sup>27</sup> Contraire aux idéologies jugées divisionnistes issues de la colonisation et des deux premières républiques.

<sup>28</sup> Entretien n° 2 tenue avec les étudiants, (Groupe de Discussion Dirigé) à la fin de trois semaines de formation dans les *ingando* en 2009.

<sup>29</sup> De nos entretiens on entend dire que les *ingando* leur ont permis de connaître « la vérité » sur ce qui s'est passé : « *Ingando zidufasha kumenya ukuli kubyabaye* ».

<sup>30</sup> Entretien n°2 tenue avec les étudiants, (Groupe de Discussion Dirigé)

<sup>31</sup> HALBWACHS M., *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, Albin Michel, 1984, p.275.

groupe de discussion dirigée émet ce vœu : « *Nous n'avons pas encore de programme fixe d'histoire dans les écoles. Nous sommes devenus des ambassadeurs, tous, enfants du Rwanda, nous sommes résolus de propager l'unité et la réconciliation dans nos villages. Il faut alors que nous ayons une même version de l'histoire dans les écoles et dans les ingando.* »<sup>32</sup>

Les répondants qui semblent déterminés à devenir des ferments de la société rwandaise craignent de ne pas pouvoir disposer d'un matériel suffisant à diffuser autour d'eux. Le répondant souhaite disposer d'un programme d'histoire qui soit cohérent, une « version unique » de l'histoire. Or, il est difficile pour l'instant de répondre à cette demande tant que les curricula d'histoire ne sont pas encore disponibles au ministère de l'éducation. En ayant une même version de l'histoire, le répondant pose également la condition de son engagement. Il faut que cette même version soit dispensée par des gens comme lui, qui ont fait les *ingando*. Il soulève donc clairement la question des compétences. Le répondant sort des *ingando* déterminé à poursuivre le travail du formateur.

Quand les répondants qualifient les *ingando* d'école, il est difficile de préciser sa nature. S'agit-il d'une école formelle au sens strict du mot ou d'une formation informelle ou parascolaire ? La méthode utilisée lors des formations dans les *ingando* varie selon les orateurs. Quelles sont les *mémoires alternatives* portées par nos enquêtés par rapport à la mémoire officielle.

Dans cette seconde section nous présentons ces mémoires alternatives, qui sont des expressions de prise de position par rapport à la mémoire officielle apprises à travers les *ingando*.

## **Mémoire officielle versus mémoires collectives/alternatives : la persistance des tensions.**

Les mémoires alternatives sont définies par rapport à la mémoire officielle. Dans cette section il est important de dresser un tableau des différentes interprétations de l'histoire officielle et présenter les mémoires alternatives à celle-ci.

Dans une démarche dialectique, présentons les thèses officielles et la manière dont les mémoires individuelles et collectives se positionnent par rapport aux différents mo-

ments de l'histoire nationale. Structurons donc l'analyse autour de quatre phases de l'histoire à savoir la période d'avant la colonisation, pendant la colonisation, pendant les deux premières républiques et les politiques de reconstruction nationale après le génocide de 1994.

### **a. L'hypothétique « cohésion sociale » d'avant la colonisation**

La période précoloniale est interprétée dans l'histoire officielle comme « un temps glorieux », « une nation perdue dans laquelle Hutu et Tutsi vivaient en parfaite cohésion. »<sup>33</sup> Par rapport à cette mémoire officielle, d'autres mémoires alternatives ont surgi à travers les opinions de nos enquêtés sur la vision angélique du Rwanda traditionnel. Les théories sur les origines et le peuplement du Rwanda ont tellement travaillé l'imaginaire des Rwandais que la mémoire officielle transmise dans les *ingando* ne parvient pas à déconstruire les perceptions identitaires.

La confusion règne et les résistances à adopter naïvement la version officielle se profilent à travers cette opinion de l'un de nos répondants : « *je n'ai pas bien compris l'origine des ethnies, je pense que les formateurs ne disent pas la vérité* » ou encore « *parce qu'on ne dit pas la vérité sur cette période* », « *On ne sait pas quelle version il faut considérer, chacun explique en sa manière* »<sup>34</sup> La résistance à la version officielle est encore plus prononcée dans ces propos : « *Les origines de ces peuples Hutu, Tutsi, Twa, dont on vante la cohésion sociale. Les gens sont sûrement venus de quelque part, comment se fait-il que le Rwanda soit la seule région au milieu de l'Afrique dans laquelle les populations soient restées cohérentes, mono-culturelles et mono-linguistique ? Pourquoi on ne nous dit pas que le Rwanda est le berceau de l'organisation sociale. On le sait bien tous les autres peuples sont des nomades, les peuples sont venus des régions du nord à la recherche des terres fertiles et des pâturages, pourquoi les Rwandais n'ont-ils pas suivi les mêmes schémas ? Pourquoi on condamne beaucoup trop vite les colonisateurs qui ont trouvé les nilotiques et les bantous partout ailleurs. Pourquoi cette particularité du Rwanda. Pourquoi n'ont-ils pas déclaré le Rwanda comme la seule contrée de l'Afrique où ils n'ont pas trouvé de nomades nilotiques et des bantous venus d'ailleurs ? L'enseignement sur le génocide et l'histoire du Rwanda nécessitent une approche bien particulière et patiente.* »<sup>35</sup>

La recherche a montré que les mémoires restent divisées

<sup>32</sup> Données du questionnaire de notre enquête, 2010. Ces jeunes finalistes des *ingando*, édition 2009 ont raison de craindre la résurgence des idées contraires ou différentes à la version officielle acquise à travers les *ingando*. Dans le cas du Rwanda, l'enquête menée en 2007 par le Sénat montrait que 44% des répondants estimaient que la famille était devenue le foyer principal de diffusion des idéologies négatives et, en particulier, des divisions à base ethnique. La famille constitue le premier lieu de socialisation qui détermine sensiblement le comportement des jeunes générations.

<sup>33</sup> CNUR, *Manuel de formation dans les ingando et d'autres formations*, Kigali, 2008, p.82.

<sup>34</sup> Résultats de notre enquête par questionnaire réalisée entre 2009-2011

# Articles

sur la pratique de l'*ubuhake*. L'*ubuhake* était un contrat privé (un contrat entre deux individus qui était pratiqué dans le système du Rwanda précolonial). D'une part le gardien de vache et de l'autre le propriétaire des vaches ou l'éleveur. Celui-ci, assimilable au patron (*shebuja*), promettait une ou plusieurs vaches appelées *ingabane* et la protection à son client (*umugaragu*). Celui-ci à son tour s'engageait à rendre des services (garder les vaches, faire des travaux ménagers dans la cour,...). A ce niveau deux formes d'interprétation s'affrontent, d'une part l'*ubuhake* est perçu comme un système social, économique et juridique ; et d'autre part, l'*ubuhake* est perçu comme une forme de clientélisme qui asservit le Hutu au Tutsi. Assimilant ainsi les Tutsi à la classe des éleveurs et les Hutu aux cultivateurs.

Pourtant, dans la version officielle, l'*ubuhake* est une simple forme de clientélisme qui relie Hutu, Tutsi et Twa dans cette société rwandaise précoloniale et monarchique. Hutu, Tutsi et Twa cohabitaient et échangeaient les produits de leurs biens. Les opinions de nos répondants se greffent à cette double interprétation. En effet, l'*ubuhake* reste un point d'achoppement, notamment dans les esprits de certains Rwandais aux idéologies « pro-Hutu » qui décrivent l'*ubuhake* comme une forme de servage agropastoral entre les riches assimilés à la minorité des Tutsi éleveurs et les pauvres assimilés aux cultivateurs en majorité Hutu.

L'*ubuhake* est d'ailleurs le plus grand silence dans la mémoire officielle transmise dans les *ingando*. Si l'on en parle, c'est pour principalement en montrer les bienfaits et non ses méfaits sur les relations sociales au Rwanda. Cette période reste également perçue comme ayant favorisé l'élite Tutsi au pouvoir contre « une majorité Hutu asservie sous la monarchie ».

D'un point de vue reconstitutif, si on montre, preuve à l'appui, que des Tutsi de la basse classe pouvaient subir les dérives de l'*ubuhake*, on évitera la dichotomisation identitaire par rapport à la pratique de l'*ubuhake* au Rwanda.

D'autres divergences moins significatives apparaissent au niveau de la responsabilité coloniale dans le développement des conflits rwandais<sup>35</sup>. Dans la mémoire officielle, la colonisation est l'argument massue pour expliquer les origines des conflits rwandais. A l'opposé, quelques voix s'élèvent pour

dénoncer les conflits inhérents aux sociétés traditionnelles et pointer la propre responsabilité des Rwandais.

## b. Le rôle de la colonisation dans le conflit rwandais

La responsabilité coloniale dans la diffusion des idées de différenciation est un argument solidement défendu dans la mémoire officielle pour expliquer la rupture du tissu social rwandais<sup>37</sup>. La dichotomie et la polarisation de la société rwandaise entre Hutu et Tutsi est le résultat d'un long processus fondé sur l'historiographie rwandaise écrite par les premiers ethnologues et historiens européens par rapport au peuplement du Rwanda et aux rapports socio-économiques dans la société traditionnelle rwandaise<sup>38</sup>. Nos enquêtés disent, qu'ils ne sont pas d'accord (77,7%), avec la manière dont l'histoire rwandaise a été écrite et interprétée par les premiers ethnologues sur les origines étrangères des Rwandais.

Pour justifier leurs réponses, les enquêtés avancent plusieurs arguments. A la suite des enseignements dispensés dans les *ingando*, un argument se rapporte au rôle de la colonisation dans la diffusion du mythe hamitique et bantou dans l'explication des origines des Rwandais. Les colonisateurs sont considérés comme les premiers à avoir introduit dans la société rwandaise des schémas d'analyse qui font des Hutu et des Tutsi des « ethnies » qui ont leur origine à l'étranger. Ils sont accusés d'avoir introduit des stéréotypes qui font des Tutsi une race supérieure destinée à diriger et d'avoir développé chez les Hutu et les Twa un sentiment d'infériorité.

A travers plusieurs réformes, qui ont radicalisé les relations Hutu-Tutsi, les colonisateurs sont ensuite à la base d'un renversement de situation vers les années 1959, faisant des Hutu un peuple autochtone, majoritaire et incapable de diriger et des Tutsi décrits comme un peuple envahisseur, venu d'ailleurs qu'il faudrait destituer, ou mieux tuer et renvoyer en Abyssinie par le fleuve Nil. Les colonisateurs sont donc accusés d'être à la base de la falsification et du gommage de plusieurs réalités sociales rwandaises, dont le mythe fondateur des origines des Rwandais (mythe de Gihanga, comme ancêtre de tous les Rwandais et qui a créé le Rwanda lui-même.)<sup>39</sup>

Par ailleurs, 18 répondants, soit 8.2% affirment qu'ils sont d'accord avec la version coloniale de l'histoire.

<sup>35</sup> Résultats de notre enquête par questionnaire réalisée entre 2009 - 2011.

<sup>36</sup> CNUR, *Manuel de formation dans les ingando et d'autres formations*, p. NYILIMANZI, G., (Maj.), *Amateka y'Urwanda avuguruye/atagoretse, Document inédit présenté dans les ingando, entre 2009-2010.*

<sup>37</sup> CNUR, *Manuel de formation dans les ingando et d'autres formations*, Kigali, 2006, p.82.

<sup>38</sup> HARROY, J.P., *Rwanda. De la féodalité à la Démocratie 1955-1962*, Hayez, Bruxelles, 1984, p. 62. Lire le Père PAGES, A., *Un royaume hamite au cœur de l'Afrique*, Bruxelles, Hayez, 1933. Mgr CLASSE, dans CLASSE, L., « Le Ruanda et ses habitants : organisation politique, la religion, la famine », in *Congo, 1922*, p.677-693. PATERNOSTRE de la MAIRIEU, *Le Rwanda, son effort de développement*, A-Deboeck, Bruxelles, 1983.

<sup>39</sup> CNUR, *Manuel de formation dans les ingando et d'autres formations*, Kigali, 2006, p.48-53.

Ce sont ceux-là qui donnent plus de responsabilité aux Rwandais qu'aux étrangers. Ils estiment qu'il faudrait partir du dedans pour expliquer ce qui se passe au Rwanda. Il appartient donc aux Rwandais d'accepter leur responsabilité dans leurs propres conflits. Les colonisateurs ont-ils inventé les « ethnies » comme les autorités officielles l'affirment ? Ou bien les « ethnies » Hutu, Tutsi, Twa préexistent-elles comme des réalités objectives avant l'arrivée des colonisateurs ? Quel est le rôle des élites locales dans la fabrique et l'exacerbation des différences à caractère ethnique ?

Les représentations sociales divergent entre elles et par rapport à la version officielle sur toutes ces questions. Les arguments s'accordent pour dire que s'ils leurs ont donné un sens politique, ces concepts ne sont ni d'origine belge, ni anglaise ni française : Hutu et Tutsi sont des mots du Kinyarwanda. Les catégories Hutu et Tutsi étaient des distinctions à caractère social et économique. Cependant, cette catégorisation pouvait bien constituer une base fertile pour entrer en conflit, comme cela fut d'ailleurs inévitable dans les sociétés traditionnelles. Celles-ci sont caractérisées, par une tradition orale, dans la transmission de l'histoire à travers la mythologie qui constituait le fondement de l'unité et de la cohésion sociale. Celle-ci fut progressivement détruite jusqu'en 1959.

Comment qualifier les événements de 1959 à la veille de l'indépendance ? Doit-on parler de révolution ou changement social ? « *Ce qui se passe en 1959 n'est pas une révolution, plutôt un changement sociopolitique aux conséquences néfastes contre une partie de la population.* »<sup>40</sup>

Telle est la synthèse de la leçon en rapport avec les relations sociales, dispensée dans les *ingando* : il n'y a pas eu de révolution mais un changement social qui n'a profité qu'aux colonisateurs et aux élites Hutu au pouvoir. Loin de concerner tous les Rwandais, elle a conduit les Hutu extrémistes à tuer les Tutsi ou à les contraindre à l'exil. Dans la mémoire officielle, 1959 symbolise le début du génocide poursuivi jusqu'en 1994. Dans la mémoire collective des Hutu, la révolution a eu lieu : « *elle a affranchi les Hutu de la servitude Tutsi* ». Cet argument fut utilisé en 1994 pendant le génocide pour mobiliser les masses Hutu à se lever contre les Tutsi qui risquaient de leur imposer à nouveau le joug de l'*ubuhake*. Les arguments abondent pour affirmer que la révolution avait sa raison d'être en renversant la monarchie Tutsi et en installant une République sur une majorité Hutu. Les mêmes arguments sont mobilisés quand les enquêtés s'expriment sur le bilan de l'indépendance de 1962. Ces représentations

sociales sont d'actualité et ne disparaissent pas des esprits de nos enquêtés malgré leur participation aux *ingando*.

## c. Bilan de deux premières Républiques

Dans la mémoire officielle, « *les deux premières Républiques, celles dirigées successivement par Grégoire Kayibanda (1962-1973) et Juvénal Habyarimana, (1973-Avril 1994) constituent indistinctement une période noire de l'histoire nationale.* »<sup>41</sup>

Elles sont décrites comme discriminatoires et dictatoriales, corrompues, clientélistes, criminelles et génocidaires contre les Tutsi<sup>42</sup>. Cette lecture historique s'appuie sur plusieurs éléments historiques que sont les discriminations régionales, les quotas ethniques dans les écoles ou encore dans la fonction publique<sup>43</sup>.

En demandant aux enquêtés de se prononcer distinctement sur le bilan des réalisations économiques de deux premières Républiques, nous trouvons que la majorité de nos répondants, soit près de 55.2% reconnaissent un bilan positif des réalisations dans le secteur de l'économie, de l'agriculture et d'infrastructures (sanitaires, scolaires, électriques et routières). Les répondants mettent notamment en avant le développement des régions du nord et du sud, la construction des bâtiments qui abritent les différents ministères et de l'aéroport international de Kigali ou encore le développement de la culture du café et du thé... Les non-rescapés sont majoritaires, soit 78.8% de nos enquêtés gardent une bonne mémoire de ces deux premières Républiques alors que 57.1% des réfugiés de 1959 affirment que le bilan des deux premières Républiques est positif dans une certaine mesure. Mais même parmi les rescapés du génocide, 21.1% reconnaissent un bilan positif aux deux régimes précédents.

Ces résultats montrent encore une fois que les écarts sont importants entre les représentations officielles et les représentations sociales quant aux réalisations économiques des deux premières républiques.

Cependant, si une partie des enquêtés juge positif le bilan économique, la grande majorité des répondants a une perception négative du bilan social.

97.7% de nos enquêtés, toutes générations et toutes tendances confondues, affirment que les deux premières Républiques se sont rendues coupables de divisionnisme, de dis-

<sup>40</sup> CNUR, *Manuel de formation dans les ingando et d'autres formations*, Kigali, 2006. KANAMUGIRE C., « *Imyunvire y'umuryango w'abantu n'impinduramatwara*, (Social Consciousness and Social Revolution) dans le manuel de formation des *ingando*, Nkumba 2009.

<sup>41</sup> *Idem*, p.70-72

<sup>42</sup> *Ibidem*.

<sup>43</sup> NKUNZUMWAMI E., *La tragédie rwandaise : Historique et perspectives*, L'Harmattan, Paris, 1996

# Articles

crimination contre les Tutsi et contre les ressortissants des autres régions que le sud et le nord. Ils ont introduit un système de quotas et maintenu la mention ethnique dans les cartes d'identité.

Certains jugent que le génocide a clôturé le bilan social des deux premières Républiques qui était déjà négatif depuis plusieurs années. Pour ceux qui défendent le bilan économique des deux premières Républiques, certains semblent toutefois dédouaner la première République du fait que les élites rwandaises étaient mal préparées à diriger. Tandis que d'autres répondants considèrent le génocide comme la plus grosse erreur de la deuxième République rendant négatif tout son bilan social.

De ce point de vue, la mémoire de nos répondants distingue tout de même les deux premières Républiques. Un répondant, ancien réfugié de 1959, précise dans ses explications que « *La première a été coupable d'avoir adopté la stratégie coloniale de diviser pour régner. Elle a brillé par le régionalisme, le divisionnisme, l'injustice sociale, l'institutionnalisation de l'ethnie en conservant la mention ethnique dans les cartes d'identité* ».

Les inégalités sociales se sont renforcées au fil des années et le génocide a été progressivement et systématiquement mis en place jusqu'à son apogée en 1994. Les relations sociales sont donc le fondement principal du bilan négatif des deux premières Républiques. Les écarts entre les représentations sociales et les représentations officielles en rapport avec le bilan de deux premières Républiques rend clair que les opinions se rejoignent à certains égards mais aussi que le fossé se creuse surtout quand il faut porter un jugement sur les réalisations économiques de deux premières Républiques.

La reconnaissance d'un bilan, quelque peu positif, des réalisations économiques passées modifierait-il les représentations sociales du passé ? Reconnaître le bilan économique et en établir les preuves apaiseraient probablement le sentiment de culpabilité de certains Hutu qui pensent n'avoir été bons en rien. Comment les autorités rwandaises actuelles tentent-elles de gérer le passé national ?

## **d. Les politiques de reconstruction nationale après le génocide de 1994**

Le génocide est une réalité aujourd'hui difficilement réfutable. Cependant, les divergences apparaissent quand il s'agit d'expliquer les causes, de distinguer les bourreaux des victimes, de qualifier les faits, de se les remémorer et de proposer une vision pour la reconstruction de la société après le génocide.

Par rapport à *la qualification du génocide*, la mémoire officielle a mis du temps à se stabiliser. Les événements d'avril à juillet 1994 ont été d'abord qualifiés de « *génocide ethnique et massacres* », traduit du Kinyarwanda, « *Itsembabwoko Itsembatsemba* ». Cette qualification a été opérationnelle dans les discours et dans les documents officiels depuis 1995 jusqu'à la veille du dixième anniversaire en 2004. Depuis 2003, la nouvelle Constitution du Rwanda a consacré le mot « *jenocide* » pour dissiper la confusion entre massacre et génocide. Depuis 2004, la qualification est devenue « *génocide des Tutsi* », comme on dirait « *génocide des juifs* ». Celle-ci semblait confuse : en disant « *génocide des Tutsi* », la distinction entre celui qui l'a commis et celui qui l'a subi semblait peu claire. Depuis 2008, une commission ad hoc, sous l'égide de la Commission Nationale de Lutte contre le Génocide (CNLG), a tranché en donnant à ces événements la qualification encore en vigueur lors de la 20<sup>ème</sup> commémoration du génocide : « *génocide commis contre les Tutsi* ». Ces changements majeurs et porteurs de sens n'ont pas échappé à nos enquêtes.

Si 65% de nos répondants rejoignent bien la qualification officielle en vigueur, 29% de nos répondants dénoncent le silence autour des victimes Hutu sans méconnaître, ni nier le caractère exclusif de la victime Tutsi comme principale cible du génocide. D'autres vont plus loin en revendiquant la reconnaissance officielle des Hutu morts avant, pendant et après le génocide. D'autres, enfin, préviennent les décideurs politiques en disant que cette qualification risque, à la longue, de consolider le repli identitaire des Hutu contre les Tutsi ; ce qui irait à l'encontre de la ligne actuelle d'unité et de réconciliation nationale mais aussi à la politique visant à éradiquer les références ethniques au profit d'une identité nationale rwandaise unique. Cette politique est notamment entérinée par la Constitution de 2003 qui abandonne toute référence aux ethnies Hutu, Tutsi et Twa, réprime toute discrimination basée sur l'ethnie (art. 11) et interdit aux formations politiques de se réclamer d'une ethnie ou d'un clan particulier (art. 54).

En réaction à ces contradictions, différentes voix se font entendre questionnant prioritairement le travail de mémoire. Pourquoi évoquer à tout prix la victime Tutsi dans le processus global de reconstruction nationale qui ne reconnaît pas officiellement le fondement objectif des identités ethniques sur base desquelles le génocide a été commis ? La mémoire devra-t-elle suivre une autre logique qui ne soit pas celle de la reconstruction sur la base de l'identité supra-ethnique ou l'identité nationale ? Y a-t-il contradiction entre la mémoire du génocide qui doit faire explicitement référence aux identités Hutu, Tutsi et Twa et le modèle de reconstruction qui fusionne les identités en une seule, c'est-à-dire la « *rwandité* » ou « *ubunyarwanda* » ?

Comment entreprendre cette reconstruction nationale qui prend en compte la mémoire du passé et la refondation d'une identité nationale abandonnant ainsi toute référence aux identités ethniques ? La politique de la mémoire du génocide au Rwanda est encore loin de faire l'unanimité de tous les Rwandais et la construction et l'adhésion à une mémoire collective nationale nécessitera du temps et des générations.

Pour preuve, 63% de nos enquêtés ont affirmé que les ethnies existent encore comme références identificatoires. Toutefois, ces références recouvrent des réalités très variables voir antinomiques. En effet, les rescapés revendiquent leur identité de Tutsi sur base de laquelle ils ont perdu les leurs ; tandis que les Tutsi, absents pendant le génocide, font valoir la fierté du statut de vainqueur car ce sont les exilés qui ont mené l'offensive armée contre l'ancien régime. De leur côté, les Hutu sont partagés entre ceux qui portent la honte et la culpabilité d'avoir participé aux massacres pendant le génocide et ceux qui affirment la fierté de leur identité. Les aveux de culpabilité dans les juridictions *Gacaca* ou encore les discours des hommes politiques lors de la clôture des activités de commémoration au site mémorial du génocide à Rebero démontrent cette culpabilité avouée.

La politique dite *Ndi Umunyarwanda*<sup>44</sup> (je suis Rwandais par opposition à l'identification sur base ethnique) qui est très répandue au Rwanda a suscité encore plus chez les opposants Hutu des revendications d'une reconnaissance officielle des identités ethniques Hutu, Tutsi et Twa<sup>45</sup>. Ces revendications se font encore entendre lors des différentes conférences en Belgique. Tous ces éléments montrent en suffisance la nécessité d'un travail de mémoire qui pourrait intégrer à la fois une initiation aux débats sur des grandes questions sur lesquelles les divergences pèsent encore sur les dynamiques mémorielles et sur le processus de reconstruction.

## Conclusion

L'analyse du dispositif *ingando* permet d'établir, trois grands constats : premièrement, nous pouvons conclure qu'il existe bel et bien une mémoire officielle. Celle-ci est conçue, écrite dans les manuels, reprise dans les enseignements diffusés dans les *ingando* et dans les arguments avancés par les orateurs.

Deuxièmement, cette mémoire officielle cherche à s'imposer comme *mémoire nationale*. Ce papier a montré que les orateurs dans les *ingando* restent attachés à une logique de présentation des faits politiquement correcte, vraie, unique et unilatérale<sup>46</sup>. La mémoire officielle ne s'offre pas comme une alternative ; au contraire, elle diffuse une seule manière d'interpréter l'histoire à laquelle tous les participants doivent adhérer.

Troisièmement, *il ne suffit pas de diffuser une mémoire officielle pour arriver à une mémoire collective nationale au Rwanda*. Vingt ans après le génocide et dix-huit ans après l'organisation des premiers *ingando* au Rwanda, les mémoires collectives portées par des individus et des groupes se dressent encore les unes contre les autres et surtout contre la mémoire officielle. Peut-être que ceci constitue une étape vers la fédération de ces mémoires plurielles.

En conclusion, l'enquête que nous avons menée montre que les *ingando* ont permis de stabiliser la société et de rapprocher les individus et les groupes mais n'ont pas su convertir les différentes formes d'interprétation en une seule mémoire collective nationale.

La construction de cette mémoire collective nationale requiert, selon nous, un travail de mémoire sur un temps long permettant un rapprochement des mémoires. Ce rapprochement devrait s'inscrire dans un processus ouvert et dialogique, visant à l'élaboration d'une trame commune plus ou moins acceptable par tous les membres de la communauté rwandaise. Il ne s'agit pas de faire un amalgame des souvenirs mais plutôt d'entreprendre un vrai travail de mémoire impliquant tous les acteurs sociaux y compris l'Etat, le peuple, les historiens éclairés par des idéaux et valeurs permettant de réinventer l'avenir commun.

La mémoire collective nationale ne sera pas alors le simple produit des représentations officielles du passé national. Valérie Rosoux avait montré la nécessité d'une prise en compte des différentes mémoires et proposait également d'inscrire l'action dans le temps<sup>47</sup>. Partant de toutes ces perspectives, nous proposons à notre tour une perspective inclusive qui mettrait en relation trois principaux éléments et trois acteurs, à savoir la mémoire officielle ou l'Etat, les représentations sociales (la population), la recherche scientifique (chercheurs) et les pays membres de la communauté internationale comme la Belgique, la France, les Etats-Unis et la Grande Bretagne.

<sup>44</sup> [http://www.umushyikirano.gov.rw/IMG/pdf/ndi\\_umunyarwanda.pdf](http://www.umushyikirano.gov.rw/IMG/pdf/ndi_umunyarwanda.pdf), consulté le 10 mai 2014.

<sup>45</sup> <http://www.fdu-rwanda.com/RW/tag/ndi-umunyarwanda/>, consulté le 10 mai 2014., <http://www.therwandan.com/ki/aho-gahunda-ya-ndi-umunyarwanda-ntigamije-gushotora-abahutu-ngo-bivumbagatanye/>, consulté le 10 mai 2014., [www.veritasinfo.fr/article-ndi-umunyarwanda-ni-ryari-paul-kagame-azas](http://www.veritasinfo.fr/article-ndi-umunyarwanda-ni-ryari-paul-kagame-azas), consulté le 10 mai 2014. <https://www.facebook.com/MyTwagiramunguFaustin/posts/491818750931243> consulté le 10 mai 2014.

<sup>46</sup> NYILIMANZI, G., (Maj.), *Amateka y'Urwanda avuguruye/atagoretse, (Histoire du Rwanda révisée et non falsifiée), Document inédit présenté dans les ingando, entre 2009-2010.*

<sup>47</sup> Valérie Rosoux, *op.cit.*

# Articles

Premièrement, au sommet nous avons l'Etat, qui incarne une mémoire dite officielle qui devra incontestablement s'assurer de l'adhésion de la population, aussi minimale soit-elle, dans une dynamique dialogique. Ce qui lui permet de jouir d'une légitimité minimale.

Deuxièmement, les commémorateurs devraient jouir d'un minimum de légitimité populaire. Nos résultats de recherche ont montré que les représentations sociales ne rejoignent pas les représentations officielles. La volonté de l'Etat rwandais d'indiquer, avec détermination, ce qu'il nomme « la vérité historique » et la façon dont certains événements sont évoqués et enseignés dans les *ingando*, nous amènent à constater que les représentations sociales, au Rwanda, sont loin de s'y conformer. Les participants aux *ingando* ont revendiqué à maintes reprises que la version officielle se rapproche de plus en plus de la vérité historique sans complaisance ni exagération, ni survalorisation ni oblitération. Les participants dénoncent l'incohérence dans l'interprétation des événements historiques, au niveau du sens et du poids que l'on accorde à certains événements historiques. Cette mémoire officielle subit évidemment des fluctuations politiques que ce soit de l'intérieur ou de l'extérieur du pays.

Il est incontestable que la mémoire collective (nationale), réconciliée avec elle-même, passera moins par l'imposition d'une seule forme de lecture, que par un effort d'écoute et de prise en compte de toutes les divergences pour exorciser les maux du passé, mais aussi pour donner sens aux événements. Il appartient aux décideurs politiques de déterminer le cadre et les protagonistes de ce travail. Le travail d'homogénéisation des représentations sociales s'est révélé comme une nécessité absolue dans la mémoire officielle et dans les représentations sociales du passé tragique. Le travail d'éducation et de sensibilisation aux valeurs citoyennes déjà entrepris à travers les *ingando* devrait se renforcer et s'étendre de façon continue et systématique à toutes les catégories sociales. Dans ce sens, une méthode plus réflexive et participative serait prometteuse.

Troisièmement, au niveau de la recherche scientifique, un effort de synthèse est nécessaire pour tenter de reconstituer des récits qui tendent vers la « vérité historique » pour élaborer les manuels scolaires. Tout rapport au passé se réfère aux travaux des « scientifiques » qui eux-mêmes restent incohérents voire contradictoires, alors que les représentations sociales du passé et la mémoire officielle ne cessent de s'y abreuver. Les controverses qui demeurent dans

les récits historiques sur le Rwanda fragilisent la prétendue « vérité historique », tant convoitée.

Quatrièmement, le soutien et la collaboration de certains pays et puissances internationales comme la Belgique, la France, les Etats-Unis et la Grande Bretagne sont indispensables. Ces acteurs se placent en dehors du jeu qui concerne la réalité nationale, mais leur apport n'est pas d'une moindre valeur dans la mise en œuvre du travail de mémoire dans le contexte du Rwanda. Dans la mémoire officielle, et surtout dans la littérature sur le génocide, la thèse de la responsabilité des puissances étrangères est très répandue et n'influence pas moins les représentations sociales de la mémoire du génocide<sup>48</sup>. Le génocide commis contre les Tutsi en 1994, revêt une caractéristique particulière. Ce génocide a été commis dans l'indifférence quasi totale des grandes puissances. Les discours officiels ont suffisamment défini les erreurs et les responsabilités de la plupart des puissances mondiales. D'une part, ce point de vue se fonde sur le fait que, si le génocide est un crime contre l'humanité, c'est la même humanité toute entière qui a le « devoir de mémoire » de ce génocide. Malgré que tout ne soit pas encore fait, certaines initiatives ont été mises en valeur comme la reconnaissance du génocide et la mise en place d'une juridiction internationale, le soutien aux activités de la CNUR et de la CNLG. D'autre part, cette sollicitation de la volonté politique des grandes puissances internationales se justifie par le fait que l'interdépendance étatique s'impose aujourd'hui sur la scène internationale dans la gestion des conflits et la reconstruction des Etats après les conflits et le génocide.

Si les *ingando* ont pu contribuer à la stabilisation et au rapprochement entre les groupes, leur apport est cependant défié par la persistance des perceptions identitaires et des mémoires alternatives à la mémoire officielle qui fragilisent encore le processus de construction d'une mémoire véritablement collective et nationale. La mémoire collective nationale sera donc le résultat d'un travail qui met en relation plusieurs facteurs et acteurs de la reconstruction nationale l'Etat, la société, les scientifiques et la communauté internationale. La réussite de ce processus dépendra du temps, des générations et surtout de la capacité des acteurs à fédérer les mémoires dans une trame plus ou moins acceptable par tous.

<sup>48</sup> A la veille de la 20<sup>ème</sup> commémoration du génocide (Avril 2014), l'interview du Président Paul Kagame offert à Jeune Afrique dans lequel il dénonce les responsabilités coloniales, celle de certaines autorités belges et françaises dans l'histoire et la mise en œuvre du génocide a suscité une réaction perverse de la France qui décida de ne plus envoyer son représentant à ces activités commémoratives à Kigali. Les relations diplomatiques entre les deux pays subissent encore jusqu'aujourd'hui des hauts et des bas toutes les fois que les autorités rwandaises évoquent la « responsabilité de la France » dans le génocide.

## Références Bibliographiques

1. CLASSE, L. (Mgr), « Le Ruanda et ses habitants : organisation politique, la religion, la famine », in *Congo, 1922*, p.677-693.
2. CNUR, *Manuel de formation dans les ingando et d'autres formations*, Kigali, 2006.
3. CNUR, *Structure fonctions et programmes de la CNUR*, en ligne sur <http://www.grandslacs.net/doc/2385.pdf>, Mars, 2009.
4. HALBWACHS M., « De mémoire collective », dans *Les cadres sociaux de la mémoire*, Albin Michel, Paris, 1994
5. HALBWACHS M., *Les cadres sociaux de la mémoire*, Albin Michel, Paris, 1984.
6. HARROY, J.P., *Rwanda. De la féodalité à la Démocratie 1955-1962*, Hayez, Bruxelles, 1984, p. 62.
7. J. GILLIS, *Commemorations, The politics of National Identity*, Princeton, Princeton University Press, 1994, pp. 4-5.
8. JODELET D « Représentation sociale : phénomènes, concept et théorie », in Moscovici, S., (dir.), *Psychologie sociale*, Paris, PUF, Le psychologue, 1997, p. 365.
9. KALINAMARYO T., *Amateka y'ubutegetsi mu Rwanda. Ou encore dans le document intitulé Uruhare rw'intore mu kubaka u Rwanda n'Ubunyarwanda*, 15 Mai, 2009.
10. KALINAMARYO T., « Uruhare rw'intore mu kubaka uRwanda n'ubunyarwanda », *présentation dans les ingando*, Nkumba, 2009.
11. KANAMUGIRE C., « Imyunvire y'umuryango w'abantu n'impinduramatwara, (Social Consciousness and Social Revolution » dans le manuel de formation des *ingando*, Nkumba 2009.
12. KNOEPFEL P, LARRUE C, et VARONE F., *Analyse et pilotage des politiques publiques*, Helbing und Lichtenhahn, Genève, 2001, p.37.
13. LASCOUMES P., « Les instruments d'action publique, traceurs de changement : l'exemple des transformations de la politique française de lutte contre la pollution atmosphérique (1961-2006) », dans *Politique et Sociétés*, vol. 26, n° 2-3, 2007, p. 73-89. En ligne sur : <http://www.erudit.org/revue/ps/2007/v26/n2-3/017664ar.html?vue=resume>, Consulté le 20 Décembre 2011.
14. LAVABRE M-C., « Du poids et du choix du passé. Lecture du syndrome de Vicy », dans PESCHANSKI D., POLLAK M., ROUSSO H., (s/dir), *Histoire politique et sciences sociales*, Edi complexes, Paris, 1991, 265-278.
15. Loi 03/99 du 12/03/1999, créant la CNUR. Loi n°03/99 du 12/03/1999, portant création de la commission nationale pour l'unité et la réconciliation. Rwanda :
16. MIJESPOC, *Politique sectorielle de la mémoire du génocide commis contre les Tutsi*, Kigali, 2007, politique adoptée par le conseil des ministres du 12 Mars 2008.
17. MIJESPOC, *Politique sectorielle de la mémoire du génocide des Tutsi*, Kigali, 2008. Lire MULLER P., *Les politiques publiques*, Presses Universitaires de France, Paris, 4<sup>ème</sup> édition : 2000, p.4-5.
18. MULLER P., « L'analyse cognitive des politiques publiques : vers une sociologie politique de l'action publique », dans *Revue française de sciences politiques*, n°50, 2000, p.189-207).
19. MULLER P., *Les politiques publiques*, PUF, Paris, 2008, (7<sup>ème</sup> édition), pp.24-25.
20. NKUNZUMWAMI E., *La tragédie rwandaise : Historique et perspectives*, L'Harmattan, Paris, 1996
21. NSANZUBUHORO N. E., *La politique de la mémoire au Rwanda après le génocide de 1994: étude du dispositif des ingando*, thèse de doctorat, Octobre 2013, disponible en ligne sur <http://dial.academielouvain.be/handle/boreal:133662>, 12 Février 2014.
22. NYILIMANZI, G., (Maj.), *Amateka y'Urwanda avuguruye/atagoretse, (Histoire du Rwanda révisée et non falsifiée)*, Document inédit présenté dans les *ingando*, entre 2009-2010.
23. NYIRIMANZI G., (Maj.), *Collective (national) memory: Experience of a Trainer in ingando & New Prospects for itorero in Rwanda*, Communication faite à la conférence organisée à Kigali en Janvier 2011, dans le cadre du projet inter universitaire ciblé, (document inédit).
24. PAGES, A., *Un royaume hamite au cœur de l'Afrique*, Bruxelles, Hayez, 1933.
25. PATERNOSTRE de la MAIRIEU, *Le Rwanda, son effort de développement*, A-Deboeck, Bruxelles, 1983.
26. ROSOUX V., « Le Rôle de la mémoire en politique étrangère. Essai de théorisation », dans TANGY. DE WILDE et L. SPETSCHINSKY L., *Les relations entre l'UE et la Fédération de Russie*, UCL, 2000. En ligne sur [http://www.uclouvain.be/cps/ucl/doc/euro/documents/Rosoux\\_-\\_ue\\_russie.pdf](http://www.uclouvain.be/cps/ucl/doc/euro/documents/Rosoux_-_ue_russie.pdf), 12 Décembre 2012
27. ROSOUX V., « Le Rôle de la mémoire en politique étrangère. Essai de théorisation », dans TANGY. DE WILDE et L. SPETSCHINSKY L., *Les relations entre l'UE et la Fédération de Russie*, UCL, 2000. En ligne sur [http://www.uclouvain.be/cps/ucl/doc/euro/documents/Rosoux\\_-\\_ue\\_russie.pdf](http://www.uclouvain.be/cps/ucl/doc/euro/documents/Rosoux_-_ue_russie.pdf), 12 Décembre 2012
28. RWARAKABIJE P. (Maj.général), *Umutekano mu Rwanda no mu Karere k'ibiyaga bigari*. Intitulé de la *présentation faite dans les ingando*, 2009-2010.
29. THOENING J-C., et MENY Y., *Politiques publiques* PUF, Paris, 1989.p.159.

# Articles

## Le programme « Ndi Umunyarwanda » : une opportunité d'expression vraie pour les Rwandais.

*Point de vue du groupe de dialogue inter-rwandais de Pax Christi Wallonie-Bruxelles<sup>1</sup> : Pacifique Kabalisa, Laure Malchair, Tatien Musabyimana, Laurien Ntezimana et Marie-Aimable Umurerwa.*

### Introduction

Le 30 juin 2013, le président Paul Kagamé exhortait solennellement les Hutu à demander pardon aux Tutsi pour le crime de génocide commis par leurs parents et proches Hutu. Cette annonce marquait le début de l'élaboration du programme *Ndi Umunyarwanda* (« Je suis Rwandais ») visant officiellement à renforcer « l'esprit rwandais » par de nombreuses mesures. Depuis lors, le programme fait couler beaucoup d'encre et se pose de nombreuses questions tant au Rwanda qu'à l'étranger.

Le groupe de dialogue inter-rwandais de Pax Christi Wallonie-Bruxelles a voulu se pencher sur ce sujet important, lui qui tente, depuis 2009, de créer un espace de rencontre et de dialogue entre les diasporas rwandaises dans le but de les pousser vers un meilleur « vivre ensemble ». Dans ce cadre, il nous a paru essentiel de nous pencher sur le programme *Ndi Umunyarwanda*. Celui-ci touche en effet au cœur même du vécu traumatique rwandais et ses propositions renvoient plus largement aux fondements et fonctionnements de notre humanité. On ne pourra en effet estimer la portée du programme sans envisager les questions cruciales qu'il recèle, telles que la responsabilité, la transmission, le pardon, le rapport entre l'individu et la collectivité, etc. Notre souhait est donc à la fois de décrypter et de nous exprimer, en tant que citoyens, par rapport à l'espérance, la peur et les questionnements que le projet fait naître en même temps dans le cœur des Rwandais et d'ami-e-s du Rwanda.

Dans un premier temps, il nous faudra éclairer ce qu'est ce programme *Ndi Umunyarwanda*, et questionner le pourquoi de cette nouvelle initiative ? Quelles en sont les intentions ? Sur quelles bases a-t-elle été construite ? Permettra-t-elle vraiment de contribuer à cette « identité nationale » faite de respect pour et de reconnaissance de l'Autre ? Ce programme, on le verra par la suite, fait en effet naître de façon contrastée et simultanée de nombreuses espérances et des doutes. Entre espoirs et craintes, nous réfléchirons à

ce programme qui pourrait constituer un formidable élan pour les Rwandais, pour autant que certaines précautions soient prises.

### 1. Origines du programme « Ndi Umunyarwanda »

Le programme *Ndi Umunyarwanda* (« Je suis Rwandais », « Esprit rwandais » ou encore « Rwandité ») s'inspire de l'initiative d'Edouard Bamporiki, un jeune artiste rwandais acteur de théâtre. Né de parents Hutu, Bamporiki n'a que dix ans au moment du génocide perpétré contre les Tutsi et des Hutu modérés en 1994. Bouleversé par ce qui se passe et choqué d'apprendre que les auteurs des tueries appartiennent à son groupe ethnique, il grandit avec un complexe de culpabilité et ressent le besoin d'exprimer son regret, à travers des poèmes, et de demander publiquement pardon quant au génocide commis par son ethnie.

Ce geste, fruit d'un cheminement personnel, ne passe pas inaperçu et certaines personnalités politiques y voient l'opportunité de marquer une nouvelle étape de l'histoire rwandaise en l'élevant au rang de symbole pour toute une génération de jeunes. Ainsi, Bamporiki est-il encouragé à créer une organisation non gouvernementale ayant pour objectif de sensibiliser les jeunes artistes rwandais à devenir des messagers de la paix et de la réconciliation. C'est ainsi qu'« *Art For Peace* » voit le jour. Les membres de cette organisation, soutenus politiquement et financièrement, effectuent des voyages dans tout le pays pour encourager les jeunes Hutu à demander pardon aux Tutsi pour le génocide commis par leurs parents et/ou proches Hutu.

En juin 2013, « *Art For Peace* » organise à Kigali une rencontre regroupant environ mille jeunes recrutés dans toutes les provinces pour échanger sur le thème « *The Promise of a generation* » (la promesse d'une génération). Cette rencontre baptisée « *Youth Connect Dialogue* » sera clôturée le 30 juin 2013 par le président de la République rwandaise, Paul Kagamé. C'est dans son discours qu'il exprime sa demande aux Hutu. Il anime d'ailleurs personnellement la

<sup>1</sup> L'article a été résumé par RCN Justice & Démocratie avec l'accord de Pax Christi.

séance de demande de pardon durant laquelle quelques jeunes Hutu tremblant de peur et en larmes prennent la parole.

Cet exercice suscite l'indignation au sein de la population et de l'opinion, qui l'apparentent à de la culpabilisation d'enfants. Mais les autorités rwandaises ne l'entendent pas de cette oreille, et lancent dans la foulée le programme gouvernemental appelé *Ndi Umunyarwanda*, après de nombreuses réunions à huis clos de hauts responsables du pays. Le contenu du programme est expliqué dans un livret blanc de 12 pages structuré autour de trois éléments principaux : (1) l'importance de sentir en soi « l'esprit rwandais », (2) les valeurs liées à cet esprit et (3) les interdits nécessaires pour le faire régner. Le livret détaille chacune de ces dimensions et est largement diffusé afin que nul n'en ignore les contours et les obligations. Un film documentaire a également été conçu par le Premier ministre<sup>2</sup>, toujours dans le même souci de divulgation large des messages. D'une vingtaine de minutes, ce film est essentiellement constitué de discours incendiaires des autorités de la première et de la deuxième Républiques, ainsi que des scènes d'horreur qui ont suivi ces discours.

Le Conseil des ministres du 23 octobre 2013, dirigé par le président de la République, a clairement recommandé à toutes les institutions publiques et privées, à la société civile et aux confessions religieuses de mettre en application le programme *Ndi Umunyarwanda*. Il a en outre décidé de le décentraliser jusqu'au niveau des villages et mis en garde quiconque tenterait d'entraver sa mise en exécution. Trois ministères ont été désignés pour le suivi, à savoir la Primature, le ministère de l'administration locale et le ministère de la jeunesse. Différentes retraites (des ministères, des parlementaires, des confessions religieuses, des hautes instances nationales...) ont ensuite été organisées entre octobre et décembre 2013 pour s'imprégner des idées de ce nouveau programme, diffusé tous azimuts.

Dans la plupart de ces rencontres, on assiste à des séances de demande de pardon de la part des Hutu. Les rares Tutsi qui prennent la parole sont essentiellement des rescapés du génocide qui témoignent de leur cheminement pour dépasser leur haine des Hutu. Quant à Bamporiki, il devient en septembre 2013 député du FPR-*Inkotanyi*, parti politique du président du Rwanda, et est souvent l'invité d'honneur des séances de sensibilisation des jeunes au programme *Ndi Umunyarwanda*.

## 2. Doutes et inquiétudes

Depuis son lancement, le programme *Ndi Umunyarwanda* domine les conversations dans les milieux rwandais. Il fait également l'objet d'émissions radio et télédiffusées, de débats sur Internet et de discussions au sein même de la population. Le 1er février 2014, à l'occasion de la fête des héros nationaux, une cérémonie de lancement officiel du programme *Ndi Umunyarwanda* a été organisée dans tous les villages (*Imidugudu*) du pays. La population est partagée selon qu'elle se situe du côté du gouvernement ou de l'opposition. Rares sont les citoyens ordinaires ou les représentants de la société civile qui s'expriment sur ce sujet. Ils évitent de le critiquer de peur de s'attirer des ennuis, d'autant que le gouvernement a insisté sur le fait que tous les Rwandais doivent y prendre part et impérativement s'abstenir d'entraver son déroulement.

Du point de vue du gouvernement, il s'agit d'une initiative importante, dont le but premier est de discuter des problèmes du Rwanda entre Rwandais et de faire les meilleurs choix face aux conséquences des erreurs du passé. « *Nous avons perdu notre humanité lorsque les Rwandais ont accepté de se haïr et de se tuer les uns les autres à cause d'un nom, alors que le monde entier a regardé sans bouger.* »<sup>3</sup>

Du côté de l'opposition, presque tous les partis politiques en exil ont dénoncé une campagne de culpabilisation collective en matière de génocide, devenu « péché originel » pour les Hutu, en ce sens que les jeunes appelés à demander pardon étaient des mineurs d'âge en 1994 ou n'étaient tout simplement pas encore nés. Ainsi, loin d'apporter des solutions aux divisions au sein du peuple rwandais, ce programme les amplifierait. L'opposition reproche en outre au programme *Ndi Umunyarwanda* d'instrumentaliser l'histoire récente du Rwanda en laissant sous-entendre au peuple rwandais que celle-ci commencerait avec le génocide perpétré contre les Tutsi en 1994. Le pays serait alors composé de deux groupes bien distincts: celui des victimes, les Batutsi, et celui des bourreaux, les Bahutu, et il serait « compréhensible » que ces derniers doivent demander pardon aux premiers. L'opposition propose quant à elle, à la place du programme *Ndi Umunyarwanda*, un dialogue inter-Rwandais hautement inclusif auquel prendraient part différentes catégories de la société rwandaise pour débattre de tous les problèmes sans tabou.

Les avis des rescapés du génocide sont également partagés selon qu'ils résident au Rwanda et soutiennent le régime

<sup>2</sup> Voir ce film en ligne sur <http://www.youtube.com/watch?v=ffHJ6DhYxIjU>

<sup>3</sup> Extrait du discours du président Paul Kagamé lors de la clôture de Youth Connect Dialogue le 30 juin 2013, extrait traduit du Kinyarwanda

# Articles

en place, ou qu'ils vivent à l'étranger et peuvent le critiquer. L'attitude du président du Collectif des associations des rescapés du génocide perpétré contre les Tutsi, Ibuka-Rwanda, reflète globalement le point de vue de la plupart des rescapés : au départ, le président d'Ibuka se désolidarisa de la politique de demande de pardon en masse imposée à tous les Hutu, en soulignant que seuls les coupables du génocide devraient demander pardon à l'égard de leurs victimes. Par la suite, il changea son discours et estima que la demande collective de pardon constituait une bonne chose, en ce sens qu'elle permettrait aux « têtes dures » de revenir à la raison et d'ouvrir par là-même la voie à la réconciliation.

Ainsi, il apparaît que ce programme provoque des réactions contrastées, sans doute du fait qu'il a été mis en place par les autorités rwandaises sans consultation préalable de la population. Le gouvernement rwandais demande à tous d'en suivre les orientations, de gré ou de force, et cela n'est pas bien différent de ce qui a été fait jusqu'à présent dans les domaines de la justice post-génocide et de la réconciliation nationale. Dès lors, la réussite du programme *Ndi Umunyarwanda* dépendra de la manière dont le gouvernement parviendra à gérer sa mise en application. Va-t-il accepter les critiques et les remarques pour améliorer le contenu de son programme et la démarche méthodologique de sa mise en application ou préférera-t-il l'imposer tel que conçu ? L'avenir nous le dira.

### 3. Questionnements de citoyens

Ce programme sonne comme une alerte, comme une injonction aux oreilles de beaucoup :

- *Les Rwandais ne se sentent-ils plus Rwandais ?*
- « *Etre Rwandais* » est-ce autre chose que ce que l'on sait déjà ?
- *En quoi est-ce une plus-value de dire Ndi Umunyarwanda aujourd'hui, plus qu'hier ?*
- *Faut-il protéger l'identité des Rwandais, est-elle menacée ?*
- « *Revendication identitaire* » : un moyen d'être reconnu ? Par rapport à qui ?

Voilà quelques réactions récoltées sur le sujet de l'« identité nationale », qui nous invite à nous arrêter un instant sur cette citation d'Amin Maalouf<sup>4</sup>:

« L'identité est forcément complexe, elle ne se limite pas à une seule appartenance : elle est une somme d'appartenances plus ou moins importantes, mais toutes significatives, qui font la richesse et la valeur propre de chacun, rendant ainsi tout être humain irremplaçable, singulier. »

Il est vrai que le génocide a laissé le pays plus divisé, car divisé, il l'était déjà. Dès lors, ce programme est-il la meilleure proposition pour lutter contre cette fracture ?

### 4. Les initiatives gouvernementales ... vers la réconciliation ?

Souvenons-nous que ce programme n'est pas le premier à aborder la question de l'unité nationale. Plusieurs initiatives allant dans ce sens ont déjà été entreprises :

a) Création en 1999 de la **Commission Nationale des Droits de la Personne (CNDP)**, chargée d'éduquer et sensibiliser la population aux droits de la personne, et d'en examiner les violations commises sur le territoire du Rwanda. Son fonctionnement serait cependant entravé de temps-à-temps par des contradictions au sein de certains organes de l'Etat qui placent la préoccupation des droits de la personne au second plan.

b) Création en 1999 de la **Commission Nationale pour l'Unité et la Réconciliation (CNUR)** dans le but de combattre la discrimination et d'éradiquer les conséquences néfastes du génocide sur la population rwandaise. Les activités de la CNUR mettent l'emphase sur la réhabilitation de l'identité rwandaise en rétablissant l'équilibre de la justice dans un climat de vérité, de paix et de sécurité dans le pays. La CNUR utilise les approches d'éducation et de sensibilisation à travers divers instruments : *ingando* (camps de formation), *itorero* (centre d'initiation), séminaires, réunions nationales au sommet et recherche. Si, pour le pouvoir en place, ces différentes approches concourent efficacement à la réconciliation nationale, pour bon nombre de Rwandais, elles s'apparentent plutôt à un lavage de cerveau.

c) **Les juridictions traditionnelles Gacaca**, mécanismes traditionnels de justice de proximité réactualisés après le génocide, trouvent leur origine dans une pratique vénérable au Rwanda. Cette institution populaire, composée traditionnellement de la famille et des voisins, s'occupait de la justice de proximité, à l'exclusion des crimes de sang. Cette tradition avait pour but de rechercher la vérité en vue du maintien de l'harmonie sociale.

Les juridictions *Gacaca* créées en 2001 visaient trois enjeux : la vérité, la justice et la réconciliation, avec comme objectifs : la reconstitution de ce qui s'est passé pendant le génocide, l'accélération des procès permettant le jugement de tous les auteurs du génocide dans un délai raisonnable, la réconciliation des Rwandais et le renforcement de la capacité du peuple rwandais à résoudre ses problèmes.

<sup>4</sup> MAALOUF, A., *Les Identités meurtrières*, Éditions Grasset, 1998, p. 53.

Les quelques 12.100 juridictions *Gacaca* ont clôturé leurs travaux en juin 2012, après avoir jugé près de deux millions de personnes, avec un taux de condamnation de 65 %. Ce travail colossal a été apprécié par le régime du Rwanda, mais a aussi laissé de nombreux sceptiques, y compris parmi les rescapés du génocide qui ont vu en *Gacaca* une solution biaisée au fond de leur problème. Les Hutu, y ont vu de leur côté une stratégie du pouvoir d'opérer une criminalisation globale de l'ethnie Hutu.

d) **L'Office de l'Ombudsman**, créé en 2003, est censé ne recevoir de directives d'aucun autre organe. Il est chargé de servir de liaison entre le citoyen et les institutions et services publics et privés, de prévenir et combattre l'injustice, la corruption et d'autres infractions connexes dans les services publics et privés, d'examiner les plaintes et le cas échéant d'attirer l'attention de ces agents ou de ces services en vue de trouver une solution satisfaisante. L'Office de l'Ombudsman, qui collabore étroitement avec la présidence, semble globalement apprécié par la population.

Chaque fois qu'une de ces initiatives a été annoncée, elle a suscité espoir et espérance, mais leurs résultats sont globalement mitigés dans la mesure où elles semblent se focaliser uniquement sur les tensions entre les deux principaux groupes ethniques alors même que, depuis le génocide, de nouvelles tensions sont apparues. En effet, les tensions actuelles ne sont plus à catégoriser sous l'axe Hutu-Tutsi, que ce soit à l'intérieur du Rwanda ou à l'extérieur. Au lendemain du génocide, les rescapés Tutsi s'identifiaient pleinement au régime du FPR dont les membres étaient essentiellement Tutsi. Ils s'attendaient à ce que la réhabilitation de leurs droits constitue la première préoccupation du régime FPR, qui a surtout œuvré à renforcer son assise au pouvoir.

Ainsi, une nouvelle tension est née entre le régime du FPR et la population en ce qui concerne l'exercice du pouvoir. Au-delà de l'axe de tension « Hutu-Tutsi », il existe un second axe de tension « Hutu-pouvoir du FPR » où les Hutu se sentent citoyens de seconde zone du fait de leur exclusion dans divers domaines de la vie du pays, et un troisième axe de tension « Tutsi rescapés du génocide – pouvoir FPR » où ces Tutsi se sentent instrumentalisés par le pouvoir en place.

C'est dans ce contexte chargé qu'intervient le programme *Ndi Umunyarwanda*. Toutes les initiatives présentées précédemment (à l'exception des *Gacaca* qui sont clôturées) sont encore susceptibles de porter de bons résultats, si les objectifs affichés sont poursuivis loyalement.

Le programme *Ndi Umunyarwanda* serait-il la pièce maîtresse qui va mettre en bon ordre de marche cet ensemble de programmes ? En tous les cas, les principes qu'il véhicule

sont de nature à fonder un certain espoir, car ils s'enracinent au cœur même du problème rwandais.

Les Rwandais aspirent à une vraie et réelle réconciliation. Celle-ci sera l'aboutissement d'un long processus où chaque Rwandais se sentira compris dans sa souffrance, et de ce fait, prêtera une oreille et un cœur attentifs à la souffrance de l'autre. Le pouvoir en place a à la fois la responsabilité et la possibilité d'aider tous les Rwandais à faire ce chemin. C'est ce que ces derniers attendent.

Si *Ndi Umunyarwanda* induit, de manière sous-jacente, l'idée d'un refus de la diversité et une binarisation de la société, alors l'initiative pourrait faire peur à certains. Quels seraient alors le risque et les dangers ? Ce qui nous rend "Rwandais", c'est précisément la reconnaissance des singularités, dans une cohabitation qui respecte chacun. Limiter les clivages entre les diversités formant la population rwandaise, et réunir les Rwandais autour d'un "slogan" d'unité, paraît certes louable mais apporte un vent de nationalisme qui peut faire froid dans le dos. Quelle autre interprétation apporter à cette problématique ? Quelle solution pour limiter les clivages et reconnaître la singularité de tous et chacun ?

## 5. Pour que le programme tienne ses promesses

Face aux inquiétudes, il convient de dépasser la peur et apporter de l'énergie positive à ce programme pour qu'il tienne ses promesses et ne sombre pas dans des effets pervers. Ce programme serait rassembleur de tous les Rwandais-e-s s'il réunissait les qualités suivantes :

### a. Ouvrir des espaces réellement protégés pour le partage de la parole au niveau communautaire.

Le point III.5 du petit livret du programme *Ndi Umunyarwanda* prévoit que les discussions se déroulent dans le respect, la tolérance, la confiance, l'écoute, la non-exclusion, la libre expression, la proscription des paroles blessantes et la nécessité de ne forcer personne à parler.

Ces dispositions sont excellentes, à condition que l'espace soit effectivement protégé, c'est-à-dire que chacun puisse s'exprimer sans peur pour sa vie ou sa liberté. En clair, personne ne devrait être poursuivi en dehors de cet espace pour des paroles prononcées dans cet espace.

Les autorités à tous les niveaux devraient donner l'exemple et limiter l'effet intimidant de cet espace. Ce sont bien ces autorités qui donneront le ton de sérieux et de profondeur dans lequel les gens vont s'exprimer, car au Rwanda « *umwera uturutse i bukuru bucya wakwiriye hose* » (le peu-

# Articles

ple prend ses autorités pour modèle). Elles devront être les premières à exprimer, en profondeur et sans reproche, les injustices subies, les souffrances endurées et les espérances cachées. En racontant honnêtement leur propre traversée de la sombre histoire du pays, elles donneront l'impression que l'espace est sûr et créeront l'envie de les imiter. Les gens vont alors s'exprimer, non parce qu'ils s'y sentent obligés, mais parce que cela leur fait du bien.

## b. Aborder les questions de fond relatives à un patriotisme de bon aloi

Le but du programme *Ndi Umunyarwanda* est d'activer l'« esprit rwandais », donc de pousser les Rwandais à dépasser leur ethnie pour se poser d'abord comme Rwandais, entendu comme bons patriotes. Mais qu'est-ce qu'un bon patriote dans un pays ayant récemment connu un génocide sur base ethnique ? Voilà une question incontournable sur laquelle il faudra absolument s'entendre.

Selon nous, sera bon patriote rwandais celui qui estimera que :

- 1) Tous ceux qui sont morts étaient siens. Que les pleurer et les enterrer tous en dignité est un devoir sacré pour lui.
- 2) Ceux qui les ont tués étaient également tous siens. Que c'est donc un devoir de les poursuivre tous en justice pour les crimes commis afin qu'ils puissent se repentir, expier et réparer autant que possible, en vue d'être réhabilités dans l'humanité et dans la société.
- 3) Les blessés, les traumatisés, les veuves et les orphelins sont tous siens. Que c'est donc un devoir sacré d'être proche de tous ces souffrants pour les soulager de manière inventive et efficace, et ne laisser personne dans la solitude de la déréliction.
- 4) A travers l'effondrement des structures politiques et économiques, la contamination de la culture du mensonge et du meurtre, et le déchirement inimaginable du tissu social, c'est sa demeure qui a été démolie par sa propre folie. Que donc bannir le mensonge et le meurtre dans la reconstruction de cette demeure est pour lui un devoir sacré, que sur ce chantier il n'a pas à se faire prier, punir ou payer, ou à compter d'abord sur l'apport de l'étranger.
- 5) La faiblesse des institutions morales (les confessions religieuses) et des contrepouvoirs (les partis politiques, la pres-

se, la Société Civile) signe sa propre faiblesse. Qu'il est donc de son intérêt de les dynamiser au lieu de s'accommoder de leur délabrement, leurs dysfonctionnements ou leur alignement sur le pouvoir en place.

6) Un bon patriote rwandais reconnaît la diversité de la Nation. Toute personne ou institution qui critique sa façon de faire n'est pas nécessairement une ennemie à faire taire, qu'elle peut même être bienvenue quand elle s'attaque autrement aux mêmes défis. Refuser la différence, c'est en effet se condamner à la stérilité.

## c. Mettre à contribution des personnes et des institutions qui ont prouvé leur savoir-faire dans l'art d'aider le peuple à communiquer en vérité

Ecouter et entendre la souffrance de l'autre, exprimer sa propre souffrance sans reproche ni ressentiment, voilà un exercice difficile. Si les autorités doivent donner l'exemple d'une prise de parole libératrice, elles devraient laisser des personnes bien formées animer cet espace. Et ainsi s'éviter le reproche de manipuler le peuple ou de lui laver le cerveau. Il existe au Rwanda des institutions de la société civile bien rodées : l'Institut de Recherche et de Dialogue pour la Paix (IRDP), l'Association Modeste et Innocent (AMI), l'Institut Africain de Psychologie Intégrale (IAPI) du professeur Simon Gasibirege, etc. S'inspirer de l'expérience de la Confession de Detmold en mettant à contribution les nombreux signataires de cette confession au Rwanda pourrait s'avérer utile<sup>5</sup>.

## Conclusion

Pour conclure, faisons un petit détour par l'histoire européenne. A l'issue de la Seconde guerre mondiale, la population allemande a effectué un travail approfondi de relecture de son passé nazi et des atrocités commises. L'autocritique et la remise en question ont été pris à bras le corps par l'ensemble de la société et a percolé dans ses couches les plus profondes. C'est grâce à ces efforts qu'aujourd'hui les Allemands et l'Allemagne entretiennent avec ceux qui ont subi les atrocités nazies de meilleures relations.

Cependant, il faut ajouter un bémol. Les populations allemandes, mais aussi les 10 millions de réfugiés germanophones expulsés à l'issue de la guerre, principalement par la Pologne et la Tchécoslovaquie, et dont 500.000 sont morts de faim ou de froid sur les routes n'ont jamais pu réellement exprimer leur souffrance. Aujourd'hui encore, 70 ans après la fin de la guerre, leur sort est méconnu, occulté qu'il est

<sup>5</sup> L'esprit de cette confession, dont le cœur est constitué par l'acte de « se tenir à la brèche », semble en effet propice à ce que cherche le programme, et la confession fut louée en son temps par le gouvernement rwandais.

par l'horreur de la Shoah et de toutes les atrocités nazies. Et le poids des traumatismes vécus est encore porté par les familles.

L'exemple allemand nous montre à quel point, dans un conflit, la frontière entre la victime et le bourreau peut être faible. Il est facile de basculer d'un statut à l'autre. Le programme *Ndi Umunyarwanda* pourrait tomber dans le même travers, si l'on n'y prend garde. Il est évident que des Hutu ont été bourreaux, mais certains ont également été victimes. Il faut pouvoir prendre acte de ce fait et laisser dans le programme un espace à l'expression de leur souffrance, sous peine de nourrir des rancœurs qui se transmettront de génération en génération.

Une chose est certaine : le programme *Ndi Umunyarwanda* constitue une opportunité pour tous les Rwandais, à l'instar des autres programmes de réconciliation instaurés préalablement. Cependant, il ne peut en aucun cas être considéré comme une panacée. Les écueils possibles sont nombreux. Mais pour autant que tous les acteurs en présence, à commencer par le gouvernement, fassent un effort réel de remise en question, d'autocritique et de dialogue, des résultats intéressants pourraient en sortir. Le meilleur de ces résultats serait que la mise en œuvre de ce programme parvienne à changer le "*mind set*" des Rwandais afin qu'ils cessent une bonne fois de faire "toujours plus de la même chose", en croyant avoir profondément changé les choses.

# Historique des programmes RCN J&D sur le Rwanda

## Au Rwanda

RCN Justice & Démocratie a été créée en 1994 en réponse au génocide des Tutsi et des crimes contre l'Humanité commis au Rwanda. Dans un contexte de répression des crimes perpétrés durant le génocide, le premier programme de RCN au Rwanda, initié dès septembre 1994, s'est concentré sur le rétablissement du système judiciaire en vue des procès du contentieux du génocide devant les Chambres spécialisées des tribunaux de première instance. Cet appui a consisté dans la formation des magistrats rwandais, ainsi que dans l'appui documentaire et matériel aux tribunaux civils. Le programme s'est étendu jusqu'en 1996.

En parallèle au programme d'appui à l'appareil judiciaire rwandais, RCN J&D a développé un programme de renforcement des capacités de la société civile rwandaise. Ce programme, intitulé « Restauration de la confiance dans les communes au Rwanda » avait pour objectif d'aider la société civile rwandaise, historiquement si vulnérable face à l'Etat, à se réorganiser et à jouer un rôle plus actif dans la vie de tous les jours. Outre un appui matériel aux administrations communales, RCN J&D a, via ce programme, organisé de journées de formation sur le fonctionnement associatif et des rencontres sportives multi-ethniques. Il a également permis la création d'une association (coopérative de production) de femmes regroupant 3000 membres d'ethnies différentes et partant, a permis à de nombreuses femmes d'être indépendantes économiquement et d'oser réclamer leurs droits, notamment à la propriété.

A la demande des autorités, RCN J&D a lancé en 1998 un nouveau programme visant, en complément du renforcement des compétences du personnel judiciaire, à soutenir la procédure d'aveu et de plaider de culpabilité. En effet, la pression carcérale et le nombre de dossiers en attente d'instruction et de jugement imposaient que des procédures spéciales soient instaurées pour accélérer le cours de la justice liée au génocide. La mise en place de procédures d'aveu, avec des allègements de peine, devait permettre le jugement et la libération provisoire de milliers de détenus.

La création des juridictions *Gacaca* en 2001, qui deviendront opérationnelles à l'échelle nationale à partir de 2005, a également constitué une réponse à l'incapacité du système judiciaire ordinaire de traiter l'ensemble du contentieux du génocide. Ainsi, en 2002 et 2003 RCN J&D a sensibilisé 39.137 détenus sur la procédure d'aveu, qu'ils soient jugés devant les tribunaux ordinaires ou devant les juridictions *Gacaca*. C'est également à cette période que RCN J&D, en collaboration avec la Cour Suprême et le Parquet général de la République, a contribué à l'intensification des instructions

de dossiers par la présentation des prévenus sur les collines, et a facilité la tenue de procès itinérants groupés (de 2002 à 2003, 128 procès itinérants ont concerné 2.327 détenus.)

Suite aux élections de 2003, le Rwanda est entré dans une période intense de réformes structurelles, et notamment du système judiciaire, du corpus juridique et de l'organisation administrative. Tout en continuant à appuyer le traitement du contentieux du génocide, RCN J&D prend progressivement de nouvelles orientations avec un triple objectif : état de droit, paix sociale, pratiques démocratiques. Il s'agit dès lors 1) de sortir du strict soutien au traitement du contentieux du génocide en étendant l'appui institutionnel à la justice de droit commun, 2) d'accompagner le règlement du contentieux du génocide par le développement d'espaces de dialogue entre les communautés, et 3) de faire émerger le principe de la convergence entre les institutions et la société civile.

En appui au processus de reconstruction sociale, RCN J&D a développé le projet « libération de la parole ». Outre la facilitation de la prise de parole, notamment dans les prisons et les camps de solidarité par lesquels ont transités les détenus avant d'être libéré, il s'agissait, via ce projet, de favoriser une cohabitation pacifique entre les différentes composantes de la population (les personnes rescapées, les détenus libérés et leurs familles), et de contribuer à une meilleure compréhension du processus judiciaire. Les actions menées auprès de 7.651 ex-détenus dans les camps de solidarité ont ainsi permis un accompagnement approprié du processus de libération provisoire des 20.679 détenus ayant séjournés en camps de solidarité en 2005.

Les activités se sont axées autour de deux activités principales. (1) La diffusion du film d'Anne Aghion « *Umuryango Utazimuye Urazima...* » : « *Au Rwanda, on dit...la famille qui ne parle pas meurt* », qui était suivie d'ateliers d'échanges pour permettre au public de dialoguer ; ainsi que (2) le renforcement des capacités des ONG rwandaises de promotion de la paix et de la justice, partenaires au projet.

En ce qui concerne l'appui au système judiciaire de droit commun, il s'agissait surtout d'œuvrer au renforcement d'une justice de proximité de qualité en travaillant sur 3 axes stratégiques : la réduction des arriérés judiciaires, l'exécution des jugements et la bonne articulation entre les différents acteurs de justice, notamment le niveau pré-judiciable (conciliateurs).

# Historique des programmes RCN J&D sur le Rwanda

En effet, à partir de 2006, suite à la réforme foncière de 2005, la mission de RCN J&D au Rwanda va commencer à travailler sur l'axe foncier : elle vise d'une part à informer la population, la société civile et les syndicats agricoles sur le sens de cette réforme, notamment sur le processus d'enregistrement des terres. D'autre part, toujours dans la poursuite de son objectif de renforcer la justice de proximité, RCN J&D va rapidement s'intéresser à la nature des conflits fonciers émergeant dans le cadre de l'application de la réforme, et étudier les modes de résolution locale des conflits. Cela s'est avéré d'autant plus pertinent qu'une loi de 2006 crée les comités *abunzi*, qui sont rattachés au Ministère de la Justice et constituent un mécanisme préjuridictionnel de résolution des conflits au niveau local.

Les programmes actuels sont ainsi désormais axés autour de deux axes stratégiques, exécutés en partenariat avec le Ministère de la Justice :

- Le renforcement des capacités des comités de conciliation, ou comités *abunzi* (formation, monitoring, publications)
- Le renforcement de l'accès des femmes à la terre (information, aide légale, plaidoyer).

## En Belgique

À la jonction entre les projets que l'organisation mène pour la reconstruction des systèmes judiciaires depuis 1994 dans la région des Grands Lacs et le projet de transmission de la mémoire des crimes internationaux en Belgique, RCN J&D a décidé de pallier le caractère oral de la procédure devant la cour d'Assises à Bruxelles (les débats n'étant pas consignés) en préservant et diffusant la mémoire du procès de quatre rwandais originaires de la préfecture de Butare, accusés d'avoir participé au génocide de 1994.

En tant qu'organisation belge et organisation œuvrant dans le secteur du droit et de la transmission de la mémoire, RCN J&D a estimé qu'il était essentiel que la mémoire de ce procès soit conservée. En effet, ce procès est exemplaire à bien des égards. Au niveau historique, ce procès est un jalon important pour lutter contre le révisionnisme et le négationnisme du génocide rwandais de 1994. Et au niveau du droit international et belge, ce procès a concrétisé l'avènement d'une justice sans frontières en permettant l'application d'une loi alors unique au monde, la loi de compétence universelle.

Cette loi a été promulguée en Belgique en 1993 et modifiée en 2003, rendant aujourd'hui impossible la poursuite d'une personne n'ayant pas de liens avec la Belgique. Par ailleurs, au niveau de la pratique judiciaire, ce procès revêt un caractère d'exception par la qualité des débats, par la couverture médiatique et les moyens mis en œuvre : huit semaines de procès (212 heures de débat), 18 avocats et 127 témoins se sont succédés à la barre (dont certains en provenance du Rwanda spécialement pour le procès).

RCN J&D s'est engagée à deux niveaux :

*La préservation de la mémoire du procès* : via la préservation de la version sonore originale et sa retranscription intégrale. Et *la diffusion de la mémoire du procès* : par la création d'un site Internet (<http://assisesrwanda2001.org/>) et la co-réalisation d'une série d'émissions radiophoniques. En 2003, RCN J&D et la radio France-Culture, ont réalisé une série de 25 émissions sur le procès au cours desquelles 35 personnes (victimes, parties au procès, experts, observateurs, militants du droit,...) ont été interrogées.

### Dialogue diaspora

A la suite du procès dits des « quatre de Butare » et dans un contexte marqué par de fortes dissensions au sein de la diaspora rwandaise, le projet « Dialogue au sein de la diaspora rwandaise en Belgique » a été initié en 2002. Via ce projet, RCN J&D a pu accompagner, pendant 15 mois, un groupe de personnes issues de la diaspora rwandaise.

L'objectif de ce projet était de travailler au dépassement des réflexes communautaires et à encourager leur engagement dans la (re-) construction du vivre-ensemble en Belgique comme dans leur pays d'origine. Cette initiative a notamment abouti à la réalisation d'un CD et à la réalisation d'un spectacle en 2004.

# RCN Justice & Démocratie en bref

## Qui sommes-nous

RCN Justice & Démocratie est une ONG belge basée à Bruxelles, née en 1994 au lendemain du génocide des Tutsi et des massacres des Hutu modérés au Rwanda. Elle s'est fondée sur la conviction que les hommes ne peuvent construire la justice qu'à partir d'un échange de parole garantie pour chacun: le droit ne mène à plus de justice que s'il naît de la discussion et s'il la permet. Lorsque des facteurs politiques, économiques, sociaux et culturels engendrent des régressions du langage, du droit et de la justice, les sociétés sont peu à peu en danger de déshumanisation.

Pour prévenir ou guérir de telles crises, RCN Justice & Démocratie accompagne l'institution ou la restauration de la justice et d'espaces publics.

## Notre vision

Il n'y a pas de société sans justice

Pour servir la société et les personnes au niveau local et international, RCN Justice & Démocratie doit:

- S'adapter aux réalités et besoins sociaux, économiques et culturels ;
- Permettre le dialogue et le maintien du lien social ;
- Etre accessible à tous ;
- Instituer des normes et des pratiques positives garantissant les libertés et l'égalité devant la loi ;
- Lutter contre l'impunité des crimes les plus graves ;
- Respecter les principes de l'Etat de droit.

## Notre mission et nos objectifs

RCN Justice & Démocratie contribue à l'institution d'une justice au service de la société et des personnes, garantissant les droits des plus vulnérables dans des Etats en transition ou en développement en vue:

D'améliorer l'offre de justice : soutenir la (re)construction de systèmes judiciaires indépendants, impartiaux et efficaces en renforçant les capacités des magistrats et des autres agents des services publics et en stimulant l'interaction et les échanges entre les différentes structures du système de justice, y compris les organismes de contrôle et les institutions traditionnelles.

De renforcer la demande de justice : renforcer la capacité des citoyens et des organisations de la société civile à connaître, défendre et revendiquer leurs droits, devoirs et responsabilités.

De contribuer au renforcement du droit et de la qualité des politiques de justice : appuyer le recueil et l'analyse d'informations objectives sur le fonctionnement et la perception du système judiciaire et plaider auprès des autorités nationales compétentes et des acteurs internationaux pour l'amélioration du cadre normatif et des politiques de justice.

## Notre approche et nos principes de travail

Une stimulation du dialogue démocratique entre les citoyens, les organisations de la société civile et les autorités publiques favorisant la construction concertée et continue du droit et des pratiques de justice.

Des relations de partenariat à long terme, basées sur la consultation et la participation des acteurs de terrain, des institutions publiques et des bénéficiaires : cette approche contribue à la pertinence et à l'appropriation des actions et facilite l'identification et le renforcement des dynamiques de changement.

Une approche multidisciplinaire adaptée aux réalités sociales et culturelles : l'appui à la justice et à l'Etat de droit est renforcé par des analyses où l'anthropologie, la sociologie permettent de mieux inscrire les actions dans les réalités des contextes d'intervention (modes d'exercices de la justice, besoins des populations, demande de justice).

Une réflexion sur le pluri-juridisme : recherche d'une articulation cohérente entre les systèmes juridiques traditionnels et ceux d'inspiration occidentale, en vue d'une appropriation la plus large possible du droit et de la justice par la population.

Des interventions basées sur le principe du rôle du tiers : le tiers est la figure de référence qui, pendant un temps, par son attitude, permet à ceux qui ont perdu confiance dans la parole de l'autre d'oser renouer le dialogue.

Une attention particulière à la mémoire individuelle et collective et à sa transmission à travers les arts de la parole (théâtre, contes, radio, ...).

Un plaidoyer dans l'énonciation plutôt que la dénonciation, dans le cadre d'un dialogue avec les partenaires publics et la société civile.

# Aperçu des Programmes

## République du Rwanda

RCN Justice & Démocratie poursuit la mise en œuvre du projet « *Amélioration de la gestion des terres par le renforcement de la prévention et de la résolution des conflits fonciers* », financé par l'Ambassade du Royaume de Suède et le Fonds pour l'Égalité des Sexes d'ONU-Femmes.

Le projet s'articule autour de deux volets à savoir : *le renforcement des capacités des comités abunzi dans la résolution des conflits* (Axe 1) ; *le renforcement de la capacité des femmes à réclamer, exercer et protéger leurs droits fonciers légalement reconnus* (« Accès des Femmes à la terre ») (Axe 2).

### Pour ce qui est de l'Axe 1 :

De nombreuses activités de formations sont menées, en partenariat avec des agents du ministère de la justice, du Secrétariat à la Coordination des Comités de Conciliateurs (*abunzi*) et des Maisons d'Accès à la Justice (MAJ).

Elles ont pour objectif de renforcer les capacités des comités *abunzi* sur leur mandat, leurs compétences, leur fonctionnement, les techniques de conciliation et le recours à la loi dans la gestion des conflits fonciers. Au total, plus de 1.100 comités *abunzi* au niveau des cellules et des secteurs et plus de 1.300 autorités locales en sont les bénéficiaires directs.

Par ailleurs, les mêmes comités reçoivent en dotation les outils de base et le petit matériel dont ils ont besoin pour mener à bien leur mandat.

### Pour ce qui est de l'Axe 2 :

Le volet « Accès des Femmes à la terre » s'est clôturé, après trois ans d'activités, en juin 2014.

Il a comporté plusieurs activités d'information et de conscientisation sur le cadre légal relatif à l'accès des femmes à la terre et a donné lieu à une série de débats et d'échanges sur les obstacles socioculturels qui entravent le respect des droits fonciers des femmes. Les participants et bénéficiaires directs de ces activités sont des groupes d'hommes, de femmes, ainsi que des représentants des autorités de base, au niveau des villages, secteurs et districts.

L'association rwandaise Haguruka, partenaire principal de RCN J&D dans la réalisation de ce volet, a fourni une aide juridique aux femmes nécessitant d'être accompagnées dans leurs démarches de revendication de leurs droits fonciers.

Conjointement aux activités de formation, de sensibilisation et d'échanges, RCN J&D réalise un suivi du fonctionnement des comités *abunzi* et de la situation relative à l'accès effectif des femmes à la terre au Rwanda. Les résultats de ce monitoring et l'analyse qui en découle permettent d'alimenter la réflexion sur ces sujets et de fonder diverses démarches de plaidoyer.

Dans ce but et afin de contribuer à pérenniser les résultats obtenus, RCN J&D a formé dans le cadre de ce projet et avec ses partenaires immédiats la *Coalition rwandaise pour l'accès des femmes à la terre (CRAFT)*, un regroupement dédié à poursuivre les actions amorcées.

## République du Burundi

Après huit mois de suspension de ses programmes, la mission du Burundi a rouvert ses portes en mai 2014. Les deux projets « Pour une justice de proximité renforcée » et « Pour l'amélioration de l'accès des femmes à la justice » (mars 2014-février 2016) sont respectivement financés par la Direction Générale pour le Développement du ministère des affaires étrangères du Royaume de Belgique (DGD) et par l'Union Européenne (Acteurs Non Etatiques-Autorités locales). Ils visent à améliorer l'accès à une justice de proximité dans les trois provinces de Mwaro, Muramvya et Cibitoke, et

s'articulent autour de deux axes de travail :

### Pour ce qui est de l'Axe 1 :

Les capacités des acteurs de la justice de proximité, en particulier les tribunaux de résidence (TR), sont renforcés dans les 3 provinces cibles.

Toutes les activités se font en concertation avec notre partenaire institutionnel, le ministère de la justice, et en

# Aperçu des Programmes

collaboration avec les partenaires techniques du secteur (CTB, CFPJ,...) :

- Organisation de travaux pratiques au sein de 18 TR : Le Centre de formation des Professionnels de la Justice (CFPJ) ne prévoit pas encore de cursus pour les magistrats et le personnel des TR. Dans l'attente de la mise en place d'une offre de formation, il est primordial de cibler un accompagnement *in situ* des TR, via des travaux pratiques, qui répondent aux besoins quotidiens et spécifiques de chaque juridiction.
- Modélisation de procédures non contentieuses dans les TR : Afin d'accompagner les réflexions du ministère de la justice sur la réforme de la justice de proximité, et de limiter l'engorgement des TR, le projet entend modéliser et proposer l'introduction progressive de procédures de conciliation en droit au sein de ces juridictions.
- Concertations communales des acteurs de la justice de proximité : cette action vise à clarifier des notions de base du droit et à expliciter la répartition des compétences entre les différents acteurs de la justice de proximité pour favoriser leur collaboration et contribuer à ce que la justice soit mieux comprise par la population.
- Appui matériel aux Tribunaux de résidence : Mise à disposition d'outils de travail (toges, machines à écrire, registres,...) indispensables à la bonne marche du service.

## Pour ce qui est de l'Axe 2 :

Les justiciables et la société civile sont informés de leurs droits et contribuent à l'amélioration de la justice de proximité

Au Burundi, la population ignore souvent ses droits et hésite à recourir aux mécanismes étatiques pour régler ses litiges tant les procédures sont contraignantes. L'amélioration de l'efficacité du système de justice doit ainsi s'accompagner d'un travail de sensibilisation des justiciables sur leurs droits et le fonctionnement du système de justice, ainsi que d'un renforcement de la société civile dans sa capacité à mener un plaidoyer efficace auprès des autorités concernées.

Les activités du projet s'appuient sur cette double perspective, et sont mises en œuvre en partenariat avec 3 organisations de la société civile burundaise : l'Association des Juristes Catholiques du Burundi (AJCB), l'association Dushi-rehamwe, et la CAFOB :

- Production d'émissions et spots radio de vulgarisation du

droit : La radio est le meilleur média au Burundi pour atteindre et sensibiliser le plus grand nombre de citoyens : en collaborant avec des radios renforcées, de portée à la fois nationale et communautaire, RCN J&D assurera un travail de proximité avec les justiciables.

- Campagnes de vulgarisation du droit par la société civile locale : A travers ces campagnes, RCN J&D entend soutenir et renforcer la participation des réseaux d'organisations féminines, afin qu'ils portent les doléances des femmes en matière d'accès à la justice au sein des cadres de concertation, et plaident leurs droits au niveau local et national. Au total, 204 sessions de sensibilisation et de discussion seront animées aux niveaux communal et collinaire.
- Monitoring de la justice de proximité par la société civile locale : RCN J&D dispose déjà d'une expérience en matière de monitoring de la justice de proximité au Rwanda à travers l'observation du fonctionnement des comités *abunzi* (ou comité de conciliation). Cette expérience sera développée au Burundi afin d'alimenter les réflexions et le plaidoyer sur le fonctionnement de la justice au Burundi.
- Orientations et conseils juridique : Le projet mise sur le renforcement de l'accès à la justice via la mise à disposition de services d'orientation et de conseils juridiques dans les provinces ciblées.
- Organisations de journées portes ouvertes au sein des TR : L'activité vise le renforcement de l'accueil et de l'information du justiciable et plus généralement à restaurer le lien de confiance entre les justiciables et les institutions judiciaires.

# Aperçu des Programmes

## Royaume de Belgique

Dans la continuité de ses actions entreprises dans les pays en transition, RCN J&D est engagé depuis 2001 en Belgique.

Notre engagement en Belgique vise d'une part à la préservation de la mémoire des crimes de droit international et d'autre part à la transmission de cette mémoire par l'ouverture d'espace de débat. Le témoignage est central dans cette double démarche. Il est un canal qui nous connecte de manière privilégiée avec un passé, un lieu et une histoire mais aussi, en faisant revivre l'histoire, il nous invite à réfléchir le présent.

Pour ce faire, RCN J&D réalise depuis 2006 un travail de collecte de témoignages de personnes qui ont vécu des crimes de génocide, de guerre ou crimes contre l'humanité et depuis 2009, la diffusion et la mise en discussion de ces récits dans le cadre d'animations participatives.

Finalisée en 2009, la série radiophonique « Si c'est là, c'est ici » (série 1) rassemble les témoignages de 11 personnes qui ont vécu des crimes de guerre, contre l'humanité et de génocide (Bosnie, Burundi, Cambodge, RDC et Rwanda) et qui y ont résisté. Produite en français, cette série est traduite en anglais, en kirundi, en kinyarwanda et, depuis 2013, en néerlandais. Par ailleurs, en complément de cette première série, une deuxième série (série 2) est en cours de production. Cette série qui rassemble déjà 7 récits offre à entendre le témoignage d'auteurs de crimes internationaux en posture d'aveu. Par ce travail, il ne s'agit aucunement de dédouaner ces personnes ou de subsister à un travail de justice mais plutôt d'essayer d'appréhender les mécanismes qui conduisent à la violence de masse.

Ces récits radiophoniques ont été conçus avec l'idée de les diffuser sur les ondes radiophoniques pour un public large. En 2013, la série 1 a notamment été diffusée sur la radio associative Panik (soit 10 heures d'antenne) et des contacts ont été établis avec radio France pour une diffusion de la série 1 et 2 en 2014.

Cependant, suite au succès que la série a rencontré sur les ondes et les échos positifs des auditeurs, l'idée d'en faire un support de débats s'est imposée. Ainsi, depuis 2009, RCN

J&D conduit des animations pour un public scolaire, universitaire et associatif. Par ces animations, RCN J&D entend contribuer à la préservation de la mémoire des conflits encore récente mais déjà menacée d'oubli, mais aussi contribuer à un éveil de la conscience citoyenne en éclairant les mécanismes qui conduisent à la violence de masse. En tant que centre labellisé de la mémoire, notre démarche s'inscrit clairement dans le cadre du décret de 2009 dont l'objectif est de valoriser « *la transmission de la mémoire de certains événements notamment politiques et sociaux tragiques de l'histoire [...] principalement auprès des jeunes générations* » afin de favoriser « *la réflexion critique, le développement d'une citoyenneté responsable et la promotion des valeurs démocratiques.* »<sup>1</sup>

Depuis le début de l'année 2013, une centaine d'animations ont été réalisées auprès de 2.000 personnes élèves, étudiants, professeurs, acteurs de l'éducation au développement). Par ailleurs, pour faciliter la conduite des animations et permettre le transfert des méthodologies, en 2013, une mallette pédagogique a été conçue pour les professeurs et les animateurs ainsi qu'un journal destiné aux bénéficiaires des animations. Plus largement, le développement de nos activités d'animation a permis de consolider notre positionnement dans l'éducation à la citoyenneté et à la mémoire, et développer de nouvelles collaborations. Dans le cadre de la commémoration des 20 ans du génocide des Tutsi et des massacres des Hutu modérés au Rwanda, RCN J&D a conçu avec la Kazerne Dossin un outil pédagogique et a organisé deux conférences avec le GRIP (Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix et la Sécurité).

<sup>1</sup> Décret relatif à la transmission de la mémoire des crimes de génocide, des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et des faits de résistance ou des mouvements ayant résisté aux régimes qui ont suscité ces crimes, 13 mars 2009.

# Aperçu des Programmes

## République Démocratique du Congo

En RDC, RCN Justice & Démocratie développe quatre projets :

- Appui à la restauration de la justice à l'Est de la RDC (Ituri, Nord-Kivu, Sud-Kivu)
- Pour une meilleure sécurité juridique en RDC (Kinshasa et Kasai-occidental)
- Contribuer à la liberté d'expression en RDC (Kinshasa et Nord-Kivu)
- Appui aux organisations paysannes (Kinshasa, Kasai-occidental, Bas-Congo, Bandundu)

A travers ces différents projets, RCN J&D intervient principalement sur deux axes : le renforcement de la justice et de son accès pour les populations, et la sécurisation foncière.

A l'Est du pays, il s'agit de **renforcer les institutions judiciaires en fournissant une assistance technique et matérielle** en matière de formation, encadrement des personnels, mécanismes de contrôle et de redevabilité interne et externe. Le projet vise aussi bien les magistrats que les personnels judiciaires, pénitentiaires ou de la police judiciaire et agit sur l'ensemble de la chaîne judiciaire : gouvernance interne, qualité de l'accueil des justiciables, qualité des enquêtes et procès, respect des procédures, exécution des jugements etc. Le partenariat institutionnel se double d'un partenariat avec des organisations de la société civile (OSC) pour une meilleure information du public et un rapprochement entre justiciables, autorités traditionnelles et institution judiciaire.

A Kinshasa et au Kasai-occidental, après plusieurs années de soutien aux juridictions, RCN Justice & Démocratie se concentre sur le **soutien à la police judiciaire** : formation, encadrement et contrôle des personnels, monitoring des cachots en partenariat avec des OSC locales, information de la population sur le rôle des OPJ, rencontre et dialogue entre population et police. A ce titre, le partenariat très étroit mis en place aussi bien avec la police nationale qu'avec le parquet de la République est un élément essentiel pour réel changement des pratiques, en vue de réduire les abus et des atteintes aux libertés fondamentales.

Par ailleurs, le renforcement de la justice de proximité passe également par une attention particulière à la **sécurisation foncière**, notamment pour les paysans. En appuyant les acteurs du développement rural et agricole en matière de droits fonciers, RCN Justice & Démocratie favorise leur participation aux réformes en cours et aux espaces de concertation locaux qui permettent de réguler les conflits fonciers.

Incidentement, c'est le mouvement paysan qui est renforcé, et qui améliore sa visibilité dans les espaces de décision et auprès du public.

Enfin, RCN J&D travaille étroitement avec **des journalistes** : formés au fonctionnement de la justice, ils délivrent une information plus fiable et de meilleure qualité aux justiciables, tout en évitant les écueils liés aux difficultés propres à leur fonction en RDC (risque d'information erronée, de diffamation, d'instrumentalisation etc.). Ce projet est mis en œuvre avec l'Union congolaise des femmes des médias et Journalistes en danger. Par leur complémentarité, les 3 organisations œuvrent à un meilleur traitement des affaires juridiques et judiciaires par les médias, en particulier en ce qui concerne les droits des femmes.

Les projets de RCN Justice & Démocratie en RDC sont financés par l'Union européenne, la Coopération belge au développement, et l'ambassade du Royaume des Pays-Bas en RDC.

RCN Justice & Démocratie a été invité par la Kazerne Dossin à contribuer à l'élaboration d'une fiche éducative sur le génocide commis au Rwanda . Plus d'informations sur <https://www.kazernedossin.eu/>

RCN Justice & Démocratie

KAZERNE  
DOSSIN

MÉMORIAL, MUSÉE ET  
CENTRE DE DOCUMENTATION  
SUR L'INDIGÉNISTE ET  
LES DROITS DE L'HOMME



**RWANDA  
BLESSURES D'IMAGES**

FICHE ÉDUCATIVE SUR LE  
GÉNOCIDE AU RWANDA



Vlaamse  
overheid

## Visuels du bulletin par Bruce Clarke

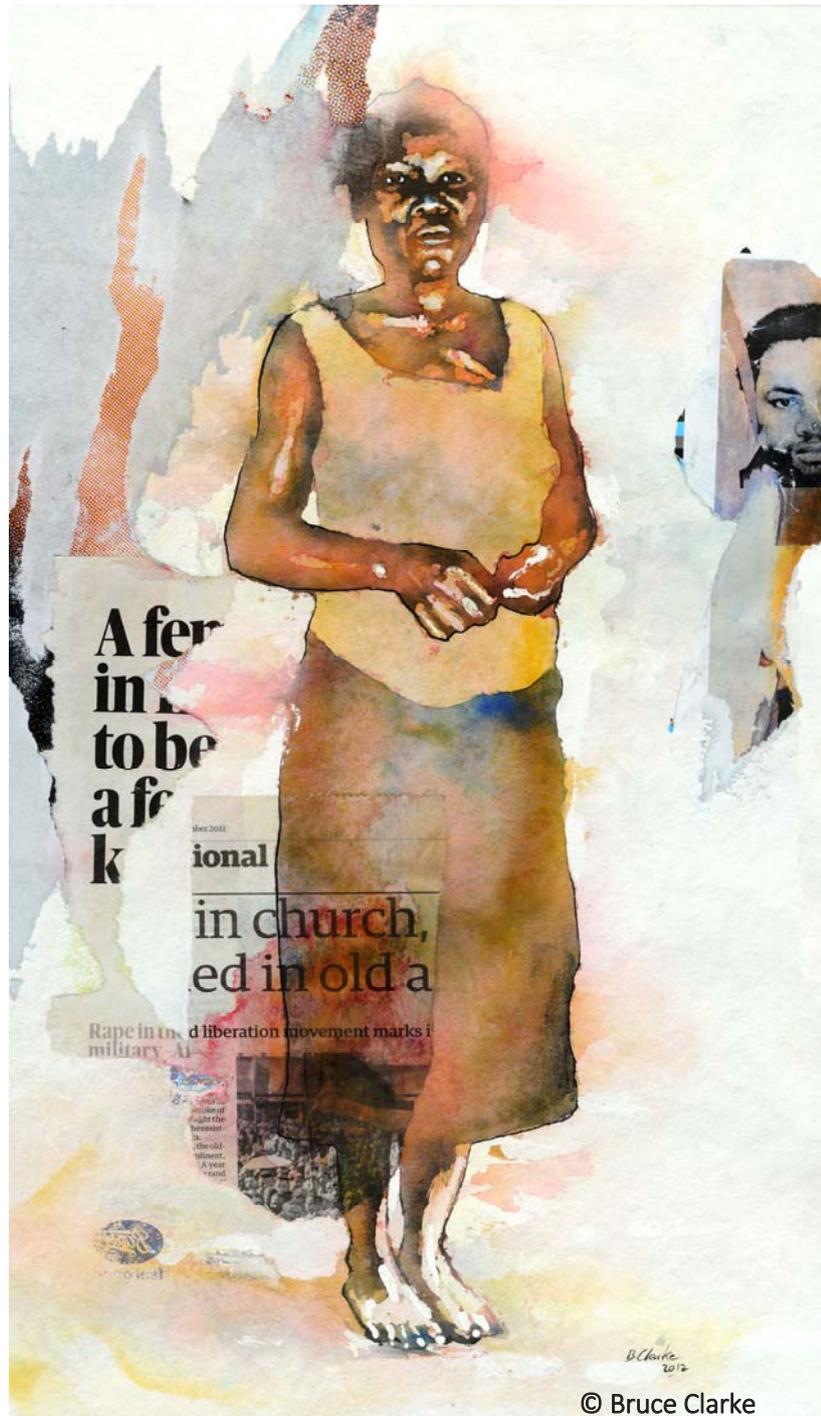
Artiste plasticien et photographe, Bruce Clarke est né en 1959 à Londres de parents sud-africains militants de l'ANC en exil. Après des études aux Beaux-Arts à l'Université de Leeds, il s'installe à Paris qui lui sert de base pour créer et réfléchir sur le monde. Son œuvre traite de l'histoire contemporaine, déconstruit les modes de pensée et les représentations de nos sociétés pour stimuler une réflexion sur le monde actuel.

Bruce Clarke est un artiste engagé. Figure importante du mouvement anti-Apartheid en France, il devient dès son arrivée à Paris l'un des principaux acteurs de la mobilisation de l'opinion publique française contre le régime de séparation raciale en Afrique du Sud. Il s'engage aussi en France pour les clandestins ou encore au Rwanda. Membre actif du collectif pour la solidarité avec le peuple rwandais, il effectuera un reportage photographique quelques semaines après le génocide. A la demande de rescapés du génocide, il entreprend dès 2000, sur le site d'un massacre proche de Kigali, « le jardin de la mémoire », un mémorial en forme d'installation monumentale, soutenu par la société civile, les institutions rwandaises et l'UNESCO.

En 2002, il a réalisé l'exposition «Fragments d'une Histoire de Demain» sur invitation du Conseil Général de Guadeloupe. En 2006, il a fait paraître son ouvrage *Dominations* aux éditions Homnispères. En tant que photographe, il a publié des reportages sur l'Afrique du Sud, la reconstruction du Rwanda, le retour des réfugiés libériens et la Palestine. Les œuvres de Bruce Clarke sont régulièrement exposées en Europe, en Afrique et aux Etats-Unis.

Dans le cadre de la 20<sup>ème</sup> commémoration du génocide commis au Rwanda, Bruce Clarke et le Collectif pour les Hommes debout ([www.uprightmen.org](http://www.uprightmen.org)) rendent hommage aux victimes au moyen de peintures d'hommes, de femmes, d'enfants, debout, peintes directement sur les lieux de mémoire au Rwanda, accrochées ou projetées sur des lieux symboliques ailleurs dans le monde. L'objectif est de faire connaître cet épisode historique, souvent perçu comme une tragédie africaine de plus.

Pour plus d'informations : <http://bruce-clarke.com/>



© Bruce Clarke

## LES BAILLEURS DE FONDS

### Les organisations internationales

- Union européenne : L'Instrument Européen pour la Démocratie et les Droits de l'Homme (IEDDH) ; Le Fonds Européen de Développement (FED) ; Acteurs non étatiques et autorités locales (ANE-AL) ;
- Nations-Unies : ONU Femmes - Entité des Nations-Unies pour l'Égalité du genre et l'autonomisation des femmes ;
- Fonds Unique mis en place pour le fonctionnement des Chambres Africaines Extraordinaires

### Les Etats

- Le Royaume de Belgique à travers la Direction Générale de coopération au Développement (DGD) du Ministère des Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement ;
- Le Royaume des Pays-Bas ;
- Swedish International Development Cooperation Agency (SIDA).

### Appel à contributions et suggestions

Pour toute contribution, suggestion ou remarque, veuillez nous contacter à l'adresse :

[bulletin@rcn-ong.be](mailto:bulletin@rcn-ong.be)

### RCN JUSTICE & DÉMOCRATIE

Avenue Brugmann, 76  
1190 Bruxelles  
Tél. : +32(0)2 347 02 70  
Fax : +32(0)2 347 77 99  
Site : [www.rcn-ong.be](http://www.rcn-ong.be)

### BULLETIN N°43-44

**Éditeur responsable**  
Martien Schotsmans

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Président**  
Pierre Vincke

### Administrateurs

Jean Bofane, secrétaire  
Pierre Herbecq, trésorier  
Marie-Louise Sibazuri  
Alexandra Vasseur  
Arnaud D'Oultremont  
Véronique Lefevre

RCN Justice & Démocratie est membre de :





Votre soutien nous aide à faire la différence

TOUT DON SUPÉRIEUR A 40 EUROS EST DEDUCTIBLE FISCALEMENT

COMPTE N° 210-0421419-06 ; Avec la mention « Don »

BIC = SWIFT : GEBABEBB

IBAN : BE85 2100.4214.1906

MERCI !